



Groupe Romande Energie

Rapport de gestion 2025

Glossaire des abréviations

ARIS	Architecture of Integrated Information System
AVS	Assurance-Vieillesse et Survivants
AES	Association des entreprises électriques suisses
BGES	Bilan de gaz à effet de serre
BRM	Building Relationship Manager
BT	Basse Tension
CA	Conseil d'Administration
CA	Chiffre d'Affaires
CAD	Chauffage à Distance
CCI	Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CEO	Chief Executive Officer
CFC	Chlorofluorocarbures
CCT	Convention Collective de Travail
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CFA	Comité Finances et Audit
CHF	Franc suisse
CIFER	Centre de formation romand des électriciennes et des électriciens de réseau
CNR	Comité Nominations et Rémunération
CO	Code des Obligations
CODIR	Comité de direction
CREM	Centre de Recherches Energétiques et Municipales
CSD	Comité Stratégie et Durabilité
CSE	Comité de suivi environnemental
CVC	Corporate Venture Capital
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
DJES	Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
E4S	The Enterprise for Society Center
EBIT	Earnings Before Interest and Taxes
EBITDA	Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization
EPFL	Ecole Polytechnique de Lausanne
ESTI	Inspection fédérale des installations à courant fort
ETP	Equivalent Temps Plein
FMHL	Forces Motrices Hongrin-Léman SA
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
GES	Gaz à Effet de Serre
GHG	Protocol Greenhouse Gas Protocol
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GREE	Groupement romand pour l'énergie éolienne
GRI	Global Reporting Initiative
H2	Hydrogène
HEC	Lausanne Faculté des Hautes Etudes Commerciales de Lausanne
HEC	Paris Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris
HEG-FR	Haute Ecole de gestion de Fribourg
HEIA	Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg
HEIG-VD	Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
HSG	Université de Saint-Gall
HFC	Hydrofluorocarbure
HFCF	Hydrochlorofluorocarbures
HT	Haute Tension
IA	Intelligence Artificielle
IMD	International Institute for Management Development
IPCC	International Panel on Climate Change
ISIN	International Securities Identification Number
ISO	International Organization for Standardization
KBOB	Koordinationskonferenz der Bau und Liegenschaftsorgane der öffentlichen Bauherren
LED	Light-Emitting Diode
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
MBA	Master of Business Administration
MontCAD	Montreux Chauffage à Distance
MT	Moyenne Tension
nLPD	nouvelle loi sur la protection des données
NOx	Oxydes d'azote
NPS	Net Promoter Score
N2O	Oxyde nitreux
ODD	Objectif de Développement Durable
ODITr	Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants
OFEN	Office Fédéral de L'Energie

ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORAb	Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
ORODE	Observatoire romand de la décarbonation
PAC	Pompe à Chaleur
PCF	Performance des Critères Financiers
PET	Polytéréphtalate d'Ethylène
POE	Performance des Objectifs d'Entreprise
PSE	Pourcent Social et Environnemental
RE	Romande Energie
RH	Ressources Humaines
RPRE	Représentation du Personnel de Romande Energie
R&D	Recherche & Développement
RE Ventures	Romande Energie Ventures
REH	Romande Energie Holding
RPC	Recommandations relatives à la présentation des comptes
RCP	Representative Concentration Pathway – Trajectoires représentatives de concentration
RSE	Responsabilité Sociétale d'Entreprise
RUSI	Règlement d'utilisation des systèmes d'information
SACO	Substances appauvrissant la couche d'ozone
SBTI	Science Based Targets initiative
SCI	Système de contrôle interne
SEN	Unité d'Affaires Solutions Energie
SF6	Hexafluorure de soufre
SMSST	Système de Management de la Santé et Sécurité au Travail
SOx	Oxydes de soufre
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
Swiss GAAP RPC	Swiss Generally Accepted Accounting Principles Recommendations
TCFD	Task Force on Climate Related Financial Disclosures
TNFD	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures
UA	Unité d'Affaires
UICN	International Union for Conservation of Nature
UNIGE	Université de Genève
UNIFR	Université de Fribourg
UNIL	Université de Lausanne
US	Unité de Support
UX	Pôle User Experience
VSGS	Verein Smart Grid Schweiz
WACC	Weighted average cost of capital

Unités

Monnaies			
CHF	franc suisse		
MCHF	million de franc suisse		
MdCHF	milliard de franc suisse		
EUR	euro		
mio	million		
mrd	milliard		
Puissance			
kW	kilowatt		
kWc	kilowatt-crête		
MW	mégawatt	1'000 kW	
MWc	mégawatt-crête	1'000 kWc	
Énergie			
kWh	kilowattheure		
MWh	mégawattheure	1'000 kWh	
GWh	gigawattheure	1 million de kWh	
TWh	térawattheure	1 milliard de kWh	
Tension			
kV	kilovolt	1'000 volts	
Empreinte carbone			
gCO ₂ e	gramme équivalent carbone		
tCO ₂ e	tonne équivalent carbone		

Sommaire

1	Messages à nos actionnaires	2
	Message de Guy Mustaki, président du Conseil d'administration et de François Fellay, directeur général	4
	Message de Nicolas Conne, directeur Finance et Services	8
2	Gouvernement d'entreprise	12
3	Rapport sur les rémunérations	36
4	Rapport de durabilité	50
	Message de François Fellay, directeur général de Romande Energie	52
	Message de Florence Schmidt, responsable de la durabilité du Groupe	54
	Informations générales	60
	Un acteur clé de la décarbonation	64
	Gouverner avec éthique et intégrité	66
	Stratégie, politique et pratique	70
	Engagement des parties prenantes	72
	Thèmes pertinents	74
	Climat, selon Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	78
	Nature, selon Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)	96
	Gestion des déchets et recyclage	103
	Assurer une transition juste	105
	Santé et sécurité au travail	106
	Formation du personnel	108
	Diversité et égalité des chances	109
	Investir dans la transition énergétique et la décarbonation	110
	Contribution au développement du tissu économique local	114
	ANNEXES	116
5	Rapport d'impact des financements verts	126
6	Etats financiers	132
	Commentaires financiers du Groupe Romande Energie	134
	Comptes consolidés du Groupe Romande Energie	141
	Comptes annuels de Romande Energie Holding SA	176
	Calendrier financier 2026	187
	Contacts	
	Éditeur	

Éditorial

Une ambition renouvelée pour une transformation durable

Chers partenaires, chères collaboratrices, chers collaborateurs,

L'année 2025 marque une étape importante pour Romande Energie. Dans un contexte de transformation profonde du système énergétique, notre Groupe renforce son rôle d'acteur clé de la transition énergétique en Suisse romande. Des principes et des axes clairs ont été définis : activer de nouveaux leviers de croissance, créer de la valeur durablement et consolider profondément notre performance économique.

Les avancées réalisées en 2025 témoignent de notre progression dans de nombreux domaines. Nous avons notamment aligné nos activités sur les opportunités qui se présentent, comme la digitalisation accrue de notre réseau et la transition énergétique du bâti. Notre performance financière, supérieure aux prévisions, confirme la solidité et la résilience de notre modèle économique, même dans un contexte volatil. Notre capacité d'innovation et notre programme d'efficacité ont contribué concrètement à ce résultat.

Conscients de notre responsabilité environnementale, nous publions cette année, sur une base volontaire, notre premier rapport sur la biodiversité. Ce document illustre notre volonté de mesurer et de réduire notre impact sur les écosystèmes, tout en intégrant ces enjeux à notre stratégie globale.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'implication de nos équipes, dont le professionnalisme et l'engagement ont été déterminants. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements.

Ce rapport annuel reflète une année de progrès, mais aussi une ambition renouvelée : faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse. Bonne lecture à toutes et à tous.



1

Messages à nos actionnaires

Une stratégie de transformation et de croissance, axée sur la création de valeur

La transition énergétique transforme profondément notre système énergétique. Pour Romande Energie, l'enjeu n'est pas de subir ces évolutions, mais d'y contribuer activement.

L'année 2025 constitue à cet égard un tournant pour notre Groupe. Elle a été marquée par l'arrivée de François Fellay à la tête de l'entreprise le 1^{er} septembre 2025, par l'affirmation d'une Vision 2040 pour le Groupe et une performance financière supérieure aux attentes.

Ces évolutions nous permettent aujourd'hui d'aborder une nouvelle phase de développement. Dans un contexte où la transition énergétique crée une fenêtre d'opportunités unique, nous avons défini une stratégie claire pour la période 2026–2030 : mobiliser tous les leviers de croissance et de développement de nos activités permettant de contribuer significativement à la transition énergétique, créer de la valeur et renforcer durablement notre performance économique.

Une nouvelle dynamique est en place chez Romande Energie. Après cinq années de forte croissance et une année 2024 de consolidation, 2025 a été l'occasion de prendre de la hauteur et de poser les jalons du prochain cycle de développement.

Avant de présenter les contours de notre vision à long terme, de nos initiatives stratégiques et de notre organisation, la prise de fonction du nouveau CEO offre l'opportunité de dresser un bref état des lieux de l'entreprise. Après six mois d'exercice, le constat est clair : Romande Energie dispose d'atouts solides et d'un potentiel important pour aborder avec confiance les prochaines étapes de son développement.

Des fondamentaux solides

La stratégie déployée ces dernières années a porté ses fruits. Une analyse objective montre que Romande Energie est une entreprise performante, bien positionnée sur ses marchés et solide financièrement.

Le Groupe dispose de compétences et d'un savoir-faire reconnu, d'actifs diversifiés et génère un cash-flow opérationnel significatif d'environ 150 MCHF ainsi qu'un EBITDA moyen du même ordre de grandeur sur les cinq dernières années.

Romande Energie fournit une électricité certifiée renouvelable à 96 %, dont 92,5 % proviennent de ses propres sources hydrauliques, solaires, éoliennes, de biomasse et de valorisation énergétique des déchets.

Il est également important de souligner que, malgré les évolutions réglementaires et la volatilité des marchés de l'énergie, la facture d'électricité est restée stable



Guy Mustaki, président du Conseil d'administration et François Fellay, directeur général de Romande Energie

pour la majorité de nos clients en 2026. Cette stabilité est notamment le résultat d'une refonte structurelle de nos coûts et d'une optimisation continue de notre mix énergétique.

En quelques mots, le Groupe Romande Energie est devenu un acteur clé de la transition énergétique en Suisse romande. L'entreprise peut s'appuyer sur un modèle d'affaires solide, résilient et innovant, ainsi que sur une équipe de direction soudée et engagée.

Nos actionnaires peuvent également compter sur une politique de dividende stable et rémunératrice.

Les avancées réalisées en 2025 témoignent de notre progression dans de nombreux domaines. Notre performance financière, supérieure aux prévisions, confirme la solidité et la résilience de notre modèle économique, même dans un contexte volatil. L'initiation du programme d'efficacité a également contribué à ces bons résultats, quand bien même la plupart de ses effets étaient attendus en 2026.

De nouveaux moteurs de croissance puissants

À ces fondamentaux solides s'ajoute un autre atout essentiel : la capacité de Romande Energie à s'adapter aux nouveaux enjeux et à saisir les opportunités.

C'est dans cet esprit qu'une réorganisation structurelle a été menée en juillet 2025, avec notamment la création d'une nouvelle unité d'affaires dédiée à l'immobilier. Composée de deux entités distinctes, elle porte l'ambition de faire de Romande Energie le numéro un de la rénovation énergétique en Suisse romande à l'horizon 2040.

Les fondations sont désormais posées. Cap sur l'exécution et sur la progression durable de notre performance économique

Nous disposons pour cela de compétences uniques à la croisée de l'énergie, de la physique du bâtiment, de l'architecture et de l'ingénierie des systèmes techniques. Cette combinaison nous permet de proposer des solutions clés en main afin d'accélérer la rénovation durable des grands parcs immobiliers.

Le contexte global est par ailleurs particulièrement favorable. La transition énergétique constitue une fenêtre d'opportunités unique pour les prospects et les clients de Romande Energie.

L'accélération de l'électrification de nos sociétés constitue à cet égard une transformation majeure. D'ici 2050, la part de l'électricité dans le mix énergétique devrait passer d'environ 20 % aujourd'hui à près de 50 %, remplaçant progressivement les combustibles fossiles par une électricité bas carbone.

Cette évolution impliquera des investissements importants dans les infrastructures de production et de stockage d'énergie renouvelable, la connexion de nouvelles installations consommatrices d'énergie, notamment les data centers, la digitalisation du système énergétique ou encore l'intégration progressive au marché européen de l'électricité.

Dans ce contexte, la gestion et la valorisation des données énergétiques joueront un rôle déterminant pour piloter ce nouveau système énergétique en pleine transformation.

Une vision à long terme pour transformer Romande Energie

Ces évolutions structurantes ont conduit Romande Energie à définir une vision claire à l'horizon 2040: **faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.**

La production d'électricité en Suisse devra ainsi passer d'environ 66 TWh aujourd'hui à près de 85 TWh d'ici 2050 afin de répondre aux besoins croissants liés à l'électrification de la société. Dans cette perspective, Romande Energie entend aligner l'ensemble de ses activités sur les grands défis énergétiques et économiques de demain: la transition énergétique du bâti, l'innovation responsable et l'accompagnement de l'économie régionale.

Nous nous sommes fixé des objectifs clairs pour 2040: gérer jusqu'à 5 TWh d'électricité renouvelable par an, accroître notre production propre, distribuer 280 GWh de chaleur et 50 GWh de froid entièrement décarbonés et commercialiser nos produits digitaux, un des trois piliers de revenus générant une part croissante de notre résultat opérationnel.

Stratégie de croissance, axée sur la création de valeur

Pour concrétiser cette vision, Romande Energie a défini une Stratégie 2030 claire et structurante.

Finalisée en 2025, elle constitue désormais notre feuille de route pour les cinq prochaines années et vise à transformer Romande Energie en acteur de référence de la transition énergétique suisse. Notre ambition est d'activer l'ensemble des leviers de croissance tout en consolidant durablement notre performance économique.

Cette stratégie implique une transformation profonde de l'entreprise, d'ordre technologique, industrielle, économique et culturelle, avec une orientation client renforcée.

Elle repose sur plusieurs principes structurants.

- Tous nos actifs doivent être performants et jouer un rôle stratégique dans la perspective d'une intégration croissante des marchés suisse et européen.
- Nos investissements sont réalloués vers les actifs les plus créateurs de valeur. Nous renforçons également notre présence en augmentant notre production sous gestion et en nous préparant au retour des concessions hydrauliques en Suisse.
- Nos principaux leviers de croissance résident dans la digitalisation, la flexibilité énergétique, le développement des chauffages à distance et la décarbonation de l'immobilier.

- Enfin, le développement de synergies et de partenariats industriels cohérents aux niveaux régional et national contribuera à consolider notre efficacité opérationnelle et à accélérer le déploiement de notre vision.

La mise en œuvre de ces principes entraînera des conséquences très concrètes. Dans le domaine de la thermie, la priorité sera de recentrer et de densifier nos infrastructures tout en rationalisant notre portefeuille et en nous focalisant sur la densification des réseaux existants. Notre objectif est de décarboner la chaleur fournie et d'intégrer la production de froid.

Digitalisation et flexibilité: leviers de croissance et de revenus récurrents

La digitalisation, combinée à la flexibilité et au stockage, constitue un levier stratégique majeur pour Romande Energie.

La convergence entre la transition énergétique, l'évolution du cadre réglementaire et l'accélération des technologies digitales ouvre en effet la voie à un modèle énergétique plus intelligent, plus efficace et générateur de valeur.

Cette stratégie reposera notamment sur la création d'un jumeau numérique complet de nos actifs. Grâce à cet outil, nous pourrions anticiper la gestion de l'exploitation, optimiser l'équilibre entre production et consommation, valoriser chaque kilowattheure produit et renforcer notre cybersécurité.

Cet écosystème numérique renforcera la sécurité et l'efficacité de notre gestion opérationnelle, tout en améliorant le retour sur investissement de nos projets réseau et en ouvrant la voie à de nouveaux services énergétiques numériques.

Parallèlement, nous investirons dans des capacités de flexibilité et de stockage intégrées à nos systèmes. Ces capacités constitueront à terme un pilier important de revenus récurrents pour Romande Energie.

Maîtriser sereinement notre avenir

La Vision 2040 exprime donc notre volonté d'accélérer la transition énergétique en contribuant significativement à la décarbonation de la Suisse romande et en saisissant pleinement les opportunités qui s'offrent à Romande Energie. Elle reflète également une ambition plus large: celle de garder notre destin en main grâce à cette Vision 2040 claire et partagée par l'ensemble du Groupe. Notre priorité est désormais de déployer notre feuille de route 2026-2030 avec rigueur et agilité. Dans un monde en pleine mutation et un contexte géopolitique instable, notre capacité à nous adapter constituera l'une des clés de notre réussite.

Des résultats financiers durablement en hausse sont indispensables pour financer notre croissance, mobili-



Remerciements à Patrick Bertschy

À la suite du départ de Christian Petit, Patrick Bertschy, directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux et suppléant du directeur général, a assuré l'intérim à la direction générale du Groupe du 12 décembre 2024 au 31 août 2025 jusqu'à l'entrée en fonction de François Fellay, nouveau CEO de Romande Energie.

Patrick Bertschy a su prioriser ses activités en déléguant les tâches habituellement liées à ses responsabilités au sein de son unité en se faisant représenter auprès du Comité de direction et à la tête de la Cellule de crise dont il est le responsable. Il a ainsi pérennisé les activités en cours du Groupe Romande Energie et assuré le suivi des actions liées notamment à la stratégie de Romande Energie, représenté la direction générale tant auprès des politiques qu'auprès des investisseurs, des actionnaires, de nos clients lors de manifestations et des médias, tout en ayant à cœur de maintenir également le lien avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. En septembre, il a accompagné François Fellay dans sa prise de fonction avant de lui remettre symboliquement les clés de l'entreprise.

Patrick Bertschy a assuré la continuité des activités tout en apportant son expertise, entregent, leadership et bienveillance dans son management.

Le Conseil d'administration lui adresse ses sincères remerciements pour son engagement sans faille et extrêmement professionnel tout au long de cette longue période d'intérim.

ser les capitaux nécessaires, développer nos activités et renforcer nos équipes, tout en assurant une rémunération stable à nos actionnaires. Aussi, la durabilité reste pleinement au cœur de nos préoccupations. Elle devient un levier de performance intégré au pilotage financier à moyen terme. Conscients de notre responsabilité, nous publions cette année, sur une base volontaire, notre premier rapport consacré à la biodiversité.

Un exercice qui valide nos convictions

Les résultats enregistrés en 2025 montrent que nous sommes sur la bonne voie pour mettre en œuvre notre stratégie.

Guy Mustaki
Président du Conseil d'administration

Les investissements ont dépassé 191 MCHF et la digitalisation de notre réseau progresse rapidement: 81% des clients de Romande Energie sont déjà équipés de compteurs intelligents, soit avec deux ans d'avance sur nos obligations réglementaires.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'implication de nos collaboratrices et collaborateurs. Leur professionnalisme, leur engagement et leur esprit collectif constituent l'une des principales forces de notre entreprise. Nous les en remercions très sincèrement.

Nous remercions également nos fournisseurs, nos actionnaires et l'ensemble de nos partenaires pour leur soutien et leur confiance qui contribuent activement à la réalisation de notre vision.

François Fellay
Directeur général de Romande Energie

Transformer notre vision stratégique en réalité opérationnelle



Nicolas Conne, directeur Finance et Services



+50%
Croissance de l'EBITDA
Cible 2030 vs 2024

1,44 CHF
Dividende par action
Politique confirmée

160-200 MCHF
Investissements
Moyenne annuelle stable

L'exercice 2025 marque un retour à une performance économique solide. En effet, après une année 2024 anormalement basse, 2025 aura permis à Romande Energie de renouer avec un niveau de résultats en ligne avec la performance des 5 années précédentes. Un chiffre illustre cette progression l'EBITDA s'est établi à 152 MCHF légèrement supérieur à la moyenne observée sur la période 2021-2024.

Ces résultats confirment la résilience de notre modèle opérationnel, notre discipline financière et la pertinence de nos choix stratégiques, tout comme l'efficacité des mesures engagées en 2025. Cette performance ne constitue pas un aboutissement, mais permet de prendre de la hauteur et de poser les jalons du prochain cycle de développement comme le détaille le message à nos actionnaires.

Pour cela, nous nous appuyons sur la solidité de notre bilan, notre stratégie de croissance et de nouveaux revenus récurrents. La rentabilité accrue de nos actifs et les effets positifs de notre programme d'efficacité opérationnelle devraient nous permettre de compenser efficacement la pression attendue sur les WACC (coût moyen pondéré du capital) réseaux et production et les incertitudes liées aux accords bilatéraux Suisse-Union européenne. Ces prochaines années, Romande Energie s'attend également à une contribution significative de ses participations et des sociétés associées, à commencer par EOS et Alpiq.

Une solidité financière et durable

La stabilité de notre bilan – des fonds propres de CHF 2,2 milliards à fin 2025 – et notre capacité à dégager un cash-flow opérationnel – 154 MCHF en 2025 –

Notre responsabilité environnementale fait partie de notre ADN et elle nourrit notre croissance, mais soutient également notre performance financière.

constituent l'épine dorsale de notre stratégie financière. Ils contribuent activement au financement de nos investissements et au versement du dividende. Ces investissements devraient se maintenir à un niveau stable de 160 à 200 MCHF par an ces cinq prochaines années.

Notre levier financier à 1,3x d'endettement net par rapport à l'EBITDA se situe en dessous de la fourchette cible de 2,5x à 3x, ce qui nous donne une capacité d'action importante pour financer notre développement. Notre autonomie financière dépasse les 70%. Elle est donc très solide.

Romande Energie ne prévoit pas de levée des capitaux avant 2027. Que ce soit par le marché des capitaux ou sous forme de co-investissements, le Groupe s'attache à diversifier ses sources de financement en privilégiant des approches durables. Cette gestion saine nous permet d'atténuer les fluctuations des marchés des capitaux tout en préservant nos notations financières.

Notre responsabilité environnementale fait partie de notre ADN et elle nourrit notre croissance, mais soutient également notre performance financière. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de financement durable, le Groupe poursuit également le déploiement de ses emprunts verts. À fin 2025, 94 % des MCHF 250 levés ont été alloués à des projets soutenant la stratégie d'investissement du Groupe dans les énergies renouvelables. La réduction des émissions induites par ces projets est estimée à 5 563 tCO₂e en 2025, un volume presque trois fois supérieur à celui de 2024. Ce succès contribue ainsi pleinement à l'engagement du Groupe dans la décarbonation de la Suisse romande.

Faire croître progressivement l'EBITDA

La dynamique de croissance et des revenus récurrents sera portée par nos nouveaux moteurs de croissance que sont principalement la réalisation d'infrastructures d'énergie, y compris la flexibilité et le stockage, des prestations de services numériques ainsi que la décarbonation de l'immobilier. Ce dernier secteur devrait représenter plus de 20% du chiffre d'affaires en 2030. Cependant, le contributeur majoritaire à cette création de valeur reste la production d'énergie électrique et thermique avec un pipeline fourni de projets en cours de réalisation. Ceux-ci se matérialiseront aussi bien dans les chauffages à distance que dans le solaire ou l'éolien en Suisse ou en France.

Les rendements attendus sont intéressants et ils visent à compenser la baisse des activités régulées engendrée par celle du WACC réseaux de 3.98% en 2025 à 3.43% en 2026 puis annoncée à 3.28% en 2027. Le cœur de métier historique de Romande Energie implique, en effet, des investissements annuels compris entre 80 et 90 MCHF ces prochaines années.

Le niveau de prévisibilité est bon et la croissance de notre profitabilité est ainsi confirmée puisqu'une grande partie de notre plan d'investissement pour les cinq prochaines années est déjà largement sécurisé et alloué.

Notre objectif est clair: atteindre une croissance de l'EBITDA à l'horizon 2030 de 50% par rapport à 2024, soit un montant ajusté de l'ordre de 170 à 190 MCHF.

Les résultats 2025 confirment la solidité du modèle économique de Romande Energie et la pertinence des orientations financières qui soutiennent la stratégie du Groupe.

Construire une finance au service de l'excellence opérationnelle

Telle pourrait être, en résumé, la devise et l'objectif du plan d'efficacité que le Groupe Romande Energie met en place pour accroître progressivement sa rentabilité. Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons engagé un travail de fond pour activer de nouveaux leviers d'optimisation et accroître notre performance économique. Nous allouons notre capital avec discipline afin d'améliorer la performance de nos actifs en exploitation et d'assurer une optimisation des nouvelles installations dès leur mise en service.

Nos capacités d'investissements seront ainsi allouées vers les actifs les plus créateurs de valeur. Rationalisation du portefeuille, arrêt des développements sous-performants et focalisation sur la densification des réseaux de chaleur existants constituent des orientations clés.

En parallèle, la dynamique positive en matière de rénovation énergétique du bâti observée ces deux dernières années se poursuivra grâce à l'approche innovante et durable d'un énergéticien global. Les perspectives de marché sont extrêmement prometteuses. Notre démarche pourra s'appuyer sur des compétences éprouvées en matière de services énergétiques. Par ailleurs, une nouvelle ambition digitale doit générer des revenus récurrents à forte marge, en ligne avec les standards du secteur.

Des mesures d'efficacité ont été initiées et ont déjà délivré les premiers effets en 2025. La poursuite de la mise en place du programme d'efficacité déploiera ses pleins effets en 2026 avec un objectif de contribution positive de 10 MCHF à l'EBIT. Ces efforts doivent être pérennes et servir de socle à un déploiement optimal de notre stratégie.

Enfin, la contribution de nos participations et sociétés associées via une hausse des dividendes doit se confirmer et permettra de faire progresser la performance

du Groupe tout en amenant une contribution bienvenue à notre politique d'investissements. L'optimisation du besoin en fonds de roulement visera également ces objectifs.

Ce travail n'a rien de cosmétique. Il transforme en profondeur notre manière d'appréhender la rentabilité, en intégrant l'ensemble des externalités propres à notre secteur d'activité. C'est précisément ce qui justifie le développement de synergies et de partenariats industriels. Ceux-ci s'inscrivent pleinement dans la démarche et contribueront, eux aussi, à renforcer durablement notre performance économique.

Une création de valeur pour nos actionnaires

Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société Romande Energie Holding SA sont restés stables à plus de CHF 2 milliards au 31 décembre 2025 et représentent le 75% du total du bilan. Grâce au cash-flow généré et à une situation bilantielle saine, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire inchangé de CHF 1.44 par action.

Notre approche de long terme guide ainsi notre politique de rémunération des actionnaires, à l'instar de nos choix d'investissement, et la manière dont nous gérons notre bilan. Cet équilibre est essentiel. Il a permis et permet de maintenir le versement d'un dividende stable chaque année. La politique mise en place il y a plusieurs années a vocation à se poursuivre, afin d'accompagner la progression du rendement de l'action, qui s'établit à 3.3% en 2025.

Les résultats 2025 confirment la solidité du modèle économique de Romande Energie et la pertinence des orientations financières qui soutiennent la stratégie du Groupe. Nos ambitions sont claires, nos plans sont définis, nos moyens sont déjà en grande partie alloués et nos équipes sont mobilisées.

Groupe Romande Energie

Chiffres clés et réalisations 2025

1^{er} fournisseur d'électricité en Suisse romande

270'000 clients

1.7 TWh d'électricité commercialisée



Ressources humaines

1'512

collaboratrices et collaborateurs

58

apprenties et apprentis dans 17 filières de formation



Réseaux

11'000 km

de lignes électriques dont 9'500 km souterraines

1'269 km

de fibre optique

2'571

nouveaux raccordements producteurs

+60 MW

de puissance



Installations et innovation

36

nouvelles installations photovoltaïques professionnelles pour une augmentation de production de **8.6 MWh**

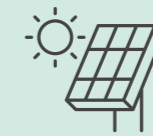
232'550

compteurs intelligents installés, soit **81%** de clients équipés

1^{ère}

solution de «Power-to-Heat»

avec le produit OverFlow, permettant de valoriser les excédents d'énergie solaire



Production électrique

100% renouvelable

286

centrales en Suisse (hors cogénération) et **13** en France

779

millions de kWh d'électricité produits



Production thermique

126.8 millions kWh

de chaleur vendue

2.5 millions kWh

de froid vendu

45

centrales en Suisse (cogénération incluse)

+27 GWh

de densification des réseaux thermiques

2

Gouvernement d'entreprise



Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé à la fois par la transparence et la loyauté. Cette approche est de nature à cultiver la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, collaborateurs, clients et partenaires.

1 Structure du Groupe et actionnariat

L'essentiel de l'activité du Groupe réside dans la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et thermique, ainsi que les services et la rénovation énergétiques.

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

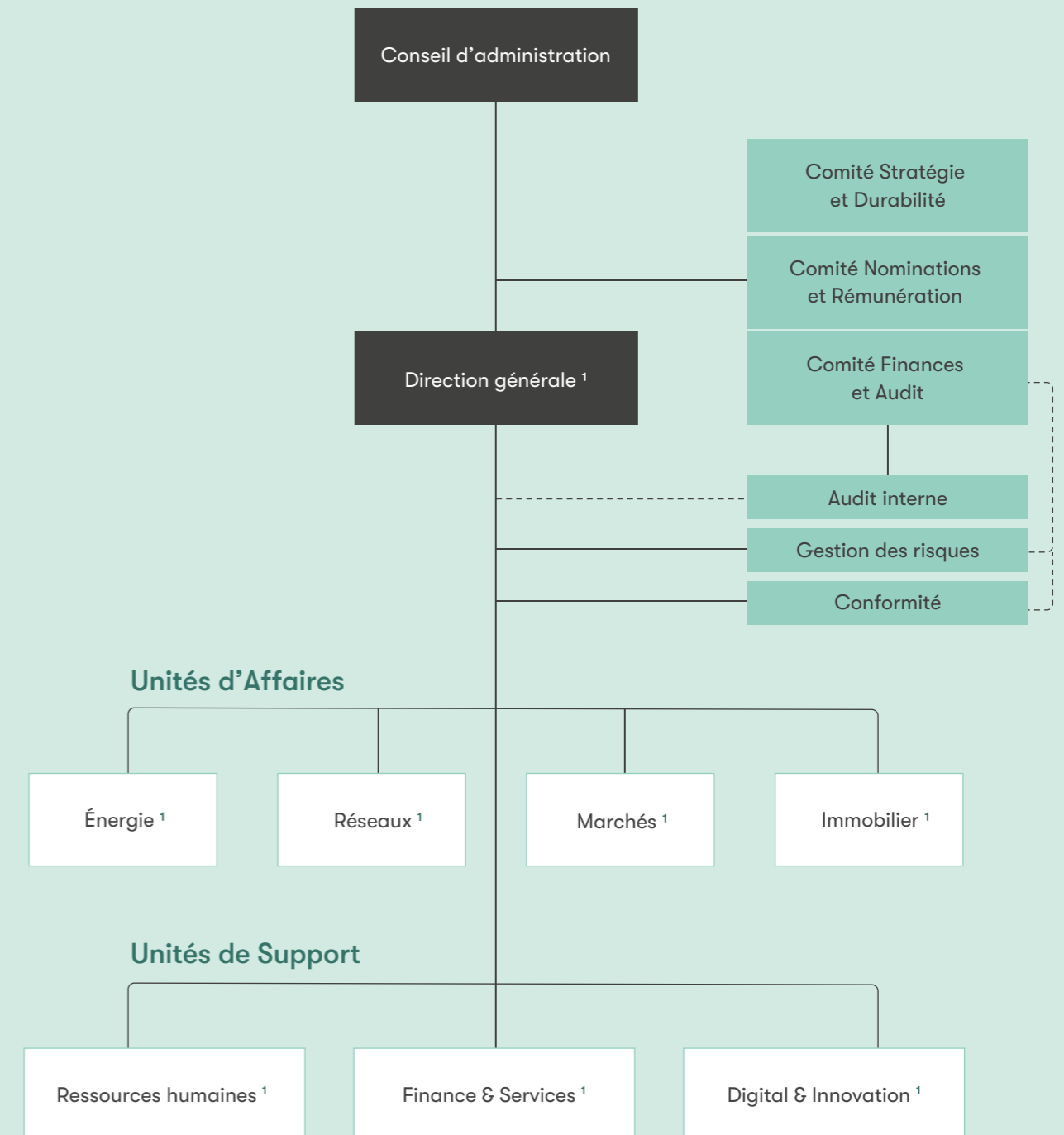
Au 31 décembre 2025, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de quatre domaines opérationnels, à savoir les Unités d'Affaires Réseaux, Énergie, Marchés et Immobilier, ainsi que de trois Unités de Support, à savoir Finance & Services, Ressources humaines et Digital & Innovation. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

1.1.2 Structure juridique du Groupe Romande Energie

Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faîtière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 126.367.632 et le code ISIN CH1263676327. Elle a été fondée en 1901 sous la raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de MCHF 1'114 au 31.12.2025. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Elle est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2025 figure dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 167 du présent document. **GRI 2-1**

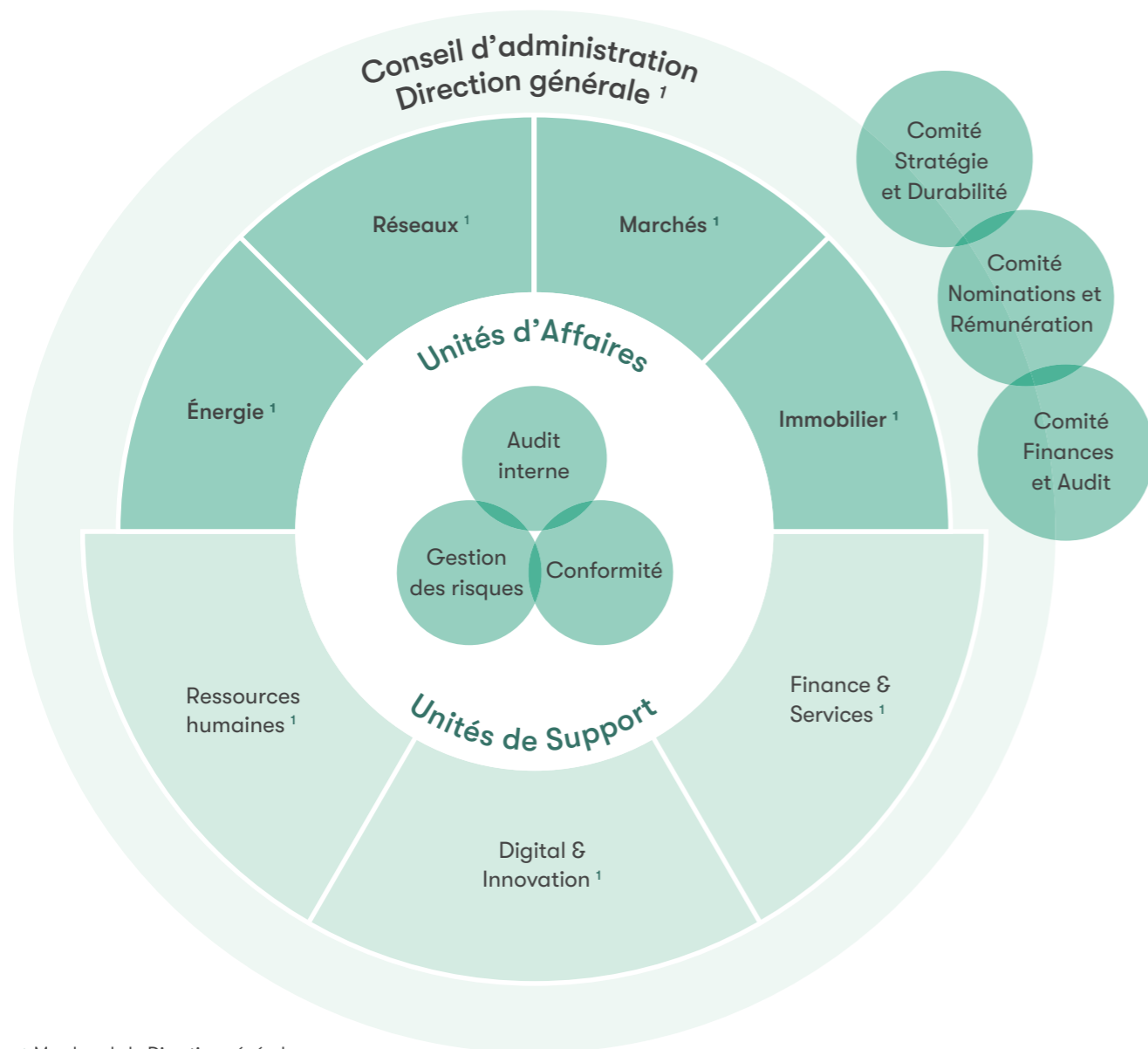
Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 29 juin 2022 concernant les informations relatives à la «Corporate Governance» de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2023). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations (ci-après, p. 36). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2025.

Organigramme opérationnel du Groupe
État au 31 décembre 2025



¹ Membre de la Direction générale





¹ Membre de la Direction générale



<https://investor.romande-energie.ch/about-us/at-a-glance/subsidiaries-and-ventures.aspx>

Vous trouverez la liste des sociétés du Groupe Romande Energie dans la note 27 en page 167 du présent document. Par ailleurs, le tableau de la structure juridique du Groupe peut être consulté sur notre site dédié aux investisseurs.

2 Structure du capital

1.2 Actionnaires importants

Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques lie l'État de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité. Ces actionnaires détiennent 55.4% du capital et les voix y relatives.

La liste des actionnaires importants peut être consultée dans le chapitre des États financiers, Note 19, page 162.

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page Internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante :

<https://www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Il sied toutefois de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS HOLDING SA, laquelle détient 33.3% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur Stéphane Gard ainsi que Monsieur Xavier Company, tous deux membres du Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, sont membres du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA. Monsieur François Fellay, Directeur général de Romande Energie Holding SA depuis le 1^{er} septembre 2025 est également membre du Conseil d'administration d'EOS HOLDING SA.

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de MCHF 28.5. Le capital-actions ordinaire est divisé en 28.5 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel.

2.2 Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Romande Energie Holding SA ne dispose pas de marge de fluctuation de capital ou de capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4-2.5 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. L'emploi du bénéfice est régi par l'article 24 des statuts et les articles 671 et 672 du Code des obligations, qui disposent que :

- a. 5% du bénéfice de l'exercice est affecté à la réserve légale issue du bénéfice. La réserve légale issue du bénéfice doit être alimentée jusqu'à ce qu'elle atteigne, avec la réserve légale issue du capital, 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce.
- b. Sont affectés à la réserve légale issue du capital :
 1. le produit réalisé lors de l'émission d'actions au-dessus de leur valeur nominale, sous déduction des frais d'émission ;
 2. les paiements libératoires retenus sur les actions annulées (art. 681, al. 2), pour autant qu'aucune moins-value n'ait été réalisée sur les nouvelles actions émises ;
 3. les autres apports et versements supplémentaires libérés par les titulaires de titres de participation.

La réserve légale issue du capital et du bénéfice peut être remboursée aux actionnaires si les réserves légales issues du capital et du bénéfice dépassent 20% du capital-actions inscrit au registre du commerce.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

2.6.1 Restrictions de transfert

Les règles applicables en la matière sont les suivantes :

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives.

2.6.2 Dérogations durant l'exercice

Aucune dérogation n'a été accordée en 2025.

2.6.3 Admissibilité des inscriptions de « Nominees »

- Les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite;
- Les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote;
- La société n'imprime plus de certificats physiques;
- « Nominee » SIS (NS) : sans inscription au registre des actions.

L'article 6b des statuts, stipule que « l'actionnaire inscrit au registre des actions conformément à l'article 6a des présents statuts et qui agit pour le compte d'un ayant droit économique, est tenu d'agir en toute transparence dans l'intérêt de ce dernier. »

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a émis ni emprunt convertible ni option.

Elle a cependant émis un emprunt coté dans le segment domestique suisse au SIX Swiss Exchange (ISIN CH 1196217017); celui-ci a été libéré le 15 juillet 2022.

Variation des fonds propres

En milliers de CHF	Capital-actions	Réserve générale	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserve pour actions propres	Propres parts de capital	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
Bénéfice net				47592				47592
Dividende payé				-36947				-36947
Solde au 31 décembre 2024	28500	-	5859	910159	-	-99524	-	844994
Bénéfice net				2539				
Dividende payé				-36947				
Solde au 31 décembre 2025	28500	-	5859	875751	-	-99524	-	810586

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme Conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière ainsi que la haute direction du Groupe. Du fait de son Règlement d'organisation², il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de neuf membres. Tous les membres du Conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une desdites sociétés.

Membre	Formation	Mandat	Terme mandat	Comités
Guy Mustaki (1960) Président**	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorat en droit, UNIL • Brevet d'avocat 	2005	2026	Président Stratégie et Durabilité
Anne Bobillier (1965) Vice-présidente*	<ul style="list-style-type: none"> • Licence en sciences informatiques, UNIGE • Diplôme du centre romand de promotion du management 	2016	2027	Présidente Nominations et Rémunération
Xavier Company (1988) Administrateur*	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor en droit • Master bi-facultaire en Droit, Économie et Régulation, UNIL • Brevet d'avocat 	2021	2027	Membre Finances et Audit
Nicolas Fulpius (1973) Administrateur**	<ul style="list-style-type: none"> • Lic. Oec (MBA) spécialisation en Corporate Finance HSG, St-Gall • MSc in Management Science & Engineering, Stanford University 	2021	2026	Membre Stratégie et Durabilité
Stéphane Gard (1965) Administrateur**	<ul style="list-style-type: none"> • Master HEC Lausanne • Diplôme fédéral d'expert-comptable 	2020	2026	Président Finances et Audit
Olivier Gfeller (1967) Administrateur*	<ul style="list-style-type: none"> • Licence ès Lettres • Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire 	2021	2027	Membre Nominations et Rémunération
Sofia de Meyer (1974) Administratrice*	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor en droit, Bristol University • Formation complémentaire, College of Law, Londres 	2024	2027	Membre Finances et Audit
Alphonse-Marie Veuthey (1965) Administrateur**	<ul style="list-style-type: none"> • Licence en droit, UNIFR • Brevets d'avocat et de notaire 	2011	2026	Membre Nominations et Rémunération
François Vuille (1970) Administrateur*	<ul style="list-style-type: none"> • Master en physique • Doctorat en astrophysique • Master en ingénierie de l'énergie 	2019	2027	Membre Stratégie et Durabilité

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts). Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat
 ** Administrateur élu par l'Assemblée générale

GRI 2-9, 2-11

Les parcours professionnels des membres actifs du Conseil d'administration peuvent être consultés sur notre site investisseurs.



<https://www.romande-energie.ch/ir-ca>

² Règlement d'organisation : <https://www.romande-energie.ch/ir-gouvernance>



Nicolas Fulpius

Xavier Company

Olivier Gfeller

Sofia de Meyer

Anne Bobillier

Guy Mustaki

Alphonse-Marie Veuthey

François Vuille

Stéphane Gard

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Pour les mandats et fonctions exécutives dans d'autres sociétés, merci de vous référer au rapport sur les rémunérations, page 43.

3.3 Nombre de fonctions admises

(art. 626, al. 2 CO)

En vertu de l'article 22a, al. 1 des statuts, les membres du Conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 1 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement.

En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation. **GRI 2-15 3**

3.4 Élection et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, cinq des neuf membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'État vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'État.

Les quatre autres membres du Conseil d'administration sont élus individuellement par l'Assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant. **GRI 2-10 3.5**

3.5 Organisation interne

Le Conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, au moins huit fois par année. En 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour des séances d'une durée approximative d'une demi-journée, dont une séance dans le cadre d'un séminaire d'une journée et demie et à six reprises pour des séances plus courtes, entre une heure et trois heures environ, dédiées à des sujets particuliers. Le suivi des affaires, la mise à jour de la stratégie du Groupe et le suivi de l'évolution des marchés de l'énergie et son cadre légal, ainsi que les changements au sein de la direction générale ont été au centre du travail du Conseil d'administration. Le directeur général et l'ensemble des directeurs assistent aux séances du Conseil d'administration, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Les membres du Conseil d'administration participent assidûment aux séances du Conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du Conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les compétences décisionnelles des comités sont définies par les statuts ou le règlement d'organisation de la société. Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au Conseil d'administration. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Taux de participation aux séances du Conseil d'administration et des comités en 2025 (anonymisé) :

Membre	Conseil d'administration	Comité Stratégie et Durabilité	Comité Finances et Audit	Comité Nominations et Rémunération
Membre A	100%			100%
Membre B	100%		100%	
Membre C	100%	100%		
Membre D	100%			100%
Membre E	100%	100%		
Membre F	100%		100%	
Membre G	100%		100%	
Membre H	86%			100%
Membre I	100%	100%		

Comité Stratégie et Durabilité

Le Comité est constitué du président du Conseil, ainsi que de deux membres. Il se réunit normalement sept à 10 fois par an (exceptionnellement 10 fois en 2025). Il est présidé par le président du Conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le Comité est notamment chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques ;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques ;
- développement d'entreprise ;
- rapprochements et partenariats stratégiques ;
- acquisitions stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'État et les communes ;
- stratégie de durabilité ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2025, le Comité Stratégie et Durabilité a notamment contribué à l'élaboration d'une vision stratégique de long et moyen terme. Il s'est en outre penché sur le projet de l'accord bilatéral sur l'électricité entre la Suisse et l'Union européenne et a défini la trajectoire de décarbonation du Groupe. **GRI 2-16**

Comité Finances et Audit

Le Comité est composé de trois membres et se réunit normalement neuf à douze fois par an (neuf fois en 2025). La durée moyenne des séances est de trois heures et demie. Le Comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- budget et plan financier à moyen terme ;
- élection et révocation de l'organe de révision ;
- taux de rendement cibles attendus sur les projets d'investissement ;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels ;
- questions fiscales fondamentales ;
- avis au juge en cas de surendettement ;
- système de contrôle interne ;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique et de durabilité ;
- règlement d'organisation ;
- conformité ;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (notamment publicité événementielle et transactions du management) ;
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- rapports d'audit interne ;
- tout autre objet que le Conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier ;
2. clarification des divergences d'opinion entre le Comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers ;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation et son Annexe 2.

En 2025, le Comité Finances et Audit a notamment assuré le suivi des résultats financiers et l'établissement du budget, choisi un nouvel organe de révision à la suite d'un appel d'offres et approuvé la nouvelle organisation interne.

Comité Nominations et Rémunération

Le Comité est composé de trois membres et se réunit normalement neuf à douze fois par an (15 fois en 2025). La durée moyenne des séances est de trois heures.

Le Comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du Conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du Conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leurs présidents, du secrétaire général, des représentants du Groupe au sein des conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS HOLDING SA, ainsi que du ou des membres externes au Groupe pour la société Romande Energie Services SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la Direction générale ;
- concept de rémunération des membres du Conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la Direction générale et des collaboratrices et collaborateurs ;
- proposition au Conseil d'administration, à l'intention de l'Assemblée générale, du montant global de la rémunération maximale du Conseil d'administration et de la Direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.

De plus, le Comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la Direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux et sous réserve de la détermination, par

le Conseil d'administration, des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le Règlement d'organisation et son Annexe 2.

En 2025, le Comité a notamment analysé l'auto-évaluation du Conseil d'administration, recruté le directeur général, le directeur Ressources humaines, le directeur Énergie et la secrétaire générale. Il a également lancé une réflexion sur les prochaines évolutions au sein du Conseil d'administration. **GRI 2-18**

3.6 Répartition des compétences entre le Conseil d'administration et la Direction générale

Le Conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le Conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la Direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Le président du Conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Trimestriellement, les résultats du Groupe sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés avec un accent particulier sur les résultats consolidés du Groupe et de ses différentes Unités d'Affaires. Une fois par an, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la Direction générale à l'intention du Conseil d'administration. Deux fois par an, le Conseil d'administration est nanti d'un suivi du déploiement de la stratégie.

La Direction générale présente ses plans d'actions au Conseil d'administration. Ces documents fournissent au Conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe: chiffre d'affaires, résultats aux différents seuils de rentabilité, trésorerie, investissements, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

En complément de la fonction de la gestion des risques, Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne. Cette dernière est organisée selon une charte d'audit interne qui s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par l'«Institute of Internal Auditors». La fonction d'audit interne rapporte directement au Comité Finances et Audit du Conseil d'administration en toute indépendance de la Direction générale. Cette fonction est externalisée à un prestataire spécialisé. Les missions d'audits internes (en principe 3-5 par année, 3 en 2025) sont régulièrement conduites avec des experts externes (autres que l'organe de révision). Romande Energie dispose également d'une Gestion des risques ainsi que d'une fonction Conformité, toutes deux rattachées au directeur général; la fonction Conformité reporte fonctionnellement directement au Comité Finances et Audit. Enfin une ligne de lanceurs d'alerte («whist-

blowing hotline») administrée par un cabinet juridique indépendant est également en fonction; celui-ci reporte directement au Comité Finances et Audit ou au Comité Nominations et Rémunération en fonction des signalements effectués. En 2025, aucun cas n'a été traité par ce cabinet juridique. En novembre 2025, le Comité Finances et Audit a décidé de compléter ce dispositif par une plateforme, permettant un accès anonyme et facilité pour les collaborateurs du Groupe souhaitant faire une alerte. Celle-ci sera mise en place en 2026. **GRI 2-25**

En 2025, une Commission conformité et éthique a été mise en place, qui a pour objectif de promouvoir la conformité des activités et des décisions aux normes éthiques et aux valeurs du Groupe. Elle est présidée par la Responsable conformité et composée de la Secrétaire générale ainsi que de représentants de chaque unité d'affaires et de support.

Les procès-verbaux des séances du Comité de direction sont remis au président du Conseil d'administration et aux présidents de ses comités.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la page 85 du présent rapport, où le processus détaillé est décrit.

3.8 Seuil pour la représentation des sexes

Le Conseil d'administration est composé à 77.78% d'hommes et à 22.22% de femmes. La question de la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration est intégrée au processus de nomination de nouveaux membres.



4 Comité de direction

Le Comité de direction se compose des membres de la Direction générale. Il se réunit en principe toutes les semaines, à l'occasion de séances d'une demi-journée. Il tient en outre annuellement trois à six jours (six jours en 2025) de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

Les membres de la Direction générale sont nommés par le Conseil d'administration. Au 31 décembre 2025, tous les membres sont de nationalité suisse.

Membre	Fonction	Formation	Membre
François Fellay (1977)	Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> Master en relations internationales, IUHEID, Genève Executive Master en administration publique, IDHEAP, Lausanne Certificat d'études supérieures des affaires, HEC, Paris 	2025
Aurore Amaudruz (1985)	Directrice de l'Unité d'Affaires Marchés	<ul style="list-style-type: none"> MBA, IMD, Lausanne CAS HES-SO Energies Renouvelables, HEIG-VD, Yverdon MSc/BSc en Systèmes de communication, EPFL, Lausanne 	2021
Patrick Bertschy (1968)	Directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux	<ul style="list-style-type: none"> Ingénieur en électrotechnique, HEIA Fribourg Executive MBA, HEG-FR Executive Certificate Management Général Avancé, HEC Paris 	2014
Nicolas Conne (1980)	Directeur de l'Unité de Support Finance & Services	<ul style="list-style-type: none"> Foundations for Business Leadership (FBL), IMD Lausanne Diplôme fédéral d'expert-comptable MSc en Management HEC, UNIL 	2019
Assia Garbinato (1971)	Directrice de l'Unité de Support Digital & Innovation	<ul style="list-style-type: none"> Ph.D. in Computer science, EPFL Master in Computer science, (I.N.I), Alger, Algérie 	2021
Oliviero Iubatti (1972)	Directeur de l'Unité d'Affaires Immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Académie des membres de Conseil d'administration Executive MBA, CPRM Ingénieur en Génie thermique industrielle 	2025 *
Michel Rizzo (1971)	Directeur de l'Unité de Support Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> M.A. en sciences politiques Human Resources Studies Certificate – ILR Cornell Certifications Hogan, Assessments, Advance Feedback, Business Reasoning, Leader Focus 360 	2025
Thibaud Weick (1974)	Directeur de l'Unité d'Affaires Énergie	<ul style="list-style-type: none"> CEMS Master (MBA), Université de Saint-Gall & Stockholm School of Economics, Saint-Gall & Stockholm Lic. Oec. HSG, Université de Saint-Gall, Saint-Gall 	2025

* jusqu'au 31.12.2025



Nicolas Conne

Patrick Bertschy

François Fellay

Assia Garbinato

Aurore Amaudruz

Thibaud Weick

Michel Rizzo

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonction de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Avant sa nomination au poste de directeur général de Romande Energie à compter du 1^{er} septembre 2025, M. Fellay avait occupé diverses fonctions au sein du département Commercial du Groupe entre 2003 et 2011. De son côté, M. Weick est au service du Groupe depuis 2023 en tant que responsable RE Ventures, puis a également pris en charge des missions spécifiques liées à l'Unité d'Affaires Énergie avant d'être nommé à son poste actuel au 1^{er} juillet 2025. Le parcours professionnel des membres du Comité de direction au 31 décembre 2025 peut être consulté sur notre site investisseurs.



<https://www.romande-energie.ch/ir-codir>

Pour les mandats et fonctions exécutives dans d'autres sociétés, merci de vous référer au rapport sur les rémunérations, page 46.

4.3 Nombre de fonctions admises

(art. 626, al. 2 CO)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 des statuts, les membres de la Direction générale peuvent, avec l'accord du Conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au Registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. un mandat au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1, ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Selon l'article 22a, al. 3 des statuts, les restrictions de l'article 22a, al. 2 des statuts ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaboratrices et collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

Les potentielles problématiques de conflits d'intérêts sont gérées conformément à l'article 13.4 du Règlement d'organisation.

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.

4.5 Seuil pour la représentation des sexes

Au 31 décembre 2025, le Comité de direction est composé à 75 % d'hommes et à 25 % de femmes.

5 Rémunérations, participations et prêts

Nous vous invitons à consulter le «Rapport sur les rémunérations» en page 36.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, par tout autre représentant de leur choix, à l'exclusion d'un dépositaire ou d'un membre d'un organe de la société, ou par le représentant indépendant.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'Assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'Assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées conformément à l'art. 699 du CO.

Bienvenue



Bienvenue à Thibaud Weick

Le Conseil d'administration ainsi que la Direction générale de Romande Energie souhaitent la bienvenue à Thibaud Weick, nouveau directeur de l'Unité d'Affaires Énergie. Arrivé le 1^{er} juillet 2025, au moment de la réorganisation des activités du Groupe, Thibaud Weick a pour mission de recentrer les activités de cette UA sur la production, secteur clé et stratégique du Groupe. Cette dernière inclut l'hydraulique, l'éolien, le solaire, la thermie et la société-fille, Romande Energie France.

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 10, al. 3 des statuts, des actionnaires qui représentent des actions totalisant 0.5% du capital-actions ou des voix peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au Conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'Assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard quinze jours avant l'Assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'«opting-out» ou d'«opting-up». Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'État de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise, 118 communes vaudoises et SIE SA (Service intercommunal des Énergies) par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 55.4% du capital et les voix y relatives.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour ces cas. Le contrat de travail des membres du Comité de direction peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis de six mois pour la fin du mois.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'Assemblée générale ordinaire de 2025 a élu PricewaterhouseCoopers SA (PwC) à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour un mandat d'un an, renouvelable. L'auditeur responsable du mandat est M. Mario Berckmoes. La durée maximale légale de sept années pour la durée du mandat de la personne qui dirige la révision est appliquée.

La proposition de l'élection et de la révocation de l'organe de révision revient au Conseil d'administration, sur préavis du Comité Finances et Audit du Groupe, au terme d'un appel d'offres réalisé périodiquement.

8.2 Honoraires de révision / 8.3 Honoraires supplémentaires

Les honoraires de PwC SA sont présentés dans le tableau ci-dessous, avec une comparaison des chiffres de 2024 facturés par l'ancien auditeur Ernst & Young SA.

en CHF	2024 Ernst & Young	2025 PwC
Honoraires de révision	473 400	395 800
Autres honoraires		
- Fiscalité:	81 845	0
Total	555 245	395 800

Les honoraires de révision comprennent l'audit des états financiers, le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie, les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite, le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables, le rapport de durabilité, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit.

En 2025, PwC n'a pas fourni d'autres services au Groupe Romande Energie.

La Charte d'audit interne et externe de Romande Energie Holding prévoit que, sauf situation ou contexte exceptionnel, le ratio annuel des honoraires de l'organe de révision pour les autres prestations ne doit pas dépasser 50% du montant des honoraires de révision ou liés à la révision.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir Comité Finances et Audit, sous point 3.5.

Le Comité Finances et Audit évalue les prestations, la rémunération et l'indépendance de l'organe de révision tous les ans et rapporte ces éléments au Conseil d'administration. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Le Comité Finances et Audit effectue une évaluation de la qualité du reporting et des rapports d'audit, de l'approche d'audit proposée puis de sa mise en œuvre (risques significatifs couverts, recommandations, délais, ressources) et rencontre les personnes responsables du mandat afin de s'assurer de leurs compétences. Concernant la rémunération, il compare les honoraires budgétisés pour l'activité d'organe de révision à ceux effectivement facturés et vérifie en quoi consistent les prestations supplémentaires (cf. point 8.3). S'agissant de l'indépendance, il vérifie les mandats de Conseil confiés à l'organe de révision (étendue, rémunération), le Conseil d'administration ayant décidé, sauf exception, de ne pas confier de mandats d'appui pour l'audit interne.

En 2025, l'organe de révision nouvellement élu en 2025 a participé à deux séances du Comité.

L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du Conseil d'administration ou de la Direction générale. L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

9 Politique d'information

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité.

Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange. Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par le responsable des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications de la société imposées par la loi et les statuts sont effectués dans la Feuille officielle suisse du commerce; en ce qui concerne les communications de la société aux actionnaires, elles sont valablement faites par courrier postal ordinaire à leur adresse inscrite au registre des actions, ou par courrier électronique, ou sous toute autre forme que le Conseil d'administration jugera appropriée (art. 28 des statuts).

Un agenda financier incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des présentations aux investisseurs est disponible sur le site internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à l'avant-dernière page de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont:

En français

<https://www.romande-energie.ch/ir-notifications>

En anglais

<https://www.romande-energie.ch/ir-alerts>

10 Périodes de blocage du négoce

Chaque année, le directeur Finance & Services rappelle aux collaboratrices et collaborateurs, aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration du Groupe l'interdiction de procéder à toute transaction boursière sur les actions nominatives, les obligations ou autres titres de participation de Romande Energie Holding SA qu'elles ou ils détiennent ou souhaitent acquérir durant les périodes de blocage. En 2025, les périodes de blocage furent du 3 janvier jusqu'au 10 avril 2025 (inclus) ainsi que du 1^{er} juillet jusqu'au 4 septembre 2025 (inclus), soit jusqu'au 2^e jour de bourse qui suit la publication officielle des résultats annuels, respectivement semestriels du Groupe.

11 Directive du Groupe Romande Energie en matière de lutte contre la corruption

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaboratrices et collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et ses partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlements applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le Code pénal a étendu le délit de corruption aux collaboratrices et collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. La collaboratrice ou le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné(e) à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration a adopté, début 2017 puis mis à jour début 2024, une Directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou en acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.– a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Si, pour des raisons particulières, telle que la célébration d'un jubilé ou la réussite d'un grand projet, il n'est pas possible de refuser le cadeau, ce dernier peut être accepté à titre exceptionnel après obtention de l'accord de son supérieur qui doit au minimum être cadre. Le cadeau doit alors être déclaré au responsable conformité du Groupe. En aucun cas, il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, la collaboratrice, le collaborateur ou le partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique ou le responsable Conformité.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.



Remerciements à Oliviero Iubatti

Arrivé au sein du Groupe en 2016, Oliviero Iubatti a contribué de manière significative à son évolution stratégique. Grâce à son engagement et à son esprit entrepreneurial, il a accompagné la transformation de Romande Energie vers un positionnement d'acteur global de la transition énergétique en créant, en 2017, la société-fille Romande Energie Services. Celle-ci a su s'imposer dans la technique du bâtiment en érigeant une structure performante, humaine et reconnue de son secteur. De 40 collaborateurs au début, elle en compte aujourd'hui 560. La création en 2024 de la société ID GO, spécialisée dans la rénovation énergétique du bâtiment et comptant déjà 20 collaborateurs a contribué à renforcer la capacité du Groupe Romande Energie à proposer des solutions intégrées pour accompagner la décarbonation du bâti.

Oliviero Iubatti a activement soutenu l'évolution de la culture managériale de l'entreprise. Son professionnalisme et sa sensibilité humaine ont favorisé une dynamique de responsabilisation dans l'accompagnement de projets structurants, en phase avec la stratégie du Groupe. Il a quitté ses fonctions opérationnelles le 31 décembre 2025 pour se consacrer à des projets plus personnels.

Le Conseil d'administration ainsi que la Direction générale de Romande Energie remercient Oliviero Iubatti pour son engagement au sein du Groupe et se réjouissent de poursuivre leur collaboration par le biais de ses mandats (notamment au sein des conseils d'administration de Romande Energie Services SA et ID GO SA) et lui souhaitent plein succès.



Remerciements à Otilie Morand

Otilie Morand, responsable du service juridique du Groupe, a été nommée Secrétaire générale en mars 2024. Cette fonction implique la gestion du Conseil d'administration, l'organisation des séances du Conseil et des différents comités, ainsi que les relations avec l'organe boursier Six Exchange à Zurich, et plus généralement la gouvernance de l'entreprise.

Dans le but de développer les affaires publiques du Groupe, Otilie Morand se retire de cette fonction de Secrétaire générale au 15 février 2026 pour se consacrer à cette nouvelle activité. Le Groupe accueillera Marine de Geofroy qui reprendra cette position.

Le Conseil d'administration lui adresse ses vifs remerciements pour son engagement et se réjouit de pouvoir continuer de compter sur ses compétences en matière d'affaires publiques et la poursuite dans sa fonction de responsable juridique.

3

Rapport sur les rémunérations



1 Conseil d'administration

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21, al. 3, ch. 2 des statuts, le Conseil, sur la proposition du Comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du Conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'Assemblée générale. À noter que ce montant porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du Conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. La dernière comparaison des rémunérations des membres du Conseil d'administration a été effectuée en 2022 avec un groupe de 15 sociétés, issues d'entreprises industrielles suisses cotées en bourse (hors sociétés financières) présentant une capitalisation boursière comparable, un chiffre d'affaires de même niveau et un nombre d'employés proche. Le cabinet de conseil spécialisé HCM International SA avait été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Cette dernière comparaison avait conclu à un positionnement de la rémunération des administrateurs du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons	en CHF
Président	85 000
Vice-président	37 500
Administrateur	30 000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6 000
Jetons de présence	
- Demi-journée	1 200
- Séance extraordinaire selon horaires habituels	1 200
- Journée entière	1 800
- Séance extraordinaire séance courte (≤2h)	600
- Autres contacts extraordinaires	300/h.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Dans les faits en 2025, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du Conseil d'administration ont été les suivants :

En CHF		Rému- nérations	Charges sociales	Total 2025	Rému- nérations	Charges sociales	Total 2024
Guy Mustaki	Président du CA / Président CSD ¹	159 400	13 581	172 981	149 250	12 520	161 770
Anne Bobillier	Vice-présidente du CA / Présidente CNR ²	92 475	8 410	100 885	93 597	7 676	101 273
Stéphane Gard	Administrateur / Président CFA ³	66 300	12 243	78 543	73 973	12 799 **	86 772
Xavier Company *	Administrateur	59 400		59 400	59 775	-	59 775
Sofia de Meyer ⁽¹⁾	Administratrice	58 200		58 200	34 633	-	34 633
Nicolas Fulpius	Administrateur	59 100	5 375	64 475	55 065	4 526	59 591
Olivier Gfeller *	Administrateur	60 600		60 600	56 225	-	56 225
Paola Ghillani ⁽²⁾	Administratrice	--	-	--	26 250	4 100 **	30 350
Alphonse-Marie Veuthey	Administrateur	99 184	20 047	119 231	94 625	17 204 **	111 829
François Vuille *	Administrateur	57 600		57 600	55 665	-	55 665
Total		712 259	59 656	771 915	699 058	58 825	757 883

(1) Entrée le 29.05.2024

(2) Sortie le 29.05.2024

* Versée à l'État ou à la commune représentée.

** Y compris les cotisations patronales découlant de l'affiliation facultative à la caisse de pensions.

¹ Comité Stratégie et Durabilité

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises. Les mandats dans les sociétés filiales et associées du Groupe sont indiqués au point 4.1 de ce rapport. Les débuts et fins de mandat en tant qu'administratrice, administrateur, figurent dans le chapitre 2 – Gouvernement d'entreprise, au point 3, page 19.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-dessus.

A noter que lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2024, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres du Conseil d'administration de CHF 875'000, dont CHF 785'000 de rémunération et CHF 90'000 de charges sociales, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2 Direction générale

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux. Entreprise apprenante, nous permettons à notre personnel de se former tout au long de sa carrière, comme nous nous engageons à participer au développement de programmes innovants de formation permettant la transition de personnes d'horizons variés vers nos métiers, ceci avec des partenariats publics et privés.

Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que la qualité de l'engagement des collaboratrices et collaborateurs qui contribuent au succès de son développement.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15, al. 1, ch. 2 des statuts, l'Assemblée générale approuve annuellement le montant global que le Conseil d'administration a fixé pour la rémunération maximale de la Direction générale qui peut être versée lors de l'exercice social à venir.

Sur le préavis du Comité Nominations et Rémunération (CNR), le Conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la Direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la Direction générale, dans le respect de l'enveloppe globale de la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale.

Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. Une comparaison avec des sociétés suisses issues du même domaine d'activité ou cotées en Suisse – dont les critères de chiffres d'affaires, capitalisation et nombre d'EPT se rapprochent le plus du Groupe Romande Energie – est

effectuée toutes les années paires. Durant l'année 2024, une comparaison des rémunérations des membres du Comité de direction de Romande Energie a été effectuée avec un groupe de 20 sociétés, dont le marché de référence est issu du secteur d'activité de Romande Energie, à savoir des fournisseurs d'énergie nationaux. Le cabinet de conseil spécialisé EY a été chargé d'effectuer cette comparaison salariale. Les comparaisons réalisées arrivent à un positionnement de la rémunération moyenne de l'ensemble des membres du Comité de direction du Groupe Romande Energie inférieur au marché comparé.

2.3 Principes de rémunération

Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération globale de la Direction.

Le positionnement de la rémunération globale vise à se situer en-dessous mais proche de la médiane du marché.

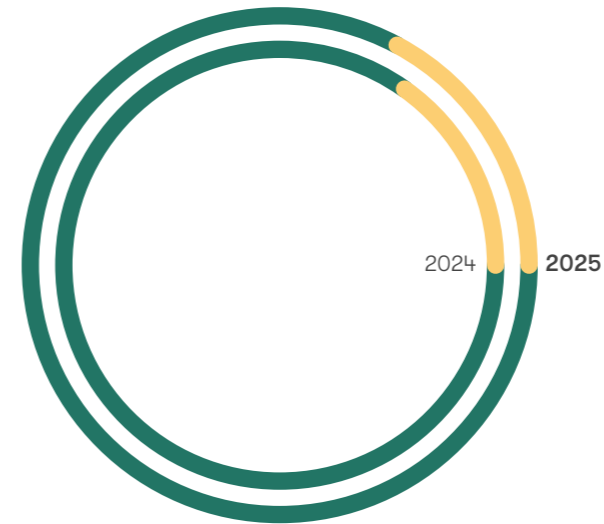
Des mesures de plafonnement sous la forme de «pay gap ratio» sont également fixés. La rémunération la plus haute ne devra pas être 13x supérieure à la rémunération la plus basse¹. La rémunération moyenne de la Direction générale ne devra pas être 8x supérieure à la rémunération la plus basse. Le résultat des «pay gap ratios» 2025 indique que la rémunération 2025 la plus élevée se situe à 8.07 de la rémunération la plus basse, et la rémunération moyenne de la Direction générale annualisée à 6.19.

La rémunération globale des directeurs se compose d'une partie fixe et d'une participation aux résultats du Groupe.

GRI 2-19, GRI 2-21

Rémunération annuelle

L'adaptation des rémunérations des membres de la Direction générale repose sur un système bienal. Lors des années paires, une comparaison salariale du marché est réalisée pour la fixation de l'enveloppe maximale. Les années impaires, l'adaptation des rémunérations est effectuée dans le cadre des résultats de la comparaison marché et des «pay gap ratios» fixés. Fort de ce principe, la rémunération des membres de la Direction a été adaptée en 2025.



Composants de la rémunération globale (en%) Influence

- Participation aux résultats du Groupe : EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise
- Partie fixe de la rémunération

Participation aux résultats du Groupe

La valeur cible de la participation aux résultats du Groupe est à 20% de la rémunération fixe pour l'ensemble des membres de la Direction.

Les valeurs cibles de la participation aux résultats du Groupe sont influencées par l'atteinte des critères de performance financiers et des objectifs d'entreprise, selon la formule suivante :

$$\begin{matrix} \text{Enveloppe} & \times & \text{PCF} & \times & \text{POE} & = & \text{x} \\ & & \text{max 120\%} & & \text{max 120\%} & & \text{max 144\%} \\ & & \text{min 80\%} & & \text{min 80\%} & & \text{min 64\%} \end{matrix}$$

PCF = performance des critères financiers : pilier économique. Le critère est établi sur la base de la différence de l'EBITDA retraité (hors résultats FMHL) attendu au budget comparé à celui constaté au réel.

POE = performance des objectifs d'entreprise : piliers sociétal et environnemental. Les objectifs, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, sont proposés chaque année par le Comité de direction et validés par le CNR.

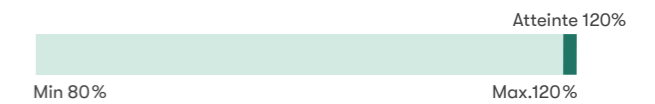
Afin d'inclure dans cet élément de rémunération une notion de long terme, la valeur est acquise comme suit :

- 2/3 correspondent aux résultats de l'année de référence ;
- 1/3 correspondent aux résultats de la moyenne des 2 années précédentes de l'année de référence (soit 3 années).

La somme de ces résultats déterminera les valeurs finales.

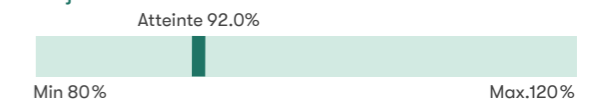
Performance des critères financiers

Elle s'est élevée à 120% :

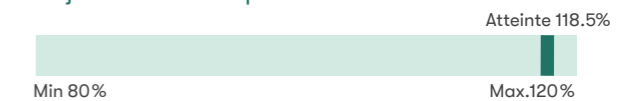


La performance des objectifs d'entreprise (POE) de l'exercice 2025 a été la suivante :

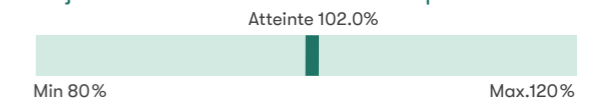
Objectif environnemental



Objectif sociétal – qualité de la relation



Objectif sociétal – sécurité informatique & au travail



L'atteinte moyenne des objectifs d'entreprise pour l'exercice 2025 a été de 105%. Tenant compte des éléments à long terme, la performance pour la fixation des participations aux résultats du Groupe des membres de la Direction s'est élevée à 118%.

En bref

Les comparaisons des niveaux de rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction ont démontré des résultats similaires, à savoir un positionnement des rémunérations globales en moyenne en-dessous du marché. Lors des années impaires, une adaptation des rémunérations fixes est effectuée. En 2025, il y a eu une adaptation des rémunérations fixes des membres de la Direction.

GRI 2-20, GRI 2-21

¹ Elle correspond à la rémunération annuelle la plus basse à 100% d'un contrat à durée illimitée d'une personne soumise aux conditions d'emploi de Romande Energie SA.

2.4 Rémunération globale

Dans les faits, pour l'exercice 2025, le total des rémunérations octroyées aux membres de la Direction générale, laquelle était composée de huit personnes, se présente comme suit :

En CHF	Rémunération			Charges sociales		
	Fixe	Participation aux résultats du Groupe Variable	Total de la rémunération	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Caisse de pensions	Autres charges sociales
2025						
inclus indemnités journalières perçues						
Rémunération globale	2 567 994	524 545	3 092 539	168 740	400 256	275 186
Rémunération la plus élevée :						
Patrick Bertschy, directeur Réseaux & directeur général a.i. du 01.01.2025 au 31.08.2025						
	419 632	72 602	492 234	15 000	49 596	41 808

- Sur l'exercice 2025, 8.18 EPT étaient présents dans le Comité de direction.
- Est comprise dans la rémunération totale de la personne ayant bénéficié de la rémunération la plus élevée sur l'exercice 2025 l'indemnité de remplacement pour sa prise de fonction de Directeur général a.i. en sus de la rémunération fixe de sa fonction de directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux.
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 17% pour la personne ayant bénéficié de la rémunération la plus élevée et 21% pour les autres membres de la Direction générale.

2024

Rémunération globale	1 987 500	351 900	2 339 400	115 440	323 871	208 813
Rémunération la plus élevée :						
Christian Petit, directeur général						
	583 596	99 220	682 816	18 000	91 548	55 835

- Sur l'exercice 2024, 6.6 EPT étaient présents dans le Comité de direction
- Le total de la rémunération variable a représenté respectivement 17.0% de la rémunération fixe pour le directeur général et 18.0% pour les autres membres de la Direction générale.

Les autres charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS, l'assurance-chômage, accidents et maladie perte de gain.

À noter que lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2024, celle-ci a approuvé une rémunération globale maximale des membres de la Direction générale de CHF 4'330'000, dont CHF 3'400'000 de rémunération, CHF 730'000 de charges sociales et CHF 200'000 d'indemnités, pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.-/mois (CHF 1'500.-/mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.- (CHF 75.- pour le directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la Direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la Direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégués de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la Direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas, en la matière, de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle «Bel-Étage» ou de prestations de rachat d'années d'assurances.

3 Autres avantages aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

L'état de la détention d'actions se présente comme suit :

Détention d'actions (état)

Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2025	2 842 125 actions	9.97%
Autres actionnaires	25 657 875 actions	90.03%
Dont :		
• Nombre d'actions détenues par les membres de la Direction générale	250 actions	<1%

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit, abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale en 2025, ni à des personnes qui leur sont proches. A noter que la Commune de Lausanne, dont Monsieur Xavier Company est membre de l'exécutif, détient 882 312 actions. Monsieur Patrick Bertschy, directeur Réseaux, 250 actions.

4 Informations supplémentaires

Conformément à l'article 734e du Code des obligations, se trouvent ci-dessous les fonctions et mandats externes exercés par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans des sociétés à finalité économique, au 31 décembre 2025.

4.1 Membres du Conseil d'administration

Guy Mustaki

Avocat et professeur honoraire de droit de l'Université de Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, de Rham SA, Lausanne, d'Ytequam SA, Lausanne et de DR Invest SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de Fondation Théodora, Lonay

Autres activités

- Membre du Conseil consultatif de l'Académie des administrateurs (ACAD), Lausanne
- Membre du Conseil consultatif du Cercle Suisse des administratrices (CSDA), Lausanne

Anne Bobillier

Administratrice et consultante en Gouvernance d'entreprise et organisation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Présidente de SkySoft-ATM, Genève
- Membre des conseils d'administration de Rolex Holding SA, Genève, de Rolex SA, Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse), Genève
- Membre du Comité du SwissBoardForum, Berne
- Fondatrice et présidente d'ABOCA Sàrl, Genève

Xavier Company

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président de conseils d'administration de LFO SA, Lausanne, SI-REN SA, Lausanne
- Membre des conseils d'administration de CADOUEST SA, Prilly, EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Gaznat SA, Lausanne, Petrosvibri SA, Vevey, Forces Motrices de l'Aboyeu SA (FOMAB), Martigny et Epura SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de fondation de la Fondation pour le commerce lausannois, Lausanne

Nicolas Fulpius

Chairman et co-fondateur InflaRx
CEO et co-fondateur Ansam Group

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration d'InflaRx NV, Pays-Bas, cotée au NASDAQ

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration d'Ansam Holding SA, Nyon, Arcadia Consulting SA, Chêne-Bougeries
- Administrateur Idros SA, Nyon
- Administrateur délégué de CIMA Corporate Investment Management Affentrager Holding SA, Zug, BIP informatique SA, Sion
- Membre des conseils d'administration de Filaos SA, Nyon, iXion Services SA, Nyon, BRS Immobilier SA, Lausanne
- Gérant et Président de NJ Informatique Sàrl, Yverdon

Stéphane Gard

Administrateur et consultant indépendant

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Fondateur et président d'Avisa SA, Lausanne
- Membre des conseils d'administration d'EOS HOLDING SA, Lausanne, EOS NER SA, Lausanne, Schenk Holding SA, Rolle, Trianon SA, Nyon, API Assistance Professionnelle Informatique SA, Lausanne et de Nice & Green SA, Nyon - également membre de la direction.

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du Conseil d'administration de la Caisse de Pension de l'État de Vaud
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision, Berne
- Membre du Conseil de fondation de Plateforme10, Lausanne

Olivier Gfeller

Syndic de Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président des conseils de fondation de Etoiles de Noël, Montreux et de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchégoyen, Montreux
- Vice-président du Conseil d'administration de Casino Barrière de Montreux SA, Montreux et du Conseil de la Fondation Claude Nobs, Montreux
- Membre du Comité de la société simple Avenir 2m2c, Montreux
- Membre des conseils de la Fondation Montreux Jazz Festival, Montreux, de la Fondation Alice et Karl Schenkel-Wagner, Chernex, et de la Fondation du Château de Chillon, Veytaux
- Membre du Conseil d'administratif de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), Vevey
- Membre de Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) et de la commission d'estimation fiscale des immeubles, Vevey
- Membre du Conseil d'administration de Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA)

Autres activités

- Député au Grand Conseil vaudois

Sofia de Meyer

Administratrice et consultante en entrepreneuriat durable

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'Établissement, Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Fondatrice et directrice de Giwa Sàrl, Aubonne
- Présidente du Conseil de la Fondation du Jardin botanique de Champex-Lac
- Membre de l'Advisory Board, UNIL, Lausanne
- Formatrice associée «Leadership systémique et éco-preneuriat», Villars Institute
- Vice-présidente de la Fédération romande des consommateurs, Lausanne
- Membre des conseils de la Fondation Margherita, Crans-Montana et de la Fondation FiBL, Frick

Alphonse-Marie Veuthey

Avocat et notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Président et liquidateur de Romande Energie Commerce SA, Morges
- Membre du Conseil d'administration de Satom SA, Monthey

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du Conseil de la Fondation de soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, Rennaz
- Vice-Président de l'Association des préfets de la République et Canton du Valais Membre des comités de Chablais-Région, Aigle et de l'Association du Chablais (Radio Chablais), Monthey
- Membre des Conseils de la Fondation «Divisionnaire F. K. Rünzi», Crans-Montana et de la Fondation Chablais Scope, Aigle

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

François Vuille

Délégué cantonal à la transition énergétique

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Forces Motrices Hongrin-Léman SA, Château-d'Oex et de SIRESO Société d'investissement de Suisse Occidentale SA, Granges-Paccot
- Membre du Comité directeur de Cleantech Alps, Sion
- Fondateur et associé de Proxipel SA, Le Vaud, Fondateur et Président de Softcar SA, Fribourg

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-Président du CECB, Suisse
- Membre du Conseil scientifique d'AEE Suisse, Berne
- Membre du Comité stratégique de la Fondation Solar Impulse, Lausanne
- Fondateur et Président de Tilt Global, USA

Autres activités

- Président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnFK), Berne

4.1.1 Membre (hors conseil)

Otilie Morand

Secrétaire générale

4.2 Membres de la Direction générale

François Fellay

Directeur général

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge
- Membre du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Représentant permanent de Romande Energie SA, Président de Romande Energie France SAS, Paris
- Directeur général de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Membre du Conseil d'administration d'EOS Holding SA, Lausanne
- Membre du Conseil d'administration d'EOS NER SA, Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président du Conseil de fondation de la salle de concert et congrès Noda BCVS, Sion

Aurore Amaudruz

Directrice de l'Unité d'Affaires Marchés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Logement idéal Scoop, Pully
- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Comité de l'association Economie Région Lausanne (ERL), Lausanne

Patrick Bertschy

Directeur de l'Unité d'Affaires Réseaux

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du Conseil d'administration de Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex, et de SIRESO SA, Granges-Paccot
- Membre du Conseil d'administration et directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Vice-président du Comité de l'AES, Aarau et Lausanne
- Membre du Comité de Regiogrid, Aarau
- Membre du Comité de pilotage du Consortium StreamX, Morges
- Président du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Nicolas Conne

Directeur de l'Unité de Support Finance & Services

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge
- Président du conseil d'administration de ID GO Management SA, Morges
- Membre du conseil d'administration de Romande Energie Commerce SA en liquidation, Morges
- Membre du conseil d'administration de Energie Solaire SA en liquidation, Sierre
- Membre du conseil d'administration de Spontis SA, Avenches
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Commission de placement et membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Assia Garbinato

Directrice de l'Unité de Support Digital & Innovation

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directrice de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil professionnel de la HEIG-VD, Yverdon-les-Bains
- Membre du Comité de sélection des projets de Durabilité & d'Innovation, SPEI, Vaud

Oliviero Iubatti

Directeur de l'Unité d'Affaires Immobilier Jusqu'au 31 décembre 2025

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du Conseil d'administration de Romande Energie Services SA, Prévèrenge
- Membre du Conseil d'administration d'ID GO Management SA, Morges
- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry
- Président des conseils d'administration de MontCAD, Montreux et Laurent Membrez SA, Aclens
- Associé gérant de Swingo Sàrl, Pully

Michel Rizzo

Directeur de l'Unité de Support Ressources humaines

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du Conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie, Morges

Thibaud Weick

Directeur de l'Unité d'Affaires Énergie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Directeur de Bas-Valais Energie SA, Vouvry

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Romande Energie Holding SA, Morges

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO dans les sections 1.3, 2.4 à 2.6, 3 ainsi que 4.1 à 4.2 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 36 à 47) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été audité par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 4 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ce rapport de rémunération.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des sections 1.3, 2.4 à 2.6, 3 ainsi que 4.1 à 4.2 dans le rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA

Mario Berckmoes
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 mars 2026



Rapport de durabilité 2025

4

≡

Message de François Fellay

Directeur général
de Romande Energie



François Fellay, directeur général de Romande Energie

En 2025, Romande Energie réaffirme avec fermeté que la durabilité constitue un levier stratégique déterminant pour orienter notre performance à court, moyen et long terme. Ancrée dans notre ADN, elle guide la manière dont nous gérons nos impacts sur l'économie, l'environnement, les personnes et leurs droits fondamentaux. Les trois piliers de notre stratégie sont interdépendants – sociétal, environnemental et économique – et structurent l'ensemble de nos décisions tout en renforçant notre capacité à accompagner la transition énergétique de notre région.

Notre vision repose sur une conviction forte: seules les organisations capables d'anticiper les mutations et d'intégrer pleinement la durabilité au cœur de leur modèle d'affaires pourront créer de la valeur durable. Dans un contexte marqué par des évolutions macroéconomiques, géopolitiques, climatiques, réglementaires et sociétales rapides, nous avons adapté notre stratégie pour répondre aux attentes croissantes de nos clients, de nos partenaires ainsi que de nos actionnaires, tout en restant alignés sur les engagements internationaux, notamment l'Agenda 2030, l'Accord de Paris et l'Accord de Kunming-Montréal à l'aide des cadres de la TCFD et de la TNFD.

L'année 2025 représente une étape clé. Nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre **Stratégie 2030**, qui renforce notre agilité opérationnelle, consolide notre capacité d'innovation et oriente nos investissements vers les infrastructures durables, la décarbonation et la digitalisation responsable. Cette stratégie s'inscrit dans une perspective à long terme afin de prévenir les impacts négatifs de nos activités tout en générant des impacts positifs pour les territoires, l'économie locale et nos parties prenantes.

Notre bilan 2025 démontre des avancées significatives: construction de notre trajectoire de décarbonation, amélioration de la qualité de nos données extra-financières, renforcement de la formation interne sur les plans de transition et la transformation des métiers, et publication de notre premier rapport volontaire sur la nature dans le cadre de la TNFD. Ces réalisations témoignent de notre volonté d'agir de manière transparente et responsable. Elles s'accompagnent également d'une analyse lucide

Notre vision repose sur une conviction forte: seules les organisations capables d'anticiper les mutations et d'intégrer pleinement la durabilité au cœur de leur modèle d'affaires pourront créer de la valeur durable.

des défis rencontrés, notamment la complexité de certaines évolutions réglementaires, la pression sur les prix de l'énergie et les attentes renforcées de nos clients en matière d'expériences simples et fiables.

Nous présentons cette année des résultats audités, incluant nos émissions de gaz à effet de serre et nos indicateurs de performance clés, afin de rendre compte de la progression vers nos objectifs. Ces éléments offrent une lecture claire de nos avancées et des domaines nécessitant un effort accru.

Pour les prochaines années, nos priorités sont clairement définies: accélérer la décarbonation de nos activités et de celles de nos clients, développer nos solutions énergétiques durables, augmenter notre production d'énergie renouvelable et locale, renforcer notre résilience face aux risques climatiques, intégrer pleinement la biodiversité dans nos décisions et accompagner nos équipes dans l'évolution de leurs métiers. À l'horizon trois à cinq ans, nous visons des objectifs ambitieux mais réalistes, fondés sur une gouvernance renforcée, un engagement en faveur de la nature, une maîtrise des risques, une innovation responsable, la digitalisation de nos services et une mobilisation collective au service d'un avenir durable.

Ces engagements sont le reflet d'un Groupe résolument déterminé à la création de valeur durable, la responsabilité sociétale et l'ancrage territorial. Grâce à l'engagement de nos collaboratrices et collaborateurs, nous poursuivons avec détermination notre raison d'être: **relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable.**

Sommaire

GRI 2-22	Message de François Fellay, directeur général de Romande Energie	52
GRI 2-22	Message de Florence Schmidt, responsable de la durabilité du Groupe	54
GRI 2	Informations générales	60
	Un acteur clé de la décarbonation	64
	Gouverner avec éthique et intégrité	66
	Stratégie, politique et pratique	70
	Engagement des parties prenantes	72
GRI 3	Thèmes pertinents	74
GRI 305 TCFD	Climat, selon Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)	78
GRI 101 & TNFD	Nature, selon Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)	96
GRI 306	Gestion des déchets et recyclage	103
	Assurer une transition juste	105
GRI 403	Santé et sécurité au travail	106
GRI 404	Formation du personnel	108
GRI 405	Diversité et égalité des chances	109
	Investir dans la transition énergétique et la décarbonation	110
GRI 203	Gestion rentable des ressources	
	Investissements dans les énergies renouvelables	110
GRI 203	Contribution au développement du tissu économique local	114
Annexe 1	Rapport d'assurance limitée de PWC	116
Annexe 2	Index des GRI, TCFD, TNFD, CO	120
Annexe 3	Définition des indicateurs spécifiques 2025	122
Annexe 4	Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie Holding	124

Message de Florence Schmid

Responsable de la durabilité du Groupe



La durabilité au service d'un territoire vivant.

L'année 2025 marque pour Romande Energie une progression significative de son engagement en faveur de la durabilité, en adéquation avec sa stratégie et en réponse aux enjeux climatiques et sociétaux propres à notre territoire. Nous avons notamment axé nos efforts sur la conformité, l'éthique et l'environnement.

En 2025, Romande Energie a franchi une étape constructive en finalisant sa politique de conformité et d'éthique renforcée, en déployant ses plans de transition de décarbonation dont les objectifs sont fixés à l'horizon 2030, et en publiant son premier rapport volontaire sur les impacts et dépendances liés à la biodiversité, conforme au cadre TNFD. Ce dernier intègre notamment une géolocalisation détaillée des impacts et dépendances du Groupe aux milieux écosystémiques en Suisse.

Renforcer notre culture d'entreprise engagée pour la durabilité

L'engagement et les compétences de nos équipes ont été renforcés par un programme spécifique de formations, axé sur les plans de transition et l'évolution des métiers. Cette initiative contribue à ancrer la durabilité dans les pratiques quotidiennes.

Le travail collaboratif initié avec nos parties prenantes – clients, fournisseurs et partenaires socioéconomiques – et favorise le développement de solutions adaptées, renforce une relation de confiance durable et améliore l'expérience digitale.

Enfin, l'adoption d'une nouvelle politique de conformité et d'éthique élaborée sous l'impulsion d'une personne pleinement dédiée à cette mission, ainsi que le label «Great Place to Work», témoignent de notre volonté d'offrir un environnement de travail motivant et cohérent avec nos valeurs.

En 2025, Romande Energie a franchi une étape constructive en finalisant sa politique de conformité et d'éthique renforcée, en déployant ses plans de transition de décarbonation dont les objectifs sont fixés à l'horizon 2030.

Fixer nos objectifs de décarbonation pour 2030

Le défi de Romande Energie est de réduire ses propres émissions tout en augmentant sa production d'énergie renouvelable, ses services énergétiques et ses solutions de rénovations énergétiques pour l'immobilier afin d'aider sa clientèle à se décarboner.

Cette année, des ateliers d'idéation ont réuni des experts de chaque unité pour coconstruire, avec le soutien et la participation d'un représentant du Canton de Vaud, notre trajectoire de décarbonation. Les objectifs fixés pour les scopes 1 et 2 à 2030, validés par la Direction et le Conseil d'administration, reposent sur des données robustes. Nous avons également internalisé l'établissement de notre bilan de gaz à effet de serre, renforçant ainsi la précision et la maîtrise de nos données environnementales.

En parallèle, nous avons affiné notre analyse des risques et opportunités liés au changement climatique, notamment dans les domaines stratégiques de l'hydraulique, des réseaux électriques et de la thermie, afin d'adapter en continu notre stratégie aux enjeux de demain.

Investir dans la transition énergétique

Nos efforts se sont renforcés dans des domaines stratégiques pour accélérer la transition énergétique: flexibilité de production et capacité de stockage. Nous accélérons nos investissements pour enrichir et diver-

sifier notre production d'énergies renouvelables électrique et thermique.

En matière de rénovation énergétique des bâtiments, nous nous engageons à accompagner nos clients à moderniser leur parc immobilier et à en optimiser l'efficacité énergétique, ainsi qu'à réduire significativement leur empreinte carbone en facilitant l'adoption de bornes de recharge et de système de chauffage bas carbone.

Par ces actions concrètes, la durabilité accélère notre création de valeur, soutient la décarbonation de nos clients et de notre entreprise, renforce progressivement notre robustesse, tout en maintenant un engagement responsable envers nos parties prenantes.

Le défi de Romande Energie est de réduire ses propres émissions tout en augmentant sa production d'énergie renouvelable, ses services énergétiques et ses solutions de rénovations énergétiques pour l'immobilier afin d'aider sa clientèle à se décarboner.

Synthèse des indicateurs

Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	ODD	Indicateurs	Page du rapport 2025	Valeurs 2025	Valeurs 2024*	Valeurs 2023*	Indicateurs assurés
La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre GRI 305		Intensité des émissions GES gCO ₂ -e par franc de CA GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	113	103*	88	✓
		Volume des émissions GES, tCO ₂ -e Scopes 1 & 2 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	11836	11035*	9232	✓
		Volume des émissions GES, tCO ₂ -e Scope 3 GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-4	92, 122	688358	726517*	765182*	✓
Réduction de l'empreinte carbone GRI 305		Intensité carbone de la production électrique de RE en Suisse, gCO ₂ -e par kWh	91	11,85	9,2	8,4	
		Intensité carbone de l'électricité distribuée sur notre réseau en Suisse, gCO ₂ -e/kWh	91	12,65	11,3	9,4	
		Economies cumulées de tCO ₂ -e générées chez les clients grâce aux chauffages à distance	91, 93	13760	7217	6865	✓
		Economies cumulées de tCO ₂ -e générées chez les clients grâce à la production d'énergie renouvelable en 2025	91, 93	17883	17625		✓
La gestion des déchets et le recyclage GRI 306		Pourcentage de la quantité de déchets recyclés sur la quantité de déchets évacués chez Thévenaz-Leduc	103	55%	89%	88%	
La formation du personnel GRI 404		Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs	72	GreatPlace toWork	27	39	
		Nombre de jours de formation/collaborateur et collaboratrice	109	4	2	1,5	
		Nombre d'apprentis formés par année	109	58	57	57	
La santé et sécurité au travail GRI 403		Nombres d'accidents du travail RE SA+IDGO SA+RES SA (Nbre accidents professionnels/mio heures) GRI 403-9	61, 107, 123	11,92	15,01	10,71*	✓

* Révisées suite à un changement méthodologique suivant GRI 2-4

Les indicateurs assurés par PwC au 31 décembre 2025 sont identifiables par le sigle ✓

Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes	ODD	Indicateurs	Page du rapport 2025	Valeurs 2025	Valeurs 2024*	Valeurs 2023*	Indicateurs assurés
La santé et sécurité au travail GRI 403		Nombres d'accidents du travail en absolu GRI 403-9	61, 107, 123	31	32	20*	✓
La politique d'égalité salariale GRI 2-7		Nombre total de collaborateurs (-rices)	67	1512	1493	1338	
		Nombre total d'employés (ETP)	67	1397	1379	1226	
		Pourcentage de femmes dans l'entreprise par rapport au nombre total d'employés en personnes	67	23%	24%	23%	
		Pourcentage de femmes cadres dans l'entreprise par rapport au nombre total de cadres en personnes (encadrement et managers)	67	18%	15%	11%	
Les investissements dans les énergies renouvelables GRI 203		CAPEX Annuel du Groupe MCHF dans les énergies renouvelables	110	75	72	99	✓
		EBIT annuel, MCHF		38	14	100	
La gestion rentable des ressources énergétiques GRI 203		Énergie électrique renouvelable produite en Suisse par des ouvrages de RE, GWh (cogénération exclue)	111	501	578	519	
		Énergie électrique renouvelable produite en France, GWh	111	184	204	200	
		Énergie électrique distribuée, GWh	125	1545	1587	1677	
		Énergie thermique produite, GWh	110	110	126	105	
La contribution au développement du tissu économique local GRI 203		NPS Clients Échelle des NPS (-100 à +100)	57, 73, 80	7	-2	3	
		NPS Fournisseurs Échelle des NPS (-100 à +100)	57, 73, 80	62	57	48	
		Contribution au Pourcent Sociétal et Environnemental (jusqu'à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe), MCHF	115	0,222	0,885	0,444	✓

* Révisées suite à un changement méthodologique suivant GRI 2-4



Romande Energie Holding (REH)

En chemin vers plus de durabilité depuis 2020

2020

- 1^{er} rapport de durabilité selon GRI avec publication du Bilan GES suivant le GHG protocol

2021

- Mission de REH dans la décarbonation
- Les 3 piliers du développement durable définissent la stratégie REH pour 2021-2026
- 1^{ère} matrice de matérialité

2022

- Ateliers en vue de la définition de la Raison d'être et des Valeurs
- 1^{er} emprunt vert émis par REH
- Révision de la matrice de matérialité établie en 2021

2023

- Raison d'être et valeurs de REH définies
- Code de conduite mis à jour

2024

- La durabilité inscrite dans les statuts de REH
- Stratégie durabilité 2030
- Formation des collaborateurs
- Trajectoires de décarbonation en construction dans les unités
- Début de l'évaluation ESG de nos fournisseurs
- Assurance limitée sur une sélection d'indicateurs pour la première fois
- Emission d'un green loan

2025

- Nos objectifs climat, fixés pour 2030 avec plans de transition associés
- Bilan GES maîtrisé en interne
- Nos impacts et dépendances à la nature cartographiés
- Politique Conformité & Ethique
- Labels Great Place To Work & To Start
- 80% de nos achats évalués RSE depuis 2023



Objectifs 2030

Réduction de 50% des scopes 1 et 2

Impacts Nature en cours d'analyse

Informations générales

GRI 2

GRI 2-1

Détails sur l'organisation

Les structures opérationnelle et juridique du Groupe, la nature de son capital et de sa forme juridique sont décrits en page 14 du Cahier de Gouvernement d'entreprise. Romande Energie Holding SA a des activités en Suisse et en France.

GRI 2-2

Périmètre, contenu et objectif du rapport

Ce sixième rapport de durabilité du Groupe Romande Energie, dont le siège est situé à Morges (Suisse), présente les informations quantitatives et qualitatives nécessaires à la compréhension de ses enjeux matériels de développement durable. Il couvre l'ensemble des activités du Groupe et des entités rattachées à Romande Energie Holding SA, et se conforme aux périmètres financiers décrits en page 167 du rapport annuel. Les indicateurs «santé et sécurité» ne concernent que Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et ID GO Management SA.

Ce rapport a été préparé en référence aux Normes GRI 2021, ainsi qu'au standard GRI 101: Biodiversity 2024, afin de fournir une information transparente et structurée sur nos impacts significatifs. Les standards sectoriels GRI applicables au Groupe (Utilities et Renewable Energy) n'étant pas encore publiés, Romande Energie applique les standards universels (GRI 1, GRI 2, GRI 3) ainsi que les standards thématiques correspondant à ses enjeux matériels.

Le Groupe finalisera sa matrice de double matérialité en 2026 garantissant une prise en compte complète et harmonisée de la matérialité d'impact et de la matérialité financière dans les futurs cycles de reporting.

En complément des normes GRI, Romande Energie publie:

- pour la deuxième année consécutive, les informations liées aux enjeux climatiques selon les recommandations de la **Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)**;
- pour la première fois, les éléments requis pour la première étape sur les opérations directes de l'entreprise et requis par la **Task-force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)**, en lien avec l'ambition Nature du Groupe.

En conformité avec l'Ordonnance sur le reporting climatique, Romande Energie publie son rapport en format PDF sur son site internet.

L'index GRI ainsi que les tableaux de correspondance GRI-TCFD-TNFD-CO figurent en page 120 du rapport.

Comprendre les limites et la portée de notre rapport est essentiel pour une interprétation juste de nos performances.

GRI 2-3

Période de reporting, fréquence et contact

Depuis 2020, Romande Energie intègre systématiquement son rapport de durabilité à son rapport annuel, réaffirmant son engagement en faveur de la transparence et de l'amélioration continue. Le présent document rend compte des activités et des performances du Groupe pour l'année civile 2025.

Pour toute question relative au Rapport de durabilité du Groupe Romande Energie :

Contact Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la durabilité
Romande Energie SA
Rue de Lausanne 53 - 1110 Morges
Tél. direct : +41 21 802 97 81
florence.schmidt@romande-energie.ch

GRI 2-4

Reformulations d'informations

Le bilan de gaz à effet de serre a été retraité pour l'année 2025. Les retraitements suivants ont été effectués :

- Intégration de la nouvelle structure organisationnelle du Groupe qui n'a pas d'impact sur le bilan de gaz à effet de serre du Groupe.
- **Scope 2 – Catégorie 2.1 :** intégration des émissions liées à la consommation d'électricité pour usage interne dans le scope 2. Ces émissions étaient précédemment comptabilisées dans le scope 3 – Catégorie 3.3.
- **Scope 3 – Catégories 3.1 et 3.2 :**
 - Révision de la ventilation des achats entre la catégorie «biens d'équipement» et «biens et services achetés» pour l'année 2024 suite à une erreur de saisie.
 - Intégration de quantités physiques pour le calcul du bilan GES des achats. 6% des achats sont maintenant basés sur des données primaires et 94% sur des données monétaires.
 - Revue des facteurs d'émission : les facteurs utilisés dans les exercices précédents avaient été calculés spécifiquement pour Romande Energie par un consultant externe. Ceux-ci ont été remplacés par les facteurs d'émission de la base de données US EPA, ce qui implique une conversion USD/CHF basée sur les cours observés en 2022.
- **Scope 3 – Catégorie 3.3 :** les émissions liées à la consommation d'électricité pour usage interne ont été retirées de cette catégorie.
- **Scope 3 – Catégories 3.8 et 3.11 :** nouvelles catégories.

Le bilan GES a pour la première fois été entièrement réalisé en interne en utilisant la solution de calcul d'empreinte carbone Sweep.

Concernant les économies de GES chez nos clients, la méthodologie a été mise à jour afin d'intégrer les économies liées à la production d'énergies renouvelables (éolien, hydro et solaire).

GRI 403-9 : le périmètre des heures travaillées a été élargi à ID GO Management SA en complément à Romande Energie SA et Romande Energie Services SA.


Couverture des normes GRI :

GRI 301 (Matériaux) n'est pas un enjeu matériel pour Romande Energie. Le Groupe n'utilise pas de matières premières ni de matériaux d'emballage dans un processus de fabrication; il achète majoritairement des produits finis. En conséquence, le reporting sur les matériaux (GRI 301-1 à 301-3) n'est pas applicable en 2025. L'enjeu «Gestion des déchets et recyclage» est couvert par GRI 306 (Déchets).

GRI 302 (Énergie) n'est pas un enjeu matériel spécifique de Romande Energie. En revanche, la consommation énergétique de l'entreprise est toujours publiée en regard des efforts qui sont faits pour la maîtriser, et réduire son empreinte carbone associée selon GRI 305.














GRI 2-5

Vérification externe

Ce rapport a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'administration. Conformément aux exigences de la Global Reporting Initiative (GRI), le présent rapport a été soumis à la GRI. PricewaterhouseCoopers (PwC) Lausanne a fourni une assurance indépendante limitée sur les indicateurs de performance, au 31 décembre 2025, indiqués dans ce rapport au travers du sigle . Cette mission d'assurance limitée a été réalisée en conformité à la Norme internationale de missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques» et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410, «Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre» (norme ISAE 3410), et sur la base des critères émis par les normes GRI et d'autres définis par Romande Energie, disponibles en Annexe 3 page 122. Le rapport d'assurance limitée peut être consulté en Annexe 1 page 116.

Certifications @

Notation ESG – Point de situation 2025

	2025	2024
 	✓	✓
   	✓	✓
	✓	✓
	A-	A-
	B-	B
	C	C
	Bronze	Bronze
	Excellence	Excellence
	AAA	A



Un acteur clé de la décarbonation

GRI 2-6

Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

Énergéticien multi-services et premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie propose à ses clients une large gamme de solutions durables qui contribuent à réduire les émissions de CO₂. Parmi celles-ci, un accompagnement sur mesure pour produire sa propre énergie et des produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique tout en encourageant la sobriété.

Romande Energie, l'électricien

La production d'énergie électrique est 100% renouvelable, issue de ses 286 centrales hydrauliques, solaires, éoliennes et de biomasse. Le portefeuille électrique est complété par des contrats avec des producteurs suisses d'énergie renouvelable et par des achats sur le marché de l'électricité. Cette énergie est commercialisée auprès d'environ 270'000 clients finaux.

Les réseaux de haute, moyenne et basse tension, exploités, maintenus et développés par ses équipes permettent d'acheminer cette énergie sur l'ensemble de la zone de desserte de Romande Energie qui s'étend sur les cantons de Vaud et du Valais.

Romande Energie, l'énergéticien

Romande Energie est un intervenant majeur dans la production et la distribution de chaleur. Près de 45 réseaux de chauffage et de froid à distance, majoritairement alimentés par des énergies renouve-

lables, sont aujourd'hui conçus, financés et exploités. Parmi eux, 29 sont en exploitation et poursuivent leur développement via des projets de densification. Les 16 autres sont en cours de déploiement: leur centrale principale est en construction et l'approvisionnement est temporairement assuré par des chaufferies mobiles ou des installations transitoires. La centrale Enerbois produit 18'400 tonnes de pellets annuellement à partir des déchets d'une scierie voisine, soit l'équivalent de 90 GWh de chaleur. Par ailleurs, des solutions innovantes sont déployées pour soutenir la flexibilité, en adaptant les comportements et les profils de consommation d'électricité aux contraintes du réseau et à l'intermittence des énergies renouvelables. Les activités de maintenance du réseau permettent de poursuivre son amélioration et sa fiabilisation.

Romande Energie, acteur de la décarbonation

Romande Energie propose une large gamme de solutions durables – du solaire aux compteurs intelligents, en passant par la recharge électrique, le conseil énergétique et les installations techniques, l'installation de batteries ainsi que le raccordement à des chauffages à distance pour les entreprises et les collectivités – afin d'aider ses clients, particuliers, entreprises, propriétaires et communes, à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Partenaire multi-techniques, elle accompagne les projets de rénovation de la conception à la maintenance et aide les propriétaires immobiliers à réduire durablement leurs émissions. Ses solutions couvrent l'ensemble des besoins énergétiques: panneaux solaires, pompes à chaleur, bornes de recharge, conseil et efficacité énergétique (hors particulier), installations électriques, chauffage, froid, ventilation et sanitaire.

Relier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable.

Agir avec nos parties prenantes sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Produire une énergie renouvelable et assurer la gestion optimale des actifs.

100%
de production électrique renouvelable.

Optimiser en temps réel notre production d'énergie et développer les solutions de stockage et flexibilité.

45
Chauffages à distance (CAD) déjà installés.

Optimiser et développer nos réseaux de distribution d'électricité et de chaleur.

90 MCHF
Investissement dans le réseau électrique en 2025.

Commercialiser l'énergie et accompagner nos clients vers la décarbonation.

Rénover et transformer les bâtiments.

Faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse.

Amont



Approvisionnement

- Matières premières (bois, béton, sable, gravats, eau, ...)
- Infrastructures liées à l'énergie
- Produits manufacturés
- Services



Logistique

- Stockage
- Transport



Participation financière dans les entreprises

Opérations directes



Production et distribution d'énergie

- Construction des infrastructures de réseaux
- Maintenance des infrastructures
- Gestion d'actifs pour tiers
- Nouveaux actifs de production (éolien, photovoltaïque, hydroélectrique, biomasse, thermie)
- Exploitation et maintenance des actifs
- Gestion des participations dans les actifs
- Batteries de stockage
- Remise en état de terrain après chantier



Vente d'énergie

- Trading de l'énergie
- Vente d'énergie
- Gestion de la flexibilité des actifs

Immobilier

- Rénovation énergétique
- Ingénierie et conception
- Installation de systèmes
- Assainissement
- Maintenance
- Audit et conseil énergétiques

Supports

- Ressources humaines
- Digital
- Finance
- Durabilité
- Conformité
- Gestion des risques

Aval



Clients

- Utilisation de l'énergie, des biens et services



Recyclage et traitement des déchets d'activités

- Inertes, non dangereux, dangereux

Gouverner avec éthique et intégrité

GRI 2-8

Travailleurs qui ne sont pas des employés

En 2025 Romande Energie a travaillé avec 257 personnes déléguées en mission temporaire, principalement dans les métiers techniques. Au 31.12.2025, 18 d'entre elles étaient encore en mission temporaire. Les rapports transmis au 31.12 par les agences indiquent que la somme des heures temporaires réalisées en 2025 correspond à 111'989 heures. En se basant sur une moyenne horaire annuelle de 1'812 heures pour un équivalent plein temps (indice de référence moyenne suisse - www.bfs.admin.ch), la somme des heures temporaires réalisées représenterait 61.8 EPT sur l'année 2025.

GRI 2-9

Structure et composition de la gouvernance

La structure et la composition de la gouvernance sont décrites au chapitre 1.1 du rapport de Gouvernement d'entreprise en page 14 du rapport annuel.

La gouvernance de la durabilité est décrite dans le paragraphe Gouvernance du rapport Task-force on Climate Financial Disclosures, page 79 inclus dans ce rapport.

GRI 2-10

Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé

L'organe de gouvernance le plus haut placé est le Conseil d'administration. L'élection, la diversité de ses membres et la durée de leur mandat sont décrites au point 3.4 du chapitre Gouvernement d'entreprise, en page 22 du rapport annuel de gestion.

GRI 2-11

Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Président du Conseil d'administration de Romande Energie est Monsieur Guy Mustaki. Il assure à ce titre la présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé du Groupe. Il n'assume aucun rôle exécutif dans l'entreprise.

GRI 2-12

Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts

Le Conseil d'administration joue un rôle central dans la gouvernance durable de Romande Energie. Il valide la stratégie, fixe les orientations prioritaires en matière de durabilité et supervise leur mise en œuvre. Le Conseil d'administration intègre les indicateurs ESG dans ses décisions stratégiques et assure le suivi régulier des performances relatives à la durabilité, en alignement avec les engagements climatiques et les attentes des parties prenantes. Le Comité de direction et le Conseil d'administration relisent et valident le rapport de durabilité avant sa publication officielle. Soutenue à la fois par le Conseil d'administration, mais également par l'ensemble des parties prenantes, la démarche de durabilité est un réel vecteur de pérennité pour le Groupe. Ainsi, le Conseil d'administration a défini en 2025, sur proposition de la Direction, la trajectoire de décarbonation du Groupe. En 2025, l'Assemblée générale a émis un vote positif en faveur du rapport de durabilité et sera de nouveau invitée à un vote contraignant sur ce rapport en 2026.

GRI 2-13

Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts

La responsable de la durabilité du Groupe établit une matrice concernant la gestion des impacts tandis que l'autorité décisionnelle relève des directrices et directeurs des unités. Les différents domaines sont ensuite confiés aux responsables métiers et dès lors intégrés dans leur gestion opérationnelle. Ainsi, le Conseil d'administration en est informé d'une part dans le cadre d'approbation de projets stratégiques et d'autre part, par le biais du reporting ESG annuel au Comité Finances et Audit.

GRI 2-7

Employés

Nos collaboratrices et collaborateurs sont au cœur de notre performance : cette section met en lumière la composition de nos équipes et leur évolution.

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs répartis par sexe et par canton

	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Vaud	899	316	1215
Genève	112	16	128
Valais	78	8	86
Neuchâtel	48	9	57
Fribourg	19	4	23
France	3		3
Total général	1159	353	1512

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs à contrat horaire répartis par sexe et par canton

	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Fribourg	0.5	0.04	0.54
Valais	30	0.1	30.1
Vaud	3.91	8.26	12.17
Total général	34.41	8.4	42.81

Turn over net

	2021	2022	2023	2024	2025
Turn over net	7,9%	6,8%	9,0%	8,2%	10,35%

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs à plein temps et à temps partiel répartis par sexe et par canton

	Collaborateurs	Collaboratrices	Total général
Temps partiel	175	210	385
Vaud	159	189	348
Genève	2	7	9
Valais	6	4	10
Fribourg	4	7	11
Neuchâtel	3	3	6
France	1		1
Temps plein	984	143	1127
Vaud	740	127	867
Genève	110	9	119
Fribourg	44	2	46
Valais	72	4	76
Neuchâtel	16	1	17
France	2		2
Total général	1159	353	1512

Représentation en % de femmes parmi :

	2021	2022	2023	2024	2025
Direction	38%	38%	38%	38%	22%
Encadrement	10%	14%	13%	20%	23%
Management	5%	10%	9%	12%	16%
Collaborateurs	24%	23%	23%	24%	24%

Pourcentage global de femmes

	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage global de femmes	22%	22%	22%	23%	23%

Nombre total de collaboratrices et collaborateurs par tranche d'âge et genre

	Masculin	Féminin	Total général
Moins de 30 ans	242	41	283
De 30 à 50 ans	603	213	816
Plus de 50 ans	314	99	413
Total général	1159	353	1512

GRI 2-7, GRI 405-1

GRI 2-14

Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le rapport de durabilité

Le Conseil d'administration relit et valide le rapport de durabilité, qui est ensuite soumis à un vote contraignant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Conseil a délégué au Comité Finances et Audit l'analyse des notations extra-financières et la supervision de la gestion des risques en particulier climatiques, tandis que le Comité Stratégie et Durabilité traite de toutes les questions stratégiques liées à la durabilité.

GRI 2-15

Conflits d'intérêts

Conformément au Règlement d'organisation art. 12.4, du Code de conduite (chap. 6.1) et à la politique RH, Romande Energie impose la déclaration et la gestion proactive des conflits d'intérêts. Chaque membre du Conseil d'administration et du Comité de direction ainsi que chaque collaborateur s'engage à préserver les intérêts du Groupe, garantissant transparence et intégrité.

Les membres des organes dirigeants sont invités à déclarer leurs mandats chaque année via un formulaire de déclaration d'intégrité.

Les Ressources humaines opèrent un contrôle annuel des activités accessoires des collaborateurs afin de s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

GRI 2-16

Communication des situations critiques

Les collaborateurs peuvent signaler toute infraction au Code de conduite, situation critique, dysfonctionnement présumé dans l'entreprise ou comportement jugé répréhensible à l'interne et à différents niveaux : au responsable hiérarchique, à l'Unité de Support Ressources humaines, à la responsable de la Conformité et de l'Éthique et à l'externe auprès d'un cabinet juridique indépendant. Le cabinet juridique indépendant reporte directement au Comité Finances et Audit ou au Comité

Nominations et Rémunération du Conseil d'administration en fonction des signalements effectués. Chaque déclaration est traitée de manière confidentielle par le cabinet. Le Conseil d'administration est disponible pour répondre aux préoccupations des différentes parties prenantes et actionnaires. Une formation obligatoire informe les nouveaux collaborateurs de l'existence de ce mécanisme et les informations concernant la ligne d'alerte et les personnes de contact sont accessibles à toutes et tous via l'intranet et une affiche diffusée sur les sites. Le nombre et le type de situations critiques sont confidentiels et ne sont pas communiqués à l'externe.

GRI 2-17

Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé

En 2025, le Conseil d'administration a suivi une sensibilisation dispensée par la responsable de la durabilité du Groupe sur la valeur ajoutée de la durabilité. Certains de ses membres ont une expérience reconnue en la matière. Le Conseil veille à l'intégration du sujet dans les différents thèmes abordés et dans la stratégie du Groupe.

GRI 2-18

Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé

Le Conseil d'administration examine chaque année sa propre performance, sur la base d'une évaluation organisée par le Comité Nominations et Rémunération (CNR) ainsi que celle des Comités. Cette évaluation est complétée par une évaluation faite par un tiers à des intervalles réguliers (la dernière fois en 2024). En 2025, cette évaluation a notamment servi à déterminer les compétences manquantes au sein du Conseil et de prioriser ces besoins dans le profil recherché dans le cadre du remplacement d'un membre du Conseil.

Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) s'élève à

6.75

GRI 2-19

Politique de rémunération

Les politiques de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction sont décrites dans le rapport sur les rémunérations, en page 36 du rapport de gestion.

Conformément à la loi, aucune indemnité de départ n'est accordée ou prévue pour les membres sortant du Comité de direction.

GRI 2-20

Processus de fixation de la rémunération

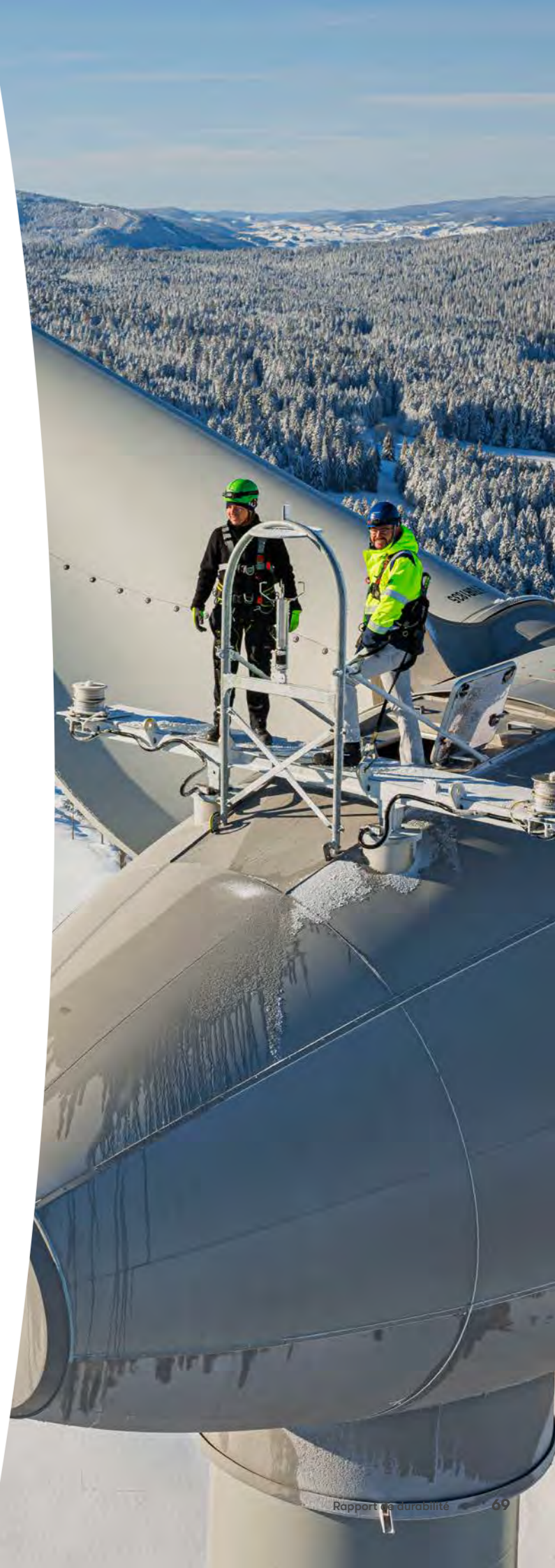
Les aspects sociétaux influencent fortement le positionnement de la rémunération et son évolution. L'augmentation annuelle des salaires est réalisée par rapport au positionnement de la personne au sein de sa catégorie de salaire et à l'ensemble des rémunérations fixes du personnel. Cela favorise les salaires débutants et les moins élevés, et a pour objectif de diminuer les disparités relatives de la distribution des revenus au sein de l'entreprise.

GRI 2-21

Ratio de la rémunération totale annuelle

Le ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) s'élève à 6.75.

Le ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de toutes les collaboratrices et collaborateurs (à l'exclusion de la personne la mieux payée) n'est pas pertinent cette année puisque la personne la mieux rémunérée ayant pris ad interim la fonction de CEO et, à ce titre, a bénéficié d'indemnités de remplacement.



Stratégie, politique et pratique



GRI 2-22

Stratégie de développement durable

Ce sujet est adressé par les messages de François Fellay, CEO et Florence Schmidt, responsable durabilité page 52 et aux chapitres TCFD et TNFD pages 78 et 96. Ensemble, ces déclarations expriment la vision du Groupe en matière de durabilité, ses priorités stratégiques et la manière dont celles-ci orientent nos décisions et nos engagements.

Raison d'être

Coconstruite par les collaboratrices et collaborateurs, la raison d'être de Romande Energie «RElier nos énergies pour accompagner notre région vers un avenir durable» renforce la capacité du Groupe à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques dans un environnement en perpétuelle évolution.

Valeurs

Nos valeurs guident quotidiennement l'ensemble de nos activités et de nos interactions avec nos parties prenantes.

GRI 2-23

Engagements politiques

Guidés par le Code de conduite (chapitre 5), nous veillons à l'intérêt de nos parties prenantes. Nous collaborons avec clients, fournisseurs, actionnaires et collectivités. Le Groupe n'a apporté aucun soutien financier à des partis politiques en 2025.

Le Code de conduite décrit les principes fondamentaux qui doivent être respectés afin que Romande Energie soit un partenaire et un employeur exemplaire, fiable et équitable. Il est un élément clé de la conformité, il décrit les fondements de la culture d'entreprise, à savoir la mission commune, les valeurs partagées, les principes opérationnels et les facteurs de réussite à prendre en compte par toutes les parties prenantes. Afin de garantir le respect des exigences du Code de conduite, une veille juridique et réglementaire est effectuée pour l'ensemble des activités du Groupe, y compris la législation antitrust, corruption, protection des données, droits fondamentaux des employés et environnement, santé et sécurité.

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption. Sa politique est de mener toutes ses affaires de manière éthique et de respecter les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de lutte contre la corruption. Les principes de lutte contre cette infraction sont énoncés dans le Code de conduite et développés dans cette Directive applicable aux collaboratrices, collaborateurs et partenaires de Romande Energie; elle existe depuis 2017 et a été mise à jour en février 2024.

GRI 2-24

Intégration des engagements politiques

Les engagements de Romande Energie en matière de conduite responsable et de durabilité sont intégrés dans ses activités, sa stratégie et ses relations d'affaires, notamment au travers de son Code de conduite. Celui-ci définit les principes et règles applicables à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe, ainsi qu'aux relations avec les partenaires commerciaux et les parties prenantes.

Le Code de conduite rappelle en particulier la neutralité politique du Groupe et encadre toute prise de position publique éventuelle relative à des textes législatifs, laquelle doit s'effectuer conformément aux processus internes définis. La mise en œuvre de ces engagements repose sur des responsabilités clairement attribuées, des procédures internes formalisées et des mécanismes de suivi appropriés.

Des actions de sensibilisation et de formation contribuent à assurer la compréhension et l'application effective de ces engagements au sein de l'organisation. Romande Energie veille également à promouvoir le respect de ses principes de conduite responsable auprès de ses partenaires commerciaux, afin de garantir une approche cohérente et alignée avec ses engagements de durabilité tout au long de la chaîne de valeur.

GRI 2-25

Processus de remédiation des impacts négatifs

Les ouvrages, projets de construction et activités de Romande Energie font l'objet d'inspections environnementales lors de visites programmées et/ou imprévues des autorités de régulation (Canton, Confédération), d'organismes de certification et d'audits internes afin d'évaluer leur conformité aux exigences réglementaires en vigueur. Si une inspection identifie une non-conformité, nous collaborons étroitement avec ses représentants pour résoudre le problème dans les meilleurs délais, mettre immédiatement en œuvre les actions correctives et planifier les solutions préventives relatives. Par ailleurs, Romande Energie a mis en place une struc-

ture capable de gérer des situations de crise identifiées suivant des domaines d'activation jugés pertinents. Cette cellule de crise permet de mobiliser des collaborateurs en cas d'accidents environnementaux ou sociétaux et de prendre en urgence les mesures appropriées pour remédier à l'évènement.

GRI 2-26

Mécanismes pour demander conseil, soulever des préoccupations et communiquer des situations critiques

Les mêmes mécanismes que pour déclarer une situation de crise en GRI 2.16 sont appliqués.

GRI 2-27

Conformité sociale - Conformité aux législations et aux réglementations

Aucune non-conformité à la législation et à la réglementation sociale ou environnementale n'a été constatée en 2025.

Conformément à ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de développement durable, Romande Energie se conforme strictement aux exigences légales énoncées en particulier par :

- Le Code des obligations suisse.
- L'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques.
- Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.
- L'Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence (ODiTr) impose aux entreprises de mettre en œuvre un devoir de diligence raisonnable et de rendre compte de leurs chaînes d'approvisionnement en minerais et métaux provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi que des mesures prises pour prévenir le travail des enfants. La charte fournisseurs du Groupe signée par l'adjudicataire lors d'un appel d'offres est alignée sur ces exigences.

Romande Energie maintient un haut niveau d'exigence en matière de qualité et de conformité vers l'excellence opérationnelle :

- Les certifications ISO 9001, 14001, 45001 et Ecoentreprise ont été maintenues en 2025 pour ses Unités d'Affaires Immobilier, Énergie, Marchés, Réseaux et pour la société-fille ID GO Management SA. La société-fille J.M. Lambelet SA bénéficie également des certifications ISO 9001, 14001 et 45001 depuis mai 2025. L'Unité d'Affaires Réseaux a également maintenu la certification ISO 55001 pour le management des actifs de distribution des réseaux HT, MT, BT.
- Romande Energie a obtenu le niveau «Bronze» en 2026 pour le label «Ecovadis».



Audace

Nous avons le courage d'aller au delà des habitudes. Nous apprenons de nos expériences et restons à l'écoute pour concrétiser des idées innovantes.



Collaboration

Nous atteignons nos objectifs communs en travaillant ensemble dans le respect, l'écoute et l'échange.



Authenticité

Nous privilégions des relations franches et sincères pour instaurer un climat de confiance dans la durée. Ainsi, chacun peut être soi-même.



Simplicité

Nous oeuvrons au quotidien pour être efficaces et accessibles.



Fiabilité

Nous tenons nos engagements grâce à des compétences et un professionnalisme digne de confiance.

Notations ESG

- Les rapports des organismes externes éclairent annuellement la stratégie durable du Groupe. L'analyse menée par l'experte en finance durable en dégage des axes d'amélioration, partagés en interne avant d'être soumis au Comité de direction et au Conseil d'administration. Parmi les actions engagées figure, par exemple, la complétude du bilan de gaz à effet de serre. Cf. page 92
- Le Groupe a obtenu le label «Great Place To Work» lequel qualifie Romande Energie parmi les entreprises les plus attentives à la qualité de vie au travail et le maintien en 2025 du label «Great Place To Start» qui honore l'engagement de Romande Energie pour les jeunes. 71% des employés ont une évaluation positive de la qualité de la culture d'entreprise, bien au-dessus du seuil de certification de 65% requis pour obtenir le label Great Place To Work®.

GRI 2.28

Adhésions à des associations

Romande Energie apporte son soutien au tissu associatif suisse par le biais d'une contribution financière annuelle à une cinquantaine d'associations professionnelles.

Le Groupe participe activement à des événements axés sur l'évolution du contexte réglementaire, du secteur de l'énergie en général et de la décarbonation. Bien qu'une attention particulière soit accordée à chaque association soutenue, les liens sont particulièrement étroits avec les organisations suivantes: l'Association romande pour la protection de l'environnement (ARPEA), l'Association des entreprises électriques suisses (AES); le Centre de Formation romand des Électriciens (CIFER); le Centre de Recherche de l'Énergie de Martigny (CREM); la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (CCI); la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI); la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG); Electrosuisse; la Fédération des Entreprises Romandes (FER), Géothermie-Suisse; le Groupement Romand pour l'Énergie Éolienne (GREE); Nomads Foundation; Regiogrid; l'association pour la Recherche et l'Innovation Énergétique (RIE); Suisse Eole; Swisscleantech; Swissolar; l'association Smart Grid Suisse (VSGS).

Engagement des parties prenantes

GRI 2-29

Approche de notre engagement envers les parties prenantes

L'engagement des parties prenantes constitue un pilier essentiel de la gouvernance durable de Romande Energie. Notre démarche vise à comprendre de manière continue les attentes, besoins et préoccupations des acteurs qui influencent, ou sont influencés par nos activités. Cet engagement structuré, intégré à nos processus internes et soutenu par des outils tels qu'ARIS (Architecture of Integrated Information System), nous permet d'alimenter nos analyses de matérialité, de renforcer la pertinence de nos actions et d'assurer une contribution durable au territoire.

Nos engagements envers nos parties prenantes sont décrits dans le tableau ci-contre.

GRI 2-30

Accords de négociation collective

La Représentation du Personnel de Romande Energie Holding SA (RPRE), représente le personnel des sociétés Romande Energie SA et Romande Energie Services SA. Elle représente 73% des collaborateurs et collaboratrices du Groupe. Le Groupe informe régulièrement la RPRE de la marche des affaires et la consulte pour l'impliquer le plus possible dans les décisions l'impactant. La RPRE est l'interlocutrice de la Direction pour les mesures relatives au personnel, notamment pour la politique RH ou les conditions d'emploi.

Groupe de parties prenantes	Exemples de modes d'engagement	Objectif de notre engagement
Communauté financière (actionnaires, bailleurs de fonds, et partenaires financiers) Banques et assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des résultats annuels et semestriels. • Assemblée générale annuelle. • Discussion one to one et visite de sites. • Présence à des événements financiers exemple: Investora. • Rencontres et discussions avec les assureurs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une relation de confiance avec la communauté financière. • Obtenir des financements à des conditions attractives.
Conseil d'administration et Comité de direction	<ul style="list-style-type: none"> • La gouvernance de la durabilité est assurée au sein du Conseil d'administration et préavisé par le Comité Stratégie et Durabilité et aussi par le Comité Finances et Audit suivant les sujets. • Chaque année, le CA et le CODIR sont formés ou sensibilisés sur des enjeux de la durabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la pérennité et la performance de l'entreprise sur les 3 piliers du Développement durable. • Inclure la durabilité au cœur de la stratégie d'entreprise et assurer son opérabilité par métiers. • Veiller à l'alignement du Conseil d'administration et de la Direction.
Collaboratrices et collaborateurs Représentants du personnel	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction annuelle des collaborateurs. • Commission du personnel. • Formations et développement. • Apprentis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bien-être des collaboratrices, collaborateurs, et des apprentis ainsi que leur formation. • Disposer des compétences nécessaires à la bonne marche des affaires.
Canton et Confédération	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de la planification cantonale. • Respect des lois et directives. • Suivi des procédures administratives pour l'obtention des permis de construire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité légale.
Communes, collectivités locales et services industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux leviers d'action. • Concrétisation des plans Énergie et Climat dans les domaines de l'éclairage public, du photovoltaïque et des réseaux de chaleur. • Gestion des démarches administratives y compris les subventions. • Amélioration des éclairages publics pour l'efficacité énergétique. • Gestion du réseau électrique local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement dans la transition énergétique et dans la durabilité.
Clients particuliers, consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> • Plateforme support client. • Enquête de satisfaction annuelle, NPS client. • Événements B2C et B2B. • Sensibilisation pour diminuer la consommation énergétique. • Programme des Explorateurs de l'énergie. • Blog, réseaux sociaux et autres outils de sensibilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute et répondre au mieux aux attentes de nos clients.
Fournisseurs et partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête de satisfaction annuelle - NPS 2025. • Évaluation RSE des fournisseurs stratégiques de Romande Energie. • Charte fournisseurs. • Visites et audits. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des fournisseurs stratégiques sont évalués selon les standards RSE.
Communautés locales	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations caritatives ou environnementales locales. • Visites des infrastructures de production renouvelable organisées par des guides internes. • Sponsoring d'événements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement et promotion des valeurs et activités de RE.
Pairs du secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats sectoriels. • Adhésions à des associations professionnelles. • Forum cybersécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger les expériences et connaître l'évolution du marché et des technologies.
Décideurs politiques et régulateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue ouvert avec les décideurs. • Consultations ouvertes. 	
Organisme de formation et monde académique	<ul style="list-style-type: none"> • Comité ACADEMIA dédié aux relations académiques. • Contrat-cadre de partenariat. • Projets de recherche. • Forum de l'emploi étudiants. • Stages d'étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser la valeur issue de nos relations avec les milieux académiques au bénéfice de nos intentions et objectifs stratégiques, notamment en : <ul style="list-style-type: none"> - Soutenant notre processus d'innovation. - Nourrissant notre marque employeur.
Startups Cleantech et PropTech	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement dans des startups des secteurs Cleantech et PropTech. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'innovation en Suisse, bénéficier d'une vue sur les innovations technologiques les plus prometteuses, construire des partenariats entre REH et les startups.
La Nature (partie prenante silencieuse)	<ul style="list-style-type: none"> • Respect et protection. • Évaluation des impacts environnementaux des projets et de l'entreprise. • Suivi par contrôles et audits des sites sensibles sur lesquels nous opérons. • Mise aux normes des lignes électriques pour la protection de l'avifaune. • Compensations. • Renaturation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire notre impact sur la Nature et la régénérer.
Organisations non gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue sur les projets d'infrastructure de production d'énergie et sur la priorité des enjeux et autorisations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des opportunités pour améliorer les compensations et réduire l'impact sur la Nature.
Associations environnementales à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Arborise, Haute Guinée. • On a Mission, Brésil, Inde, Ouganda, Madagascar, Kenya, Papouasie-Nouvelle-Guinée. 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir des actions en faveur de l'environnement par des communautés locales.

Thèmes pertinents

GRI 3-1

Processus de détermination des enjeux matériels

Initiée en 2021 et revue en 2022, la matrice de matérialité du Groupe sera remise à jour en 2026 sous la forme d'une matrice de double matérialité pour intégrer pleinement la matérialité d'impact et la matérialité financière, en cohérence avec les obligations suisses de reporting.

Périmètre et parties prenantes consultées

L'échantillon des parties-prenantes clés qui avaient participé au questionnaire comprenait les membres du Comité de direction et du Conseil d'administration, les collaboratrices et collaborateurs, les clients, les communes, les fournisseurs, le monde académique, les agences de notation spécialisées et les organismes de certification ainsi que les investisseurs et actionnaires.



GRI 3-2

Liste des enjeux matériels

Les sujets de matérialité identifient les impacts les plus significatifs de Romande Energie sur l'économie, l'environnement et la société, y compris les droits humains. La matrice de matérialité met en avant les enjeux prioritaires (jugés «très importants» par Romande Energie et/ou ses parties prenantes), en les reliant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à la stratégie d'entreprise. Les actions engagées s'alignent sur les objectifs de l'Agenda 2030 du Canton de Vaud.

GRI 3-3

Gestion des enjeux matériels

Les enjeux matériels sont intégrés aux trois piliers de la Stratégie 2030 (sociétal, environnemental, économique) et pilotés par une gouvernance renforcée (validation CA, objectifs d'entreprise, rémunération variable liée à la performance durable).

Ainsi, Romande Energie aligne son modèle d'affaires sur les trois piliers du développement durable, renforçant son engagement dans la transition énergétique et la cohésion sociale en Suisse romande.

Un article décrivant le fonctionnement des trois piliers au niveau du Conseil d'administration a été publié en décembre 2025 dans la revue semestrielle de NICG (Network for Innovative Corporate Governance) de l'Université de Saint-Gall.

Depuis 2020, l'entreprise a intégré 12 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dans sa stratégie, s'inscrivant ainsi dans l'Agenda 2030.

Matrice de matérialité consolidée 2022-2025 du Groupe Romande Energie

Importance des impacts pour les parties prenantes	→ Très important	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone) ● Santé et sécurité au travail ● Politique d'égalité salariale ● Investissements dans les énergies renouvelables ● Impact sur la biodiversité ● Réduction de l'empreinte carbone ● Conformité environnementale ● Gestion des déchets et recyclage ● Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre
	Important →	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion responsable des achats ● Investissements dans l'innovation et la digitalisation ● Dialogue avec les parties prenantes ● Recrutement et rotation du personnel ● Avantages sociaux ● Diversité et inclusion sociale ● Liberté syndicale ● Impacts des activités sur les communautés locales ● Évaluation des impacts sociétaux des fournisseurs et clients ● Évaluation des impacts environnementaux des fournisseurs et clients ● Contribution au développement du tissu économique local ● Gestion rentable des ressources énergétiques ● Protection et sécurité des données ● Conformité à la réglementation sociale ● Formation du personnel

- Pilier environnemental
- Pilier économique
- Pilier sociétal

Piliers de Romande Energie	Objectifs de la Stratégie 2030 (pas de changement vs 2021-2026)	Initiatives de transformation de la stratégie 2030	Objectifs du développement durables associés
Pilier sociétal	Enthousiasmer nos parties prenantes.	Harmoniser et simplifier l'expérience client.	3, 4, 5, 7, 16
Pilier environnemental	Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et leurs impacts sur la nature.	Ancrer l'environnement dans les savoirs et les pratiques de nos métiers.	6, 13, 14, 15
Pilier économique	Créer une valeur pérenne et diversifiée.	Tirer le meilleur parti de nos ressources financières et humaines et assurer la pérennité du Groupe grâce à des arbitrages en matière stratégique, organisationnelle et opérationnelle.	8, 9, 12

Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes

	ODD	Contribution 2025
La réduction de l’empreinte carbone	Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 	<p>Ateliers de décarbonation réalisés en 2025.</p> <p>45 actions prioritaires issues d’ateliers (chaleur renouvelable, pertes réseau, SF6, mobilité électrique, circularité, digital sobre).</p> <p>Objectifs de réduction de 50% des gaz à effet de serre pour les scopes 1 et 2 pour 2030 (référence 2023).</p> <p>Plans de transition mis en place par domaine.</p> <p>Bonnes pratiques mises en place pour le scope 3:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive pour améliorer en particulier la durabilité des achats et l’évaluation ESG de nos fournisseurs. - Améliorer la circularité, produits d’occasion et service de location des produits achetés. - Augmentation de la production d’électricité et de chaleur renouvelable. - Production renouvelable et complément d’électricité distribué avec achat de garanties d’origine. <p>Publication des économies de CO₂ chez nos clients grâce aux chauffages à distance et à la production d’énergie renouvelable électrique.</p>
La transparence sur le bilan de gaz à effet de serre	Consommation et production responsables 	<p>Notre bilan GES est publié depuis 6 ans de façon transparente et s’améliore continuellement en particulier sur le scope 3.</p> <p>Prix interne du carbone 100 CHF/tCO₂e.</p>
La gestion des déchets et le recyclage		<p>55% des déchets issus de Romande Energie SA pour la partie réseaux et de Romande Energie Services SA sont recyclés. Cette valeur ne prend en compte que les matériaux recyclés et non ceux revalorisés comme l’an passé. La fonte et le cuivre sont les métaux qui sont le plus recyclés.</p>
La conformité environnementale	Vie aquatique 	<p>Aucune non-conformité déclarée en 2025.</p> <p>Hydroélectricité: programme de renaturation des cours d’eau en cours selon les exigences de l’assainissement de la force hydraulique de la Confédération.</p>
L’impact sur la biodiversité	Vie terrestre 	<p>Mise en place d’une démarche Task Force on Nature for Financial Disclosure (TNFD) avec la première étape réalisée cette année: géolocalisation de nos impacts sur la nature et nos dépendances aux services écosystémiques liés à nos activités propres.</p> <p>Identifications de 36 sites prioritaires parmi les 30’590 actifs analysés comme les bâtiments, actifs de production d’énergie renouvelable, infrastructure réseau (sauf lignes).</p> <p>Phase Évaluation en 2026 pour mesurer gravité/étendue/ampleur, puis ajuster priorités et indicateurs.</p> <p>Chauffage à distance - 100% de bois d’origine suisse certifié - dont 60% issus des déchets de la scierie Zahnd.</p> <p>Mise en place d’un système de suivi des incidents environnementaux dans le SME.</p> <p>Proposition d’un éclairage public durable aux communes (impacts réduits, luminaires favorables à la faune, matériaux recyclés).</p> <p>Assainissement des supports de lignes électriques pour la protection avifaunique.</p> <p>Adaptation des directives d’achat pour intégrer les exigences liées aux impacts sur la nature.</p> <p>Intégration d’un critère de durabilité (20 %) dans l’appel d’offres pour le bâtiment d’Echallens.</p> <p>Suivi environnemental des chantiers de génie civil en interne ou externe selon l’ampleur des travaux.</p> <p>Conventions de reboisement depuis juin 2021 avec On a Mission et ArboRise.</p>
Les actions en faveur de l’environnement (par exemple, puits de carbone) même sélection que plus haut		
La protection et sécurité des données	Paix, justice et institutions efficaces 	<p>Aucune plainte pour atteinte à la confidentialité des données, ni subi de vol, fuite ou perte de données en 2025.</p> <p>Formation obligatoire de l’ensemble des collaborateurs.</p> <p>Sensibilisation et simulations, sécurisation smart metering, renforcement infra IT et migration SAP S/4HANA.</p> <p>Audits internes/externes, tests de préparation, revue de la posture de sécurité.</p>
La conformité à la réglementation sociale		<p>Aucune non-conformité sociale à déclarer en 2025.</p>

Enjeux matériels prioritaires pour Romande Energie et ses parties prenantes

	ODD	Contribution 2025
La santé et sécurité au travail	Bonne santé et bien-être 	<p>Système de management de la santé et de la sécurité conforme à ISO 45001.</p> <p>Encouragement des des collaboratrices et collaborateurs au sport et au bien-être avec des horaires flexibles, accès à des équipements de sport.</p> <p>Formation obligatoire sur la santé et la sécurité pour l’ensemble des collaboratrices et collaborateurs;</p> <p>98% de participants.</p> <p>Visites terrain, prévention des risques, renforcement équipe; focus 2026 sur accidents non professionnels.</p>
La formation du personnel	Éducation de qualité 	<p>Les collaborateurs et collaboratrices ont participé à 4 jours de formation en moyenne sur l’année 2025.</p>
La politique d’égalité salariale	Égalité entre les sexes 	<p>Certification L&M-Aba-R® valide jusqu’en 2031.</p> <p>Le nombre de femmes cadres a augmenté cette année pour atteindre 18% par rapport au nombre total de cadres (Encadrement et Managers).</p> <p>Le nombre de femmes directrices a diminué à 22% contre 38% en 2024 par rapport au nombre total de directrices et directeurs.</p>
Les investissements dans les énergies renouvelables	Énergie propre et d’un coût abordable 	<p>Les investissements restent alignés avec la Stratégie 2030, qui vise l’accélération du déploiement des capacités bas carbone. La progression continue du solaire correspond aux prévisions de croissance à moyen terme. Les CAPEX dans les énergies renouvelables sont de 75 MCHF en 2025.</p> <p>Deux financements verts financent la croissance de la production d’énergie renouvelable, l’efficacité énergétique et la décarbonation des activités de nos clients.</p> <p>Les fonds de l’emprunt obligataire vert (Green Bond) de 100 MCHF émis en 2022 pour une durée de 15 ans ont été intégralement alloués en 2023.</p> <p>Un emprunt bilatéral de 150 MCHF a été également signé en 2024 pour une durée de 15 ans. En 2025, 91% de fonds de cet emprunt ont été alloués à des actifs servant la transition énergétique.</p>
La gestion rentable des ressources énergétiques		<p>Maintien de la production d’électricité renouvelable (hydraulique, éolienne et photovoltaïque) et d’énergie thermique renouvelable.</p> <p>Développement des réseaux et du comptage intelligent: 232’550 compteurs posés fin 2025 soit 81% des places de mesures de notre zone de desserte pour contribuer à l’électrification de la société et optimiser les flux d’énergie sur notre réseau et sur ceux de tiers (solution globale de microgrid).</p> <p>Modernisation de postes sans SF6, matériaux durables au poste de Puidoux.</p> <p>Déploiement de nouvelles solutions pour nos clients axées sur l’efficacité énergétique et l’économie des ressources (isolation, rénovation du bâti), ainsi que la production décentralisée d’énergies renouvelables (pompes à chaleur, production solaire)</p> <p>Déploiement des premières batteries de stockage d’électricité.</p> <p>Power-to-Heat: OverFlow piloté par Swissgrid.</p>
La contribution au développement du tissu économique local	Travail décent et croissance économique 	<p>Depuis 2023, Romande Energie a évalué 600 fournisseurs couvrant plus de 80 % du volume d’achats global de l’entreprise, démontrant ainsi son engagement à piloter la chaîne de valeur selon les plus hauts standards de responsabilité.</p> <p>Poursuite des programmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcent Sociétal et Environnement (1% de l’EBIT opérationnel du Groupe de l’année précédente est destiné à des associations). Sponsoring d’associations. Academia (Relations avec les Académies). Marque employeur.

Climat

Selon Task-force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

La Task-Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, vise à améliorer la transparence financière des entreprises en matière de climat. Les recommandations émises par le groupe de travail s'articulent autour de quatre éléments principaux : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les indicateurs et objectifs. Cette section du rapport de durabilité adresse ces quatre éléments sur la base des recommandations de la TCFD. Il s'agit de la seconde publication du Groupe en la matière.

Les quatre axes des recommandations de la TCFD

Les questions climatiques englobent l'impact du changement climatique sur les entreprises et l'impact de l'activité des entreprises sur le changement climatique. Pour le Groupe Romande Energie, ces deux aspects sont essentiels et le changement climatique est générateur de risques et d'opportunités. Le Groupe décrit aussi son premier rapport selon la Task-force on Nature for Financial Disclosures (TNFD) (cf. P 96). La partie de gouvernance de ces enjeux nature et climat sont identiques et seront décrits dans le paragraphe ci-dessous.



Gouvernance

GRI 2-9, GRI 2-10, GRI 2-11, GRI 2-13, GRI 2-14

Le Conseil d'administration du Groupe valide la stratégie proposée par le Comité de direction qui a pour ambition la décarbonation de la Suisse romande. Cette ambition est transposée dans les activités du Groupe qui, selon leur importance, sont soumises aux organes compétents et le bilan de gaz à effet de serre (BGES) des projets d'envergure est traité expressément.

Il s'assure que les investissements du Groupe sont dédiés à la transition énergétique et à la décarbonation de ses clients, en limitant ses impacts sur la nature.

Gouvernance concernant les questions liées au climat et à la nature

Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> Conseille et supervise le Comité de direction en matière de durabilité. Décide les différents objets prévus par les Comités spécialisés du Conseil. Valide le rapport de durabilité qui inclut le BGES du Groupe. Décide des investissements des projets de très grande envergure. 	Comité Stratégie et Durabilité (CSD) <ul style="list-style-type: none"> Suit les enjeux stratégiques climat & nature du Groupe Analyse les évolutions réglementaires, les risques et les objectifs environnementaux
		Comité Nominations et Rémunération (CNR) <ul style="list-style-type: none"> Définit la politique de rémunération intégrant des critères environnementaux. Examine les compétences nécessaires au sein du CODIR et du CA, y compris en matière de durabilité.
		Comité Finances et Audit (CFA) <ul style="list-style-type: none"> Revoit annuellement les notations ESG, les certifications et le reporting extra-financier. Supervise la gestion des risques de l'entreprise, incluant les risques climatiques.
Comité de direction (Codir)	<ul style="list-style-type: none"> Propose et supervise l'exécution de la stratégie d'entreprise, notamment la stratégie en matière de durabilité qui inclut le plan d'actions en faveur du climat. Il est informé des résultats de la revue des risques d'entreprise et y prend part. Il valide tout objet soumis au Conseil d'administration. Supervise les ateliers de décarbonation et les plans de transition. Le CODIR est aussi garant de l'intégration des trois piliers du développement durable (économique, sociétal, environnemental) dans toutes les décisions opérationnelles. 	
Membres de l'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> Participent aux processus de revue des risques d'entreprise ainsi qu'à la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe. Implémentent les plans d'actions de décarbonation. La responsable de la durabilité définit la stratégie, implémente son plan d'actions et mesure sa performance. 	
Groupe de travail TCFD/TNFD	<ul style="list-style-type: none"> La responsable de la durabilité coordonne les groupes de travail sur la TCFD et TNFD. Les groupes de travail préparent les publications basées sur les recommandations TCFD / TNFD et les soumettent pour validation au CODIR et au CSD. Le groupe de travail intègre des experts des différents métiers du Groupe et des activités de support. 	
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Agissent et appliquent les nouveaux processus (projets dont CAPEX 5 MCHF avec BGES), les actions, et ajustent leurs pratiques permettant la mise en œuvre de la stratégie de durabilité du Groupe. Chaque unité a désigné un(e) Ambassadeur(rice) de la durabilité en charge de relayer, coordonner et promouvoir la durabilité. Un minimum de 20% de leur temps est consacré à la durabilité. 	

Le Conseil d'administration supervise les questions liées au climat et à la nature au travers de différents rapports et décisions. Le Conseil d'administration délègue à ses trois Comités la mission d'évaluer de manière approfondie certains domaines de compétence spécifiques et de soutenir le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches. **Le Conseil d'administration est notamment responsable de définir la stratégie environnementale du Groupe et les objectifs associés.**

Prise en compte des risques dans les investissements du Groupe

Dans le cadre de validation de projets d'investissements, conformément à la politique de gestion des risques adoptée par le Comité de direction (Codir), des analyses de risques ad hoc sont réalisées conjointement par les porteurs de projets et le risk management, et présentées aux organes compétents (Codir, CA) dans les documents de validation. L'analyse inclut une identification des risques, présente les mesures de mitigation identifiées et qualifie le niveau de risque global du projet. Ces analyses prennent en compte les enjeux liés au changement climatique et les impacts potentiels sur le projet.

Processus annuel de revue des risques d'entreprise

En complément, une cartographie des risques d'entreprise est actualisée annuellement et reportée aux différents organes décisionnaires, soit le Comité de direction ainsi que le Conseil d'administration. Cette cartographie intègre des risques liés au changement climatique qui sont identifiés au travers des différents axes de gravité utilisés par le Groupe et qui sont détaillés à la section «gestion des risques» de ce rapport. Selon leur matérialité, les risques sont priorisés et rapportés à différentes instances (Direction des UA/US, Comité de direction, Conseil d'administration). Le rapport à l'attention du Conseil d'administration est préavisé par le Comité Finances et Audit.

Responsabilités des différents comités du Conseil d'administration

Les trois Comités du Conseil d'administration étudient et préavisent les objets qui leur sont soumis, leurs rôles sont détaillés dans le tableau de gouvernance présenté plus haut.

Toutes les décisions prises dans le Groupe s'appuient sur les trois piliers (économique, sociétal, environnemental) dont les impacts doivent être présentés dans le cadre des décisions soumises aux organes compétents. Le Conseil d'administration est informé par la Direction de tout incident significatif qui peut notamment être une conséquence du changement climatique.

Objectifs d'entreprise

Pour chaque exercice, le Conseil d'administration fixe des objectifs d'entreprise liés aux trois piliers à la Direction et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui étaient en 2025 les suivants :

- Sécurité au travail : nombres d'accidents professionnels, accidents électriques et formation liée à la sécurité au travail ;
- Qualité de la relation avec les clients et les fournisseurs : un objectif sur le net promoter score (NPS) calculé dans le cadre d'enquêtes réalisées auprès de ces derniers ;
- Sécurité informatique et physique : formation en ligne sur ces thèmes ;
- Environnement : en 2025, dans l'attente de la liste des actions et engagements issus des ateliers de décarbonation, l'objectif environnemental du Groupe est de maîtriser les émissions de gaz à effet de serre au maximum au même volume que celui de 2024 et d'augmenter les économies de gaz à effet de serre de 5% chez nos clients grâce aux chauffages à distance.

L'atteinte des objectifs est évaluée une fois par an et validée par le Conseil d'administration.

En complément, le Conseil d'administration prend connaissance une fois par an du bilan GES du Groupe, de son évolution et fixe des objectifs de réduction. Ces derniers sont détaillés ci-après. De plus, le Comité Finances et Audit revoit annuellement les notations ESG, les certifications et les recommandations associées.

Rémunération de la Direction

La part variable de la rémunération de la Direction dépend de la performance des critères financiers ainsi que de la performance des objectifs d'entreprise dont un des éléments est basé sur l'atteinte d'un objectif environnemental fixé par le Conseil d'administration. Le calcul de la rémunération variable de la Direction se base pour 2/3 sur l'atteinte des objectifs de l'exercice achevé et pour 1/3 sur les résultats de la moyenne des trois dernières années (y compris l'exercice achevé). Le calcul de la rémunération variable est présenté plus en détail dans le rapport sur les rémunérations.

GRI 2-12

Le rôle du management

Le Comité de direction a la responsabilité de mettre en œuvre et de recommander au Conseil d'administration la stratégie climatique du Groupe. Il est également le garant des trois piliers du développement durable qui intègrent également des aspects liés au climat.

À ce titre, la responsable de la durabilité est rattachée à la Direction générale. Les enjeux prospectifs liés à la durabilité sont rapportés au Comité Stratégie et Durabilité.

Afin de réduire les émissions de GES, en 2024 l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont pris un engagement individuel dans leur environnement professionnel pour valider leur formation sur la durabilité. L'atteinte de cet engagement a été suivi en 2025 par chaque manager. Grâce à diverses formations mises en ligne en 2025, les compétences de l'ensemble des collaborateurs ont continué à être renforcées.

Depuis juin 2024, sur décision du Comité de direction, tous les projets d'investissements présentant un engagement financier supérieur à 5 MCHF doivent faire l'objet d'un bilan GES spécifique au projet et démontrer les leviers d'amélioration potentiels.

Par analogie avec le Conseil d'administration, le Comité de direction est informé des risques découlant du climat au travers d'un reporting annuel sur les risques compilés sur la base de la cartographie des risques entreprise qui est actualisée une fois par an.

Les risques liés aux portefeuilles énergétiques du Groupe sont rapportés à un Comité des risques «énergies» composé de membres de la Direction (CEO, CFO, Direction Marchés et Énergie) sur une base mensuelle, ainsi qu'au travers d'un rapport annuel à l'attention du Conseil d'administration. Sont notamment reportés et analysés, les effets financiers de périodes de sécheresses, d'indisponibilités d'ouvrages, de modifications de la consommation de nos clients afin d'adapter les prévisions de production respectivement de consommation à des évolutions climatiques ou des changements modaux, etc.

Afin de réduire les émissions de GES, en 2024 l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont pris un engagement individuel dans leur environnement professionnel pour valider leur formation sur la durabilité. L'atteinte de cet engagement a été suivi en 2025 par chaque manager.

GRI 3-3, GRI 201-2

Stratégie climatique du Groupe

La stratégie du Groupe s'appuie notamment sur des opportunités découlant du changement climatique au travers de son ambition de faire de la Suisse romande la première région décarbonée de Suisse, une priorisation des investissements dans les énergies renouvelables ainsi que la fourniture de services énergétiques et de solutions de rénovations pour l'immobilier et l'énergie. Elle vise à faciliter une transition de sources d'énergies à forte intensité carbone à des solutions plus respectueuses de l'environnement notamment au travers de son plan thermique qui vise à accroître significativement le nombre de chauffages à distance tout en limitant la proportion de sources d'énergie non renouvelables. Finalement, l'électrification de la société ainsi que l'accroissement de la production décentralisée nécessitent des investissements significatifs dans nos réseaux.

Le défi de Romande Energie est de réduire ses propres émissions tout en augmentant sa production d'énergie renouvelable pour aider sa clientèle et la Suisse romande à se décarboner. Si non maîtrisée, l'augmentation de sa production implique l'augmentation des émissions liées à la construction et à la maintenance de ses sites de production. La définition de l'ambition doit donc tenir compte des plans de croissance de l'entreprise et des contraintes associées.

Le Groupe intègre la réduction de son impact environnemental dans sa Stratégie 2030 à travers une initiative de transformation sur la responsabilité environnementale, pilotée par la responsable de la durabilité avec le soutien de la Direction générale.

Cette démarche repose sur deux axes majeurs :

- 1. Intégrer l'environnement au cœur des métiers**
Romande Energie démontre, via ses projets phares, que la dimension environnementale constitue une proposition de valeur différenciante. Les projets phares et la formation des collaboratrices et collaborateurs renforcent la prise en compte des enjeux climatiques dans les processus et la chaîne de valeur. Le dialogue avec les parties prenantes favorise l'engagement collectif.
- 2. Piloter la trajectoire environnementale**
Des objectifs ambitieux soutiennent la réduction des émissions et la préservation des ressources. Une plateforme digitale permet le suivi interne du bilan GES et des trajectoires définies lors des ateliers de décarbonation.

Objectifs et engagements

La stratégie climat de Romande Energie s'articule autour d'une ambition forte et réaliste, alignée sur les exigences réglementaires en particulier sur la Loi Climat et Innovation et Sécurité d'approvisionnement, l'Ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et le Plan Climat Vaudois.

- **Scopes 1 & 2:** réduction des émissions de la somme de ces scopes de 50% d'ici 2030 (année de référence 2023), avec un engagement sur une trajectoire vers le net zéro à l'horizon 2050.
- **Scope 3:** l'entreprise reconnaît que les objectifs de réduction ne sont pas encore atteignables pour ce périmètre. Cependant, Romande Energie s'engage dans les meilleures pratiques et mobilise sa chaîne de valeur, notamment via l'évaluation ESG des fournisseurs (80 % du volume d'achats analysé). Les émissions liées aux participations financières (notamment celles d'Alpiq, 89% du scope 3 en 2025) représentent un enjeu majeur, avec une contribution potentielle à la réduction du scope 3 grâce à l'engagement d'Alpiq vers la neutralité carbone en 2040.

Intégration dans la stratégie d'entreprise

La stratégie climat est intégrée dans les plans de croissance, la gestion des investissements et la gouvernance, avec une attention particulière portée à la transformation des processus, à l'efficacité et à la résilience de l'entreprise.

Gouvernance et conformité

La stratégie climat est pleinement intégrée dans la gouvernance, les plans de croissance et la gestion des investissements. Elle répond aux exigences réglementaires suisses, notamment l'ordonnance sur le rapport climatique qui impose un plan de transition aligné sur les objectifs nationaux.

Planification financière

Dans le cadre de la Stratégie 2030, le Groupe poursuivra le développement et le renforcement du réseau afin d'accompagner la montée en puissance des énergies renouvelables et de garantir la sécurité d'approvisionnement. En parallèle, des investissements ciblés permettront de renforcer le portefeuille d'actifs de production et d'accroître la flexibilité, notamment grâce aux solutions de stockage. Le développement de la production de froid et de chaleur se poursuivra, tout en réduisant progressivement la part des énergies fossiles utilisées en appoint.

Élaboration des plans de transition jusqu'en 2030

Dans le cadre de sa mission et de l'initiative de transformation sur la Responsabilité environnementale, Romande Energie a organisé des ateliers de décarbonation afin de fixer des objectifs réalistes en tenant compte de ses ambitions de croissance et des exigences réglementaires.

Ces travaux ont mobilisé des collaboratrices et collaborateurs issus de toutes les unités: 190 solutions pour décarboner l'activité ont été analysées selon leur impact environnemental, leur faisabilité économique et leur acceptabilité sociale. Parmi elles, 45 actions prioritaires ont été retenues et structurent désormais le plan de transition de l'entreprise.

Les plans de transition détaillent les mesures concrètes pour atteindre les objectifs de décarbonation, structurés autour de six secteurs clés (électricité, chaleur, réseaux, digital, immobilier, mobilité) chacun doté d'actions prioritaires:

Scopes 1 et 2: actions prioritaires

- **Chaleur:** substitution des énergies fossiles dans les CAD par des énergies renouvelables.
- **Réseaux:** couverture progressive des pertes réseau par des garanties d'origine, remplacement progressif des équipements utilisant du SF6 et diminution des émissions fuites, conformément à la réglementation.

Scope 3 et participations financières

- **Mobilisation de la chaîne de valeur:** adoption de bonnes pratiques, allongement de la durée de vie des équipements, circularité, éco-conception et influence sur les filiales via la gouvernance.

Notre [charte-fournisseurs_2024.pdf](#) définit nos exigences en matière d'achats. Cette année, 80% du volume des achats ont été évalués suivant leur niveau d'engagement envers la durabilité.

Et en particulier:

- **Immobilier:** usage de matériaux biosourcés, monitoring énergétique, base de données centralisée, rénovation par quartier.
- **Digital:** prolongement de la durée de vie du matériel.
- **Électricité:** optimisation du mix énergétique produit.

- **Participations financières:** Alpiq représentait 84 % du bilan consolidé des émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2024, ce qui fait de sa performance climatique — notamment sa trajectoire de neutralité carbone des scopes 1 et 2 à l'horizon 2040 et l'évolution de son plan de transition portant sur l'ensemble des scopes — un levier déterminant pour la réduction du scope 3 de Romande Energie.

- Chaque unité du Groupe dispose de sa feuille de route à mettre en place dès le début de l'année 2026 afin d'atteindre les objectifs annuels fixés dans la nouvelle trajectoire.

En synthèse, la stratégie climat et les plans de transition pour les scopes 1 et 2 sont robustes et intégrés dans la gouvernance et la gestion opérationnelle. Ils permettent de répondre aux exigences réglementaires tout en anticipant les évolutions du contexte climatique et financier, avec une attention particulière pour le scope 3 portée à la mobilisation de la chaîne de valeur et à l'influence sur les participations financières.

Risques et opportunités financiers liés au changement climatique

GRI 3-3, GRI 201-2

Les risques et opportunités les plus matériels liés au changement climatique identifiés par le Groupe Romande Energie sur ses principaux domaines d'activités concernent les risques physiques aigus ou chroniques ainsi que des risques de transition, soit notamment, les évolutions de l'environnement de marché ainsi que les évolutions réglementaires et technologiques.

Le Groupe investit dans des projets d'infrastructures dont la durée de vie les expose de manière plus significative à des risques et opportunités liés au changement

climatique qui devraient s'accroître avec le temps selon l'ampleur des changements observés dans le climat. A noter que plus l'horizon temporel est éloigné, plus le degré d'incertitude est fort.

Les risques identifiés sont intégrés dans la cartographie des risques d'entreprise et sont rapportés aux organes compétents comme cela est décrit dans la section «gestion des risques» du présent rapport.

L'analyse des risques et opportunités présentée ci-après a été élaborée en s'appuyant sur trois scénarios d'évolution du climat caractérisé par des trajectoires représentatives de concentration («Representative concentration pathways» ou «RCP») établis par le GIEC qui sont récapitulés ci-dessous. En complément, différents horizons temporels sont utilisés: court, moyen et long terme. L'horizon court terme correspond à l'horizon temporel de la stratégie actuelle du Groupe. L'horizon long terme correspond à 15 ans et au delà, à mettre en perspective avec la durée de vie des actifs détenus par le Groupe dont les durées d'amortissement sont décrites dans le cahier financier.

Horizons temporels de l'analyse

Court terme	Moyen terme	Long terme
< 5 ans	2031-2041	>2041

Narratif des différents scénarios utilisés

RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Le réchauffement climatique moyen annuel en Suisse est de +1.5°C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici à la fin du siècle, les objectifs liés aux accords de Paris sont atteints et le réchauffement est limité.	Réchauffement climatique moyen de +2.5 °C en Suisse d'ici à la fin du siècle. Les objectifs liés aux accords de Paris ne sont pas atteints, toutefois les émissions de GES sont en déclin à l'horizon 2050 et le réchauffement est limité.	Réchauffement climatique moyen annuel de +4.5 °C en Suisse d'ici à la fin du siècle avec des chaleurs estivales extrêmes.
Les phénomènes climatiques extrêmes sont moins fréquents et d'une intensité plus faible en comparaison des autres scénarios.	Il s'agit d'un scénario présentant une voie médiane entre les deux autres scénarios.	Les émissions de GES mondiales continuent d'augmenter malgré les progrès technologiques.
Les étés sont plus chauds et secs avec des vagues de chaleur fréquentes.		Diminution des précipitations estivales et allongement des périodes sans pluie.

Gestion des risques

En l'état, seuls les risques liés à la production hydroélectrique suisse du Groupe ont fait l'objet d'une quantification chiffrée (impact sur les volumes de production) sur la base de trois trajectoires (RCP 2.6, 4.5 et 8.5), les autres risques ont fait l'objet d'estimations d'impact sur la base du jugement d'experts internes. Dans l'état des connaissances actuelles, le Groupe n'est pas en mesure de quantifier plus précisément les impacts des différents risques identifiés selon les différentes trajectoires RCP, d'une manière générale et sauf mention contraire, plus le réchauffement est prononcé, plus les impacts estimés sont importants.

Impacts estimés sur la production hydroélectrique du Groupe

Suisse

Des analyses ont été menées notamment sur la base des données «Hydro CH-2018» compilées par l'OFEV mises à disposition du public sous la licence CC BY 4.0 ainsi que du rapport «Effets des changements climatiques sur les eaux suisses – Hydrologie, écologie et gestion des eaux – 2021 OFEV» qui permettent d'estimer des impacts sur le productible des principaux ouvrages du Groupe selon les différents scénarios de trajectoires RCP et selon les impacts hydrologiques estimés au travers des données.

Le tableau ci-dessous présente les impacts volumétriques relatifs attendus selon les différentes trajectoires RCP et selon les saisons à l'horizon 2045.

	RCP 2.6	RCP 4.5	RCP 8.5
Été	-10%	-11%	-9%
Hiver	+4%	+6%	+7%
Annuel	-4%	-3%	-1%

Les scénarios RCP prévoient une plus grande irrégularité des débits, avec des hivers plus humides (risques de crues) et des étés plus secs (stress hydrique).

France

Des analyses ont été réalisées afin de déterminer les impacts potentiels sur le productible des ouvrages hydroélectriques du Groupe situés en France. Aucun impact significatif sur le productible annuel des centrales n'est attendu et un report de précipitations de l'été vers le printemps et l'automne semble probable, ce qui est cohérent avec le fonctionnement des centrales majoritairement situées en plaine avec un fonctionnement déjà très hivernal. Toutefois, sur la base des données actuelles, la magnitude de ces reports n'a pas pu être quantifiée avec une maille plus fine.

Dans le futur, ces analyses seront étendues à d'autres types d'actifs, selon la granularité des données à disposition et la matérialité des actifs pour le Groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent les risques et opportunités que le Groupe a identifiés sur les différents horizons temporels considérés. Les risques et opportunités sont analysés distinctement pour les risques de transition et les risques physiques. Il est précisé que la matérialisation de certains risques identifiés aura un impact sur les tarifs de vente du Groupe (pour les prestations monopolistiques ou des prestations sur le marché libre dont les tarifs de vente peuvent être adaptés, par exemple en cas d'indexation sur des paramètres susceptibles d'être influencés), respectivement sa rentabilité, notamment selon l'évolution du cadre réglementaire. Il est relevé que l'évolution du cadre réglementaire dans lequel le Groupe évolue est une source d'incertitude majeure.

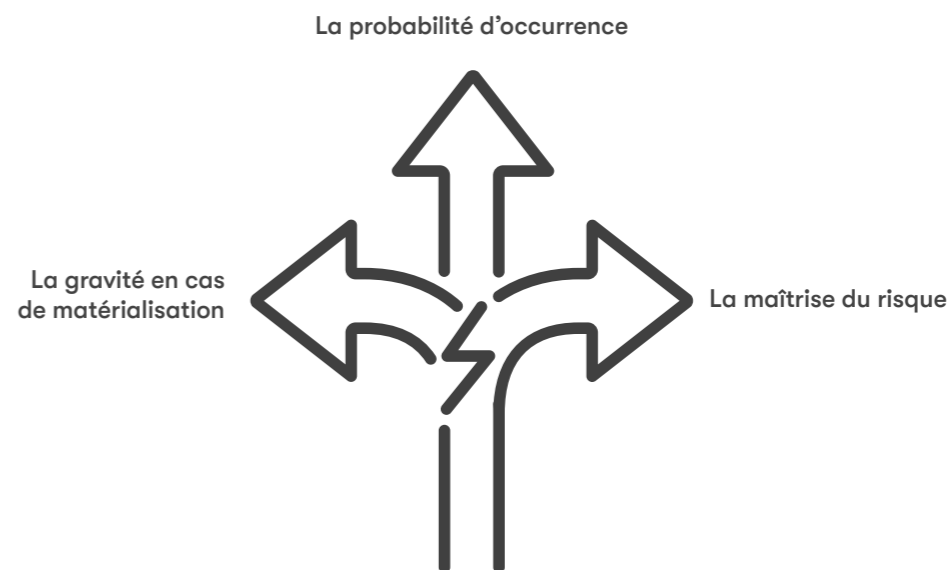
Le processus de gestion des risques du Groupe prévoit un exercice annuel de revue des risques pour l'ensemble du Groupe. Dans ce contexte, les cadres et directeurs du Groupe doivent identifier, évaluer / réévaluer leurs risques. Selon la stratégie de traitement appliquée aux risques (accepter, réduire, éliminer, transférer), des plans d'actions sont définis conjointement avec le Risk management afin de mitiger ces risques. Le portefeuille des risques est agrégé par Unité d'Affaires / Support et discuté en séance avec l'ensemble des cadres et le directeur concernés. Des reportings séparés sont présentés à la Direction et au Conseil d'administration selon la nature et la matérialité des risques.

Les risques sont évalués selon trois axes: la probabilité d'occurrence, la maîtrise du risque ainsi que la gravité en cas de matérialisation. Cette dernière est évaluée au travers de différentes catégories, notamment, les impacts financiers directs, les impacts opérationnels, les impacts sur l'environnement, la santé et la sécurité des collaborateurs, l'impact sur l'image du Groupe, sur la stratégie du Groupe ou un risque légal. Le changement climatique est pris en compte au travers de ces différents axes d'analyses, notamment les risques de transition et les risques physiques.

En décembre 2025, le Groupe a adapté sa politique de gestion des risques d'entreprise. Jusqu'à présent, la politique imposait un horizon temporel de référence de 5 ans qui était utilisé pour déterminer la probabilité d'occurrence ainsi que les impacts en cas de matérialisation. Cet horizon temporel, trop court, ne permettait pas de prendre en compte suffisamment les effets du changement climatique. Pour cette raison, lorsque cela est applicable, un horizon temporel différent doit être utilisé (i.e. durée restante de la concession, durée de vie de l'actif) afin de mieux évaluer les risques inhérents au changement climatique.

En complément, les projets d'envergure du Groupe font l'objet d'une analyse par le Risk management réalisée conjointement avec le chef de projet. Cette analyse sert d'outil décisionnaire aux organes de validation compétents selon le Règlement d'organisation du Groupe. Selon la typologie des projets (et l'applicabilité), l'analyse de risques tente également d'évaluer dans quelle mesure les impacts du changement climatique sont pris en compte dans le business plan du projet et si tous les risques liés au changement climatique sont bien identifiés et des mesures de mitigation correspondantes implémentées, selon leur faisabilité.

Les risques sont évalués selon trois axes



Risques et opportunités de transition

Horizon	Risques	Impact	Opportunités	Impact
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la consommation des clients finaux (électricité) provoquée par l'accroissement de la production décentralisée et subsidiairement par des gains d'efficacité qui impactent négativement le chiffre d'affaires provenant de la vente d'énergie électrique. Ces effets s'accroissent plus l'horizon temporel est éloigné avec une modification infra-annuelle des besoins. A long terme, les impacts sont estimés de faible à moyen. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des besoins en rénovation énergétiques (environnement réglementaire, subventions) et en besoin de conseils énergétiques afin d'accompagner nos clients dans la réduction de leur empreinte carbone dans le cadre de la transition énergétique. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts relatifs au renforcement du réseau pour accueillir les productions intermittentes. Ces coûts s'accroissent plus l'horizon temporel est éloigné. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Électrification croissante de la société (mobilité, chauffage) qui augmente la consommation totale d'énergie électrique. 	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du coût de la flexibilité et de l'énergie de réglage provoqué par l'accroissement des productions intermittentes. 	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des besoins en flexibilité et en stockage liés à l'accroissement de la production renouvelable intermittente. Améliorations technologiques dans le domaine du stockage. Augmentation des besoins en flexibilité et en stockage liés à l'accroissement de la production renouvelable intermittente. Améliorations technologiques dans le domaine du stockage. Électrification croissante de la société (mobilité, chauffage) qui augmente la consommation totale d'énergie électrique. 	Faible à moyen
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des coûts d'exploitation en raison de la tarification du carbone (chauffage à distance). 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la demande pour des productions renouvelables, du stockage et de la flexibilité (énergie électrique). 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et augmentation du coût des matières premières clés dans la transition énergétique (cuivre, zinc, nickel, terres rares) et des intrants (bois, eau) qui deviennent plus rares ou dont la température d'entrée diverge par rapport aux prévisions initiales. 	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la demande pour des solutions de chauffage, respectivement de production de froid provenant de sources renouvelables. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité et augmentation du coût des matières premières clés dans la transition énergétique (cuivre, zinc, nickel, terres rares) et des intrants (bois, eau) qui deviennent plus rares ou dont la température d'entrée diverge par rapport aux prévisions initiales. 	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mobilité électrique et besoins croissants en infrastructures de recharge intelligentes (flexibilité). 	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> Cannibalisation des prix pour les actifs présentant une production intermittente et corrélée en raison de l'accroissement des puissances installées. 	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des exigences réglementaires sur la performance énergétique du bâti et des programmes incitatifs qui augmentent la demande pour des rénovations énergétiques sur des parcs immobiliers ainsi que la demande en production renouvelable. 	Faible à moyen
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison du réchauffement climatique et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique. 	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles sources d'énergie et de stockage (H2 décarboné / vert), géothermie profonde. 	Moyen à élevé
	<ul style="list-style-type: none"> Conflits d'usage de la ressource eau (centrales au fil de l'eau, centrales à accumulation), exigences réglementaires additionnelles concernant la gestion de la ressource. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Développements de nouveaux projets d'actifs hydroélectriques, adaptations d'infrastructures existantes (i.e. rehaussement de barrages). 	Moyen
	<ul style="list-style-type: none"> Conflits d'usage de la ressource eau (centrales au fil de l'eau, centrales à accumulation), exigences réglementaires additionnelles concernant la gestion de la ressource. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Développement de nouvelles technologies pour le stockage d'énergie. 	Moyen à élevé

Risques et opportunités physiques

Horizon	Risques	Impacts	Opportunités	Impact
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes, de glissements de terrains ou de laves torrentielles affectant la disponibilité et les coûts d'exploitation des ouvrages de production, respectivement de distribution pouvant mettre en danger la sécurité d'approvisionnement et/ou influencer négativement le développement de nos tarifs de vente. Ces phénomènes s'accroissent également à moyen et long terme et provoquent des augmentations des coûts d'assurance. 	Faible à moyen		
	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des vagues de chaleur qui freinent la productivité des collaborateurs, renforcement des exigences en matière de sécurité et santé au travail. 	Faible		
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la variabilité et de l'intensité des régimes de précipitations (fortes précipitations, sécheresse) qui influent sur les niveaux de productible des centrales de production. Les effets se prolongent et deviennent plus matériels à plus long terme. 	Faible à moyen	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la production hydraulique hivernale des ouvrages du Groupe en raison du réchauffement climatique. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des besoins de chaleur (pertes de degrés-jours, rénovations énergétiques) affectant les activités liées à la fourniture de chaleur (chauffage à distance, production de pellets), la diminution est plus marquée à long terme. 	Faible		
	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation des coûts d'exploitation des ouvrages en raison de contraintes plus élevées (usure liée à la sédimentation, crues, inondations, laves torrentielles). 	Faible à moyen		
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminution des revenus liés à la vente d'électricité ainsi que les ventes de chaleur en raison du réchauffement climatique et l'augmentation de la production décentralisée d'énergie électrique. 	Faible à moyen		
	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes climatiques extrêmes affectant la disponibilité des ouvrages de production, respectivement de distribution pouvant mettre en danger la sécurité d'approvisionnement. 	Moyen à élevé	<ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la température du lac (intransigent pour certains CAD). 	Faible
	<ul style="list-style-type: none"> ● Incertitudes sur les effets à long terme et la modification du climat sur : <ul style="list-style-type: none"> - les régimes de vent - les précipitations - l'évapotranspiration - le rayonnement solaire ● Modification des profils de production infra-annuel des ouvrages. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ● Surproduction de bois dans les 3 prochaines décennies. 	Faible à moyen
	<ul style="list-style-type: none"> ● Approvisionnement de bois pour les chauffages à distance (mortalité sylvicole induites par le stress hydrique, variabilité des volumes de coupe, absence de renouvellement des forêts). 	Moyen		

Indicateurs et objectifs 2030

GRI 305

Les deux principaux indicateurs utilisés par Romande Energie pour mesurer et suivre son exposition aux risques et opportunités climatiques sont le niveau d'émissions GES (scopes 1, 2 et 3) ainsi que l'intensité carbone des achats. Nous publions également depuis 2023 le calcul des émissions de CO₂ biogénique (provenant de la combustion de bois) pour le chauffage à distance.

Comme annoncé dans la section « Stratégie », Romande Energie s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% sur les scopes 1 et 2 d'ici à 2030* et à adopter de bonnes pratiques afin de réduire les émissions liées au scope 3.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de GES 2023, 2025 et les objectifs fixés à 2030.

	Bilan GES 2023 (retraité) tCO ₂ -e	Bilan GES 2024 (retraité) tCO ₂ -e	Bilan GES 2025 tCO ₂ -e	Objectif 2030 tCO ₂ -e
Scope 1	7251	8740	9591	3626
Scope 2	1981	2295	2245	877
Variation% vs 2023		+20%	+28%	-50%

En 2025, les scopes 1 et 2 étaient de 11'836 tCO₂-e, correspondant à une hausse de 28% par rapport à l'année de référence.

En adéquation avec l'ambition de l'entreprise d'être un acteur de la décarbonation de la Suisse romande, cette dernière suit également deux indicateurs clés: la production d'énergies renouvelables ainsi que les économies de gaz à effet de serre générées chez nos clients. La stratégie du Groupe ambitionne de livrer plus de 280 GWh de chaleur et de froid décarbonés d'ici à 2030 ainsi que d'augmenter sa production de renouvelable de 42% à 2030 (1.3 TWh).

Concernant les économies de gaz à effet de serre chez nos clients, notre méthodologie a évolué en intégrant non seulement les économies réalisées grâce aux chauffages à distance mais aussi grâce à notre production d'énergie renouvelable comparé aux mix énergétiques suisses et français (Cf. Annexe 4 – Méthodologies du bilan de GES). Nous estimons ainsi avoir contribué à générer 31'643 tCO₂-e d'économies en 2025.

Enfin, afin d'accélérer la décarbonation de ses activités, Romande Energie a mis en place un prix interne du carbone à 100 CHF/tCO₂e et fixé des objectifs d'EBIT décarbonés pour ses unités d'affaires.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des indicateurs clés et des objectifs suivis par l'entreprise pour mesurer son exposition aux risques et opportunités climatiques.

Nous estimons ainsi avoir contribué à générer 31'643 tCO₂-e d'économies de gaz à effet de serre chez nos clients en 2025.

Indicateurs de suivi	2025	2024 (retraité) GRI 2-4	2023 (retraité) GRI 2-4	Objectif 2030	Cohérence avec la stratégie et la gestion des risques
✓ Bilan GES Scopes 1+2 (tCO ₂ -e)	11836	11035	9232	Réduction de 50%	Suivi de l'impact et des objectifs climatiques
✓ Bilan GES Scope 3 (tCO ₂ -e)	688358	726517	765182	Adoption de bonnes pratiques	Suivi de l'impact et des objectifs climatiques
✓ Intensité carbone (gCO ₂ -e/CHF du chiffre d'affaires)	113	103	88		Suivi des objectifs climatiques
Intensité carbone du kWh produit (gCO ₂ -e/kWh)	11.85	9.2	8.4		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
Intensité carbone du kWh distribué (gCO ₂ -e/kWh)	12.65	11.3	9.4		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
✓ Émissions biogéniques (tCO ₂ -e)	89535	97424	91735		Suivi de l'impact et des objectifs climatiques
✓ Économies de CO ₂ générées chez nos clients grâce au chauffage à distance (tCO ₂ -e)	13760	7217	6865		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
✓ Économies de CO ₂ générées chez nos clients grâce à la production d'électricité renouvelable	17883	17625	-		
Énergie thermique vendue en Suisse, GWh	110	126	280		Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande
Production électrique renouvelable en Suisse et en France en TWh	0.685	0.751	0.684	1.4	Lié à la stratégie de décarbonation de la Suisse romande. Sécurisation d'approvisionnement pour les besoins des clients finaux
Prix interne du carbone (CHF/tCO ₂ -e)	100	100	100		Intégration du prix du carbone dans les objectifs d'EBITDA décarbonés
% de la rémunération annuelle de la Direction qui dépend de considération climatique	2.80%	2.50%	2.40%		

* année de référence: 2023.

Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre

Le bilan de GES du Groupe établi suivant le Greenhouse Gas protocol (GHG) est présenté ci-dessous :

	2025 tCO ₂ -e	2024 retraité tCO ₂ -e	2023 retraité tCO ₂ -e	Variation absolue 2025-2024 tCO ₂ -e	Variation relative 2025-2024
Scope 1					
Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile)	101	114	74	-13	-11%
Chauffage à distance (énergie fossile)	8365	7453	6004	912	12%
Déplacements avec des véhicules propriété de RE	1104	1108	1052	-4	0%
Émissions fugitives directes de GES	22	66	121	-44	-66%
Scope 2					
Pertes de transmission et distribution	2008	2043	1754	-35	-2%
Cat 2.1 - Usage interne	237	252	227	-15	-6%
Scope 3					
Cat 3.1 - Biens et services achetés	23409	24813	35212	-1404	-6%
Cat 3.2 - Biens d'équipement (CAPEX)	26910	24270	14916	2640	11%
Cat 3.3 - Émission indirectes du scope 1	3919	4014	3530	-96	-2%
Cat 3.3 bis - Électricité vendue aux clients	19306	17625	15556	1682	10%
Cat 3.4 - Transport amont des produits et matières achetées	968	1008	1437	-39	-4%
Cat 3.5 - Déchets générés lors des opérations	620	656	504	-36	-6%
Cat 3.6 - Voyages d'affaires des employés	866	875	638	-9	-1%
Cat 3.7 - Déplacements pendulaires des employés	1052	964	797	88	9%
Cat 3.8 - Actifs loués en amont	17	22		-5	-21%
Cat 3.9 - Transport aval des produits et déchets	61	78	58	-16	-21%
Cat 3.11 - Traitement des produits vendus	29	27		2	9%
Cat 3.15 - Participations financières	611199	652165	692534	-40966	-6%
Total	700195	737552	774414	-37357	-5%
Total hors participation financières	88995	85387	81880	3608	4%
Émissions GHG Scope 1	9591	8740	7251	851	10%
Émissions GHG Scope 2	2245	2295	1981	-50	-2%
Émissions GHG Scope 1+2	11836	11035	9232	801	7%
Émissions GHG Scope 3	688358	726517	765182	-38158	-5%
Émissions GHG Scope 3 hors participations financières	77159	74352	72648	2807	4%
Émissions biogéniques (tCO₂-e)	89535	97424	-7889	-8%	

Le bilan GES 2025 s'élève à 700'195 tCO₂-e en 2025, en diminution de 5% versus 2024. Les émissions du scope 3 dominant majoritairement (98%). Hors participations financières, 57% sont attribuables aux achats de biens et services ainsi que de biens d'équipements. Les principales variations sont dues à :

Scope 1 – Cat 1.1: +912 tCO₂-e soit +12%: augmentation de l'utilisation de combustibles fossiles des chauffages à distance. Cette augmentation est notamment liée à une hausse du nombre de raccordements aux chauffages à distance ainsi qu'à la panne du site de Puidoux qui a nécessité l'emploi de gaz durant plusieurs mois.

Scope 1 – Cat. 1.4: -44 tCO₂-e soit -66%: baisse des émissions fugitives des gaz SF₆, liée au remplacement progressif des équipements utilisant ce gaz (voir Communication ESTI n° 2025-0601).

Scope 3 – Cat 3.2: +2640 tCO₂-e soit +11%: hausse de 4.2Mln CHF des capex du groupe.

Scope 3 – Cat 3.3: + 1586 tCO₂-e soit +7.3%: hausse de l'utilisation de GO solaires pour le marquage de l'électricité.

Scope 3 – Cat 3.5: -36 tCO₂-e soit -6%: baisse de 41% des déchets incinérés.

Scope 3 – Cat 3.7: +88 tCO₂-e soit +9%: augmentation des EPT et des kilomètres privés.

Scope 3 – Cat 3.8: -5 tCO₂-e soit -21%: arrêt de la consommation de gaz sur le site de Neuchâtel.

Scope 3 – Cat 3.9: -16 tCO₂-e soit -21%: baisse de la quantité de déchets générés dans les opérations.

Les émissions de CO₂ biogéniques résultant de la combustion de biomasse pour les chauffages à distance ont été calculées séparément du Bilan GES 2025 selon les principes du GHG Protocol et s'élèvent à 89'535 tCO₂-e comparées à 97'424 tCO₂-e en 2024. Le bois incinéré est d'origine locale et provient de forêts gérées de manière durable en Suisse

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Economies de GES chez les clients

Depuis deux ans, nous avons décidé de communiquer sur cet aspect en toute transparence pour une raison simple: une large proportion des émissions du bilan GES de Romande Energie provient d'investissements effectués aujourd'hui pour décarboner la Suisse romande de demain.

En 2025, nous estimons avoir contribué à la décarbonation de la Suisse romande par la réduction de 31'643 tonnes de CO₂-e grâce au raccordement de bâti existant au chauffage à distance, par une vente de pellets et par la production d'énergies éolienne, hydroélectrique et solaire en France et en Suisse.

Réduction (tonnes CO ₂ -e)	2025	2024	2023
Chauffage à distance	13760	7217	6913
Éolien	1696	1796	
Hydroélectricité	16040	16220	
Solaire	147	-391	
Total	31643	24842	

Il est à noter que, pour le chauffage à distance (CAD), le montant d'économies de CO₂-e est estimé en se basant sur le remplacement effectif des chauffages du parc existant. Quant aux pellets, ceux-ci étant des déchets provenant de la scierie attenante, leur combustion est considérée comme neutre en carbone et comptabilisée dans les émissions biogéniques.

Il est également à noter que ces économies considèrent uniquement les émissions de CO₂-e provenant des énergies fossiles et non les émissions de carbone biogénique. Nous nous alignons sur ce point sur les recommandations de la Confédération.

La hausse des économies de gaz à effet de serre liée aux CAD résulte principalement d'un changement de mode de comptabilisation de l'énergie consommée par les équipements remplacés. (Cf. Annexe 2 – Définition des indicateurs)

Concernant les économies de CO₂ liées aux énergies renouvelables, la production selon chaque technologie est calculée selon le périmètre de consolidation financière. La contribution aux économies de CO₂ est ensuite évaluée par rapport au facteur d'émission du mix électrique moyen suisse ou français, selon l'origine de la production (source : Electricity Maps). Les facteurs d'émission de la production sont basés sur des bases de

données publiques et reconnues (Ecobau 2024, ADEME – Base Carbone v23.6). Les chiffres publiés représentent l'ensemble de la chaîne de valeur à laquelle participe Romande Energie et sont basés sur la propriété des actifs.

La hausse du facteur d'émissions du mix électrique suisse de 42 gCO₂-e/kWh à 50 gCO₂-e/kWh a quant à elle contribué à la hausse des économies de gaz à effet de serre liées à la production suisse.

Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)

Nous n'utilisons plus les familles de réfrigérants contenant du chlore (CFC et HFCF) depuis 2015, date de l'interdiction de recharge définie par l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) de la Confédération. En remplacement, Romande Energie utilise des réfrigérants ou des solutions naturelles sans impact sur la couche d'ozone et avec très peu d'impact sur l'effet de serre.

Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives

Nos véhicules respectent les normes en vigueur, avec une veille réglementaire continue. La flotte est progressivement électrifiée selon les usages, sauf pour les véhicules d'urgence et de chantier, pour des raisons de sécurité et de coût. En 2025, 39 % des voitures de Romande Energie SA sont électriques (contre 38 % en 2023 après retraitement) et 27 % pour Romande Energie Services SA.

Temps fort

Emissions des principaux bâtiments administratifs du Groupe

Ces données sont extraites du rapport d'assurance raisonnable selon le standard ISAE 3000, sur l'activité de Monitoring Energie et CO₂ de Signa-Terre SA, en lien avec la prestation de surveillance énergétique «ImmoLabel®», avec les résultats de sa mission de vérification, daté du 14 avril 2025 réalisée par PricewaterhouseCoopers SA, Genève, Suisse, («PwC»).

Le présent rapport est basé sur 8 immeubles qui se situent dans le Canton de Vaud, notamment à Rolle, Morges, Prévèrenge et Noville et contiennent chacun 2 immeubles pour une surface énergétique de 25'047,40 m².

Émissions de CO₂: les émissions totales de CO₂ du parc immobilier Romande Energie SA s'élèvent à 187 tonnes pour la période 2025 ce qui correspond à des émissions de 7,45 kg CO₂/m², soit une diminution de -4,12 % par rapport à la période d'analyse précédente. Les émissions de CO₂ du scope 1 sont inexistantes car aucun des immeubles n'est chauffé au mazout, gaz ou pellets. Dès lors, les objectifs 2040 et même 2050 de la Confédération sont déjà atteints.

Réduction des besoins énergétiques des produits et des services

Dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie (LEne/Mantelerlass) visant la neutralité carbone d'ici 2050, Romande Energie a mis en place une stratégie d'économie d'énergie chez ses clients. Les informations seront divulguées en 2027.

Déploiement des compteurs intelligents – Bilan 2025

En 2025, 61'093 compteurs intelligents ont été installés, portant le total à 232'550 au 31 décembre 2025. Ce résultat dépasse notre objectif initial de 228'000 compteurs (soit 81 % du parc total), marquant une avancée significative dans la modernisation de notre infrastructure électrique.

<https://www.romande-energie.ch/electricite/compteurs-intelligents>



Consommation énergétique de l'organisation en MWh

Carburant de source non-renouvelable	2025	2024
Gaz	18 518	10 693
Mazout	13 793	16 794
Diesel et SP95	4 938	6 900
Sous-total, MWh	39 274	36 411
Carburant de source renouvelable		
Biomasse (bois)	188 972	189 173
Consommation d'électricité	18 715	15 581
Consommation de chauffage	0	0
Consommation de refroidissement	0	0
Consommation de vapeur	0	0
Électricité vendue	154 516,2	158 930,0
Chauffage vendu	108 500	123 662
Refroidissement vendu	2 000	1 995
Sous-total, MWh	186 334,9	191 971,0
Consommation énergétique totale, MWh	190 262,3	195 612,2

Temps forts 2025

OverFlow: une solution innovante pour valoriser l'excédent d'énergie

Romande Energie déploie OverFlow, une technologie Power-to-Heat flexible et décentralisée, connectée au réseau basse tension. Ce système, intégrable partout en Suisse grâce à son raccordement au réseau Swissgrid, transforme les surplus d'énergie solaire en chaleur à moindre coût. Il s'adresse aux piscines, bains thermaux, cultures maraîchères, industries et réseaux de chauffage à distance (CAD), réduisant ainsi leur dépendance aux énergies fossiles et optimisant leurs coûts d'exploitation.

Un module OverFlow de 375 kW a été installé à Avenches (VD). Piloté en temps réel par Swissgrid, il stabilise le réseau électrique tout en injectant de la chaleur dans le CAD local. Activé selon les besoins, il préchauffe l'eau à 105 °C avant de la stocker pour une restitution progressive, au bénéfice des clients.



Nature

Selon Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

Actions en faveur de l'environnement

En 2025, Romande Energie a appliqué pour la première fois le cadre TNFD, en référence à la norme GRI 101 – Biodiversité (2024), afin d'intégrer progressivement risques, dépendances et impacts liés à la nature dans les décisions stratégiques.

Stratégie et gouvernance

GRI 101-1

Politique biodiversité

La biodiversité est un enjeu essentiel pour Romande Energie car ses activités – hydraulique, solaire, éolien, biomasse et réseaux électriques – dépendent directement de ressources naturelles et de services écosystémiques (eau, sols, habitats, régulation climatique). Les infrastructures du Groupe interagissent avec des milieux sensibles et peuvent générer des impacts localisés sur les écosystèmes.

La préservation de la nature conditionne également la continuité opérationnelle, l'acceptabilité des projets et la résilience face au changement climatique. Pour ces raisons, la biodiversité est identifiée comme un thème matériel prioritaire et intégrée à la stratégie 2030, au Système de Management Environnemental (ISO 14001) et à l'application progressive du cadre TNFD.

Cet enjeu est intégré à l'initiative de transformation sur la responsabilité environnementale et suivi dans l'analyse annuelle des aspects environnementaux significatifs (AES).

En 2025, Romande Energie a appliqué pour la première fois le cadre TNFD, en référence à la norme **GRI 101 – Biodiversité (2024)**, afin d'intégrer progressivement risques, dépendances et impacts liés à la nature dans les décisions stratégiques. Conformément à la méthodologie LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer), la phase «**Localiser**» a été réalisée pour identifier les enjeux biodiversité prioritaires.

Périmètre

Le périmètre couvre l'ensemble des **opérations directes** du Groupe en Suisse, incluant les installations de production (hydraulique, solaire, éolienne, biomasse et thermique), les réseaux électriques, les ouvrages associés ainsi que les sites administratifs. En cohérence avec notre stratégie de durabilité, l'analyse sera progressivement étendue au reste de la chaîne de valeur et prendra en compte les cibles du [Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework](#)

Gouvernance intégrée du climat et de la nature

La gouvernance de la biodiversité est alignée avec celle du climat afin d'assurer cohérence, efficacité et transversalité. La responsable de la durabilité pilote la démarche Nature, avec l'appui du Système de Management Environnemental (SME) certifié **ISO 14001**, des référents environnement et des métiers opérationnels.

Cette gouvernance intégrée garantit que les enjeux liés à la nature sont pris en compte dans les décisions d'investissement, dans la priorisation des projets et dans les activités quotidiennes du Groupe.

La protection de l'environnement, un des trois piliers de la stratégie du Groupe, est aussi formalisé dans son Code de conduite sous l'engagement «Agir pour l'avenir de la planète», assurant la prise en compte de la nature, y compris du changement climatique par l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs.

Les objectifs de protection de la biodiversité sont intégrés à la Stratégie 2030 du Groupe, et notamment dans le cadre d'une initiative de transformation sur la «Responsabilité environnementale» de l'entreprise. Les actions sont suivies via un programme environnemental annuel et des audits internes et externes.

Gestion des risques et opportunités

GRI 101-4

Impacts sur la biodiversité – Phase «Localiser» de la méthode LEAP

En 2025, Romande Energie a procédé à une analyse approfondie de son empreinte territoriale afin d'identifier les sites exposés à des enjeux biodiversité significatifs. Cette étape structurante a permis :

- d'analyser **environ 64'700 sites**, dont des infrastructures énergétiques, des ouvrages hydrauliques, des stations électriques, des lignes, des pylônes et des bâtiments ;
- d'évaluer leur proximité avec des **zones protégées**, des **milieux naturels menacés** ou des **aires d'importance écologique** ;
- d'intégrer des **zones tampons adaptées** selon les typologies de sites ;
- de croiser ces données avec les dépendances et impacts moyens par type d'activité (données sectorielles ENCORE, complétées par expertise interne).

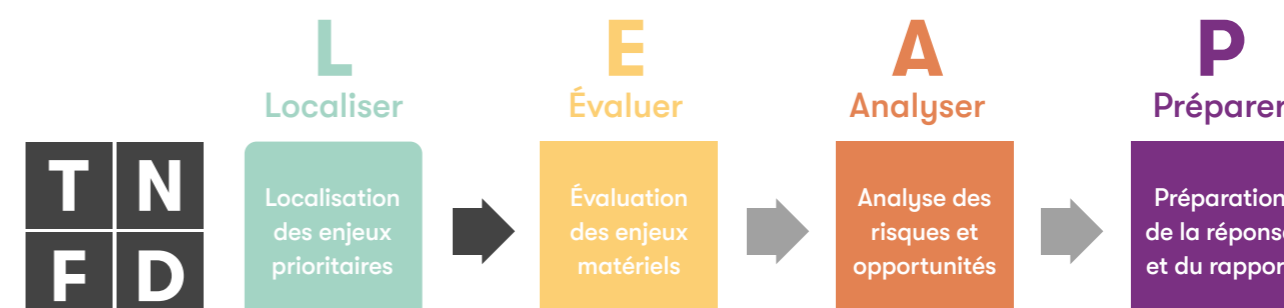
Cette analyse a conduit à l'identification de **36 Sites à Impacts les Plus Significatifs (SIPS)**, répartis en deux niveaux de priorité. Ces sites concentrent la majorité des interactions potentiellement fortes entre les activités du Groupe et les écosystèmes.

Les sites prioritaires sont cartographiés et suivis dans le Système d'Informations Géographiques (SIG) interne, permettant d'anticiper les enjeux biodiversité et d'intégrer ces éléments dans la conception des futurs projets.

L'adoption de la méthodologie LEAP renforce la transparence du Groupe sur les risques et opportunités liés à la nature et permet de :

- définir des objectifs scientifiques de réduction des impacts ;
- accroître la résilience face aux évolutions réglementaires ;
- contribuer à une transition durable et respectueuse des écosystèmes.

La méthode LEAP contient les quatre étapes suivantes :



La liste complète des périmètres protégés pris en compte dans l'analyse de proximité est présentée ci-dessous :

Sites	Bâtiments	Construction	Retenue	Rivière	Support de lignes	Lignes électriques
Technologie	Hydraulique, éolien, solaire, biomasse et thermique	Transformation	Hydroélectrique		Distribution électrique	Distribution électrique
Fonction principale	Site de gestion administrative et/ou de production	Poste de transformation et station de transformation du courant électrique	Retenue dont l'eau est turbinée	Tronçon de rivière impacté par un prélèvement	Pylône électrique et poteau électrique	Ligne de courant HT, MT, BT
Nomination dans le rapport GRI 101	Site	Poste, station	Lac de retenue	Tronçon de rivière avec prélèvement	Support	Segment

L'analyse est focalisée sur les sites ci-dessus à l'exception des lignes électriques (segment dans le tableau et au nombre de 34'130), par mesure de simplicité. Ce périmètre d'analyse a réduit le nombre de sites analysés à environ 30'590.

Impacts et dépendances

Pour affiner l'évaluation des sites prioritaires, Romande Energie a mené une analyse des impacts sur la nature et des dépendances aux services écosystémiques associés à ses activités. Cette évaluation est basée sur :

- les valeurs moyennes par type d'activité issues des scores de l'outil ENCORE¹,
- une expertise contextuelle adaptée aux spécificités suisses.

Principaux impacts sur la biodiversité identifiés :

- la fragmentation des habitats lors de la construction de réseaux et d'infrastructures,
- la modification des régimes hydrologiques (hydroélectricité),
- la pollution potentielle (lubrifiants, déchets, bruit, lumière),
- les risques liés à l'introduction d'espèces exotiques.

Dépendances majeures :

- la disponibilité et la qualité de l'eau,
- les services de régulation (atténuation des extrêmes climatiques, stabilité des sols),
- la pollinisation (assure la production de combustible) et la résilience des écosystèmes.

Dépendances et impacts liés aux activités en Suisse

Le tableau ci-dessous détaille les dépendances et impacts propres à chaque mode de production énergétique et au réseau de distribution (basé sur des moyennes sectorielles issues de ENCORE¹ et validés par les experts).

GRI 101-2

Gestion des impacts

Romande Energie intègre systématiquement les exigences légales concernant la gestion des impacts sur la biodiversité, notamment lors du développement de nouveaux sites ainsi que dans des activités particulières telles que l'exploitation de concessions hydrauliques, de centrales thermiques, de parcs éoliens, la construction et l'exploitation d'infrastructures immobilières.

Des projets menés appliquent la hiérarchie d'atténuation et de conservation de la TNFD. Cette méthodologie décrit les étapes à envisager pour gérer des impacts sur la Nature. Elle complète les obligations légales et est constituée des quatre étapes suivantes (par ordre d'application) : éviter, réduire, compenser, transformer les systèmes et les pratiques.

¹ ENCORE pour «Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure», outil en ligne développé par UNEP-FI, UNDEP-WCMC et Global Canopy, avec le soutien entre autres de la Confédération (OFEV et SECO) et la fondation MAVIA. ENCORE outil de diagnostic stratégique pour comprendre le lien entre économie et nature, identifier les risques nature-liés, et soutenir les démarches biodiversité, finance durable et TNFD

Contributions aux pressions (impacts)

	Changement d'usage des terres et des mers	Sur-exploitation de l'eau	Sur-exploitation d'autres ressources	Changement climatique*	Pollutions	Introduction d'espèces exotiques envahissantes
Éolien						
PV						
Hydroélectricité						
Biomasse - CAD						
Distribution, construction						
Distribution, exploitation						
Bâtiment administratif, construction						
Bâtiment administratif, exploitation						

* Changement climatique : pour la technologie «Biomasse - CAD» et la distribution, évaluation faite dans le cadre du bilan GES de Romande Energie (p 92) en proportion de la totalité des émissions.

Dépendances aux services écosystémiques

	Approvisionnement - biotique	Approvisionnement - eau	Régulation du cycle de l'eau	Permet le processus de production - Autres	Atténuation des impacts directs	Protection contre les perturbations	Services culturels
Éolien							
PV							
Hydroélectricité							
Biomasse - CAD							
Distribution, construction							
Distribution, exploitation							
Bâtiment administratif, construction							
Bâtiment administratif, exploitation							

Légende

Très élevé VH	Elevé H	Moyen M	Faible L	Très faible VL		
Évaluations déterminées et reconnues. Si plusieurs processus de la même dépendance sont évalués, indication du score le plus conservateur.					Évaluations existantes, mais pas encore arrêtées pour et par l'ensemble du secteur.	
					Dépendances / impacts pour lesquels il n'est pas possible actuellement de déterminer un score sectoriel.	

Hydroélectricité : fort impact sur la biodiversité et forte dépendance aux services écosystémiques liés à l'eau. L'utilisation de la force hydraulique entraîne une altération du régime hydrologique naturel (éclusées lorsqu'il y a un ouvrage d'accumulation, restitution au cours d'eau, tronçons à débit résiduel en aval des prises d'eau), une modification des habitats physiques (création de retenues d'eau, rétention de substrats naturels nécessaires à la reproduction, colmatage des fonds par sédiments fins), ainsi qu'une fragmentation des habitats, affectant ainsi la biodiversité aquatique.

Biomasse : dépendance aux ressources forestières et aux services de régulation climatique et risques élevés de pollution de l'air et dépendance importante à l'eau et à l'atténuation des extrêmes climatiques.

Éolien : impacts matériels sur les espèces volantes, dépendance à la stabilité des sols et à la régulation des vents.

Photovoltaïque : impacts significatifs sur les écosystèmes et les ressources en eau.

Réseaux électriques : risques localisés sur la faune (collisions, électrocutions) et dépendance à l'intégrité des sols et de la végétation.

Ces éléments guideront la priorisation des mesures d'atténuation et la mise en place d'actions spécifiques dans les années à venir.

TEMPS FORT 2025

Le rapport avifaune 2024 du parc éolien de Sainte-Croix, validé par la Direction générale de l'environnement (DGE) fin 2025, a confirmé que le parc éolien de Sainte-Croix respecte pleinement les engagements définis dans son autorisation d'exploitation. Les résultats, qualifiés d'encourageants, attestent d'une cohabitation réussie entre l'infrastructure et son environnement naturel. L'étude se poursuivra sur les trois prochaines années.

GRI 101-5

Sites à impacts les plus significatifs (SIPS)

Les sites à impacts les plus significatifs (SIPS) ont été identifiés pour renforcer la gestion des risques et le développement d'opportunités liées à la biodiversité. Ils seront analysés en 2026 dans la phase «Évaluation» de la méthode LEAP.

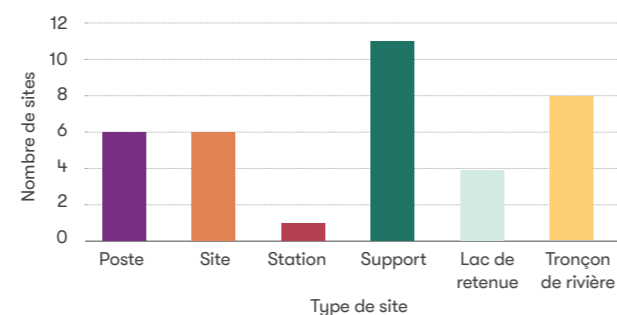
Ces sites ont été sélectionnés selon quatre critères :

- l'ampleur des dépendances à la nature des activités que chaque site héberge,
- les impacts sur la nature des activités que chaque site héberge,
- la proximité de ces sites à des milieux naturels en danger de disparition,
- la proximité de ces sites à des lieux protégés au niveau fédéral pour la biodiversité.

Les données utilisées pour évaluer ces quatre critères proviennent de l'outil ENCORE, de données publiques de la Confédération et de centres de compétences biodiversité nationaux. Les analyses spatiales nécessaires à l'analyse de proximité ont été réalisées par les spécialistes en géo-traitement de Romande Energie.

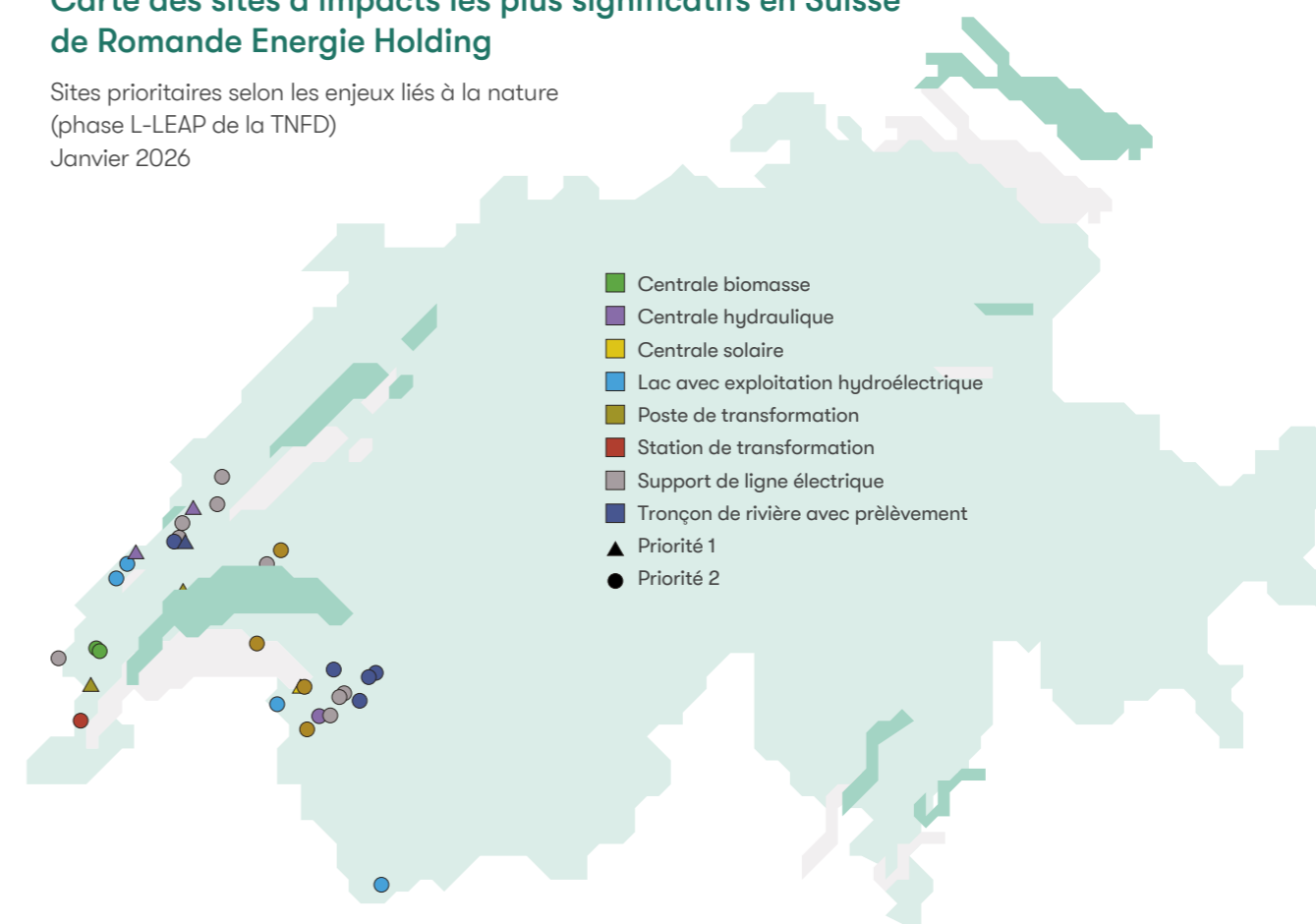
Les sites sélectionnés comme à impacts les plus significatifs sont ceux qui ont des dépendances et impacts élevés et qui sont proches de milieux naturels en danger et/ou de périmètres protégés.

Type des sites à impacts les plus significatifs, première version



Carte des sites à impacts les plus significatifs en Suisse de Romande Energie Holding

Sites prioritaires selon les enjeux liés à la nature (phase L-LEAP de la TNFD)
Janvier 2026



Trente-six sites comprenant plusieurs périmètres protégés et des milieux naturels en danger à proximité ont été définis comme prioritaires.

Cette liste contient deux priorités :

- **7 sites de priorité 1** : proches de plusieurs zones protégées ou d'au moins un milieu naturel en danger, avec des impacts et dépendances à la nature très élevés.
- **29 sites de priorité 2** : présentant au minimum deux de ces éléments : proximité d'un lieu protégé, proximité d'un milieu naturel en danger, impacts élevés ou fortes dépendances à la nature.

	% du nombre de notations sur les enjeux nature	Nombre de sites	% du total des 30'590 sites identifiés
Priorité 1	50%	7	0.02%
Priorité 2	9%	29	0.09%
Pas prioritaire	41%	30'555	99.88%
Total	96%	30'591	100%

Les sites prioritaires, bien que peu nombreux, concentrent plus de **59 %** des enjeux Nature identifiés. Ils couvrent l'ensemble des types d'infrastructures de Romande Energie et se situent principalement en zones non habitées du **Jura** et des **Alpes**, majoritairement dans le **Canton de Vaud**.

À ce stade, l'analyse ne permet pas encore de déterminer précisément l'ampleur des impacts et dépendances associés à chaque site sensible. Les **36 SIPS** seront évalués en 2026 (gravité, étendue, ampleur) dans la phase «Évaluation» de la méthode LEAP, ce qui permettra d'affiner les résultats et de confirmer ou non leur statut prioritaire.



La liste détaillée des 36 sites figure ici.

GRI-101-6

Facteurs directs de pertes de biodiversité de la chaîne de valeur

Les sites de la chaîne de valeur n'ont pas été intégrés à l'analyse effectuée en 2025.

GRI-101-7

Changements dans l'état de la biodiversité sur les SIPS

Ces informations ne sont pas encore disponibles à ce stade de la démarche.

Objectifs et actions

Les objectifs de Romande Energie seront établis selon l'accord Global Biodiversity Framework, GBF. L'application de la méthode LEAP doit permettre de développer les actions les plus pertinentes pour atteindre cette contribution.

En 2025, les projets suivants ont été mis en œuvre :

- Priorisation des sites à impacts les plus significatifs (SIPS).
- Mise en place d'un système de suivi des incidents environnementaux dans le cadre du SME.
- Mise à disposition d'un e-learning pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs sur les limites planétaires, sur la sobriété.
- Proposition aux communes d'un éclairage public durable intégrant réduction des impacts, luminaires favorables à la faune (nichoirs, température ajustée), matériaux recyclés et conception élaborée avec les délégués à la durabilité.
- Assainissement des supports à lignes électriques : conformément à l'Ordonnance sur les lignes électriques, Romande Energie assainit les supports afin d'éliminer le risque d'électrocution pour les oiseaux, avec une priorité donnée aux zones accueillant des rapaces menacés. Des protections spécifiques, comme les dispositifs d'arrêt descente de câbles, sont installées sur les poteaux concernés.
- Romande Energie procède à l'assainissement de la force hydraulique conformément à la Loi sur la protection des eaux. Des mesures visant à restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau, améliorer la connectivité des habitats aquatiques et préserver les communautés biologiques dépendantes des régimes hydrauliques stables sont à l'étude.
- Travaux de génie civil : pour les chantiers de grande ampleur ($\geq 1'000$ m linéaires ou $\geq 5'000$ m²), mise en place d'un suivi environnemental des chantiers : par un spécialiste pour les projets d'envergure, et par les équipes internes ou des mandataires pour les chantiers courants.

Engagement des parties prenantes (TNFD)

Romande Energie consulte régulièrement les parties prenantes locales (communes, ONG, riverains, associations environnementales) pour les projets à enjeux biodiversité, notamment lors du suivi du parc éolien de Sainte-Croix. Des séances de concertation permettent de valider les priorisations et de coconstruire les plans d'action.

La Fondation arboRise a reboisé **50 hectares en Guinée** pour la 5^e année consécutive avec le soutien de Romande Energie. Plus de **500 familles** de **26 villages** ont participé à la restauration des sols et à la gestion de **40 espèces locales**. Les plantations, réparties sur **5 sites**, renforcent la biodiversité et limitent les risques. Les analyses satellitaires réalisées avec l'EPFL confirment l'**additionnalité** du projet, qui n'entraîne aucune déforestation. Celui-ci est certifié **Gold Standard**.



Planter des arbres pour le climat, c'est le but d'arboRise

ON A MISSION

En 2025, Romande Energie a poursuivi son soutien aux projets internationaux de reforestation de **ON A MISSION**, actifs dans sept pays (Brésil, Inde, Ouganda, Mozambique Madagascar, Kenya, Papouasie Nouvelle-Guinée). Cette diversification géographique contribue à des impacts environnementaux et sociaux significatifs dans des écosystèmes et contextes culturels variés.



<https://www.onamission.world/>

Indicateurs, données et objectifs (TNFD)

En 2025, Romande Energie a appliqué la phase « Localisation » de la méthode LEAP. Les phases suivantes permettront de définir un cadre d'indicateurs clés.

Parallèlement, la mise à jour du programme environnemental (ISO 14001) est en cours, fondée sur les dépendances et impacts élevés identifiés lors de cette première phase. Enfin, l'analyse des risques et opportunités liés aux SIPS viendra compléter ce travail et permettra d'établir une série d'indicateurs dédiés.

Conclusion

L'application du cadre TNFD en 2025 constitue un jalon majeur dans la transformation environnementale de Romande Energie. En initiant la méthode LEAP, en identifiant ses sites prioritaires et en renforçant la gouvernance intégrée climat nature, le Groupe pose les fondations nécessaires pour anticiper les évolutions réglementaires, améliorer sa résilience opérationnelle et contribuer activement aux objectifs internationaux de protection de la biodiversité.

GRI 306

Gestion des déchets et recyclage

GRI 306-1

Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets

Romande Energie s'engage pour le tri de ses déchets administratifs et industriels.

Cela commence sur les sites administratifs avec une séparation du papier et des autres déchets (verre, PET, batteries...).

La gestion de nos déchets s'inscrit dans une politique plus large de responsabilité environnementale et d'économie circulaire. Nos services généraux sont responsables, en partenariat avec la société Spontis SA (détenue à 40% par le Groupe), de l'élimination de tous les déchets.

Nous poursuivons nos efforts pour optimiser la conception de nos produits et projets (par exemple à travers la standardisation des équipements ou le recyclage des anciens compteurs), afin de limiter en amont la génération de déchets. Des mesures spécifiques de collecte et de réemploi sont également intégrées dans nos projets en lien avec les infrastructures solaires, les réseaux intelligents et les réseaux thermiques.

GRI 306-2

Gestion des impacts significatifs liés aux déchets

L'ensemble du traitement des déchets est assuré hors site, sous la supervision du groupe BAREC, selon des procédures encadrées contractuellement et conformes à la législation environnementale en vigueur. Les données ont été suivies et validées sur la base des bordereaux de suivi émis par notre prestataire, assurant leur traçabilité complète.

GRI 306-3

Déchets générés

En 2025, notre entreprise a généré un total de **1'049 tonnes de déchets contre 1'440 tonnes en 2024**, collectés et traités par notre partenaire le groupe BAREC, spécialiste reconnu du recyclage et de la valorisation

des déchets industriels. Ces déchets proviennent principalement de nos activités opérationnelles situées en Suisse chez Romande Energie SA et Romande Energie Services SA et uniquement en lien avec l'approvisionnement et le déploiement d'infrastructures énergétiques, incluant des équipements de réseau, des composants électroniques, des matériaux d'emballage et divers résidus techniques.

GRI 306-4

Déchets non destinés à l'élimination

Sur l'ensemble de ces déchets, 576 tonnes (**55%**) ont été recyclées par transformation matière (recyclage de métaux, fonte, cuivre, aluminium, bois, verre, PET recyclé...), conformément aux principes de circularité.

GRI 306-5

Déchets destinés à l'élimination

Les déchets tels que les bois pollués, les plastiques, les polystyrènes soit 434 tonnes (**41%**) ont été valorisées thermiquement via incinération avec récupération d'énergie, réduisant l'enfouissement et favorisant un usage secondaire des déchets non recyclables.

Enfin, les batteries plomb, huiles usées, déchets inertes soit 39 tonnes (4%) ont été classées comme déchets spéciaux et traités dans des filières spécialisées, en conformité avec les obligations légales suisses en matière de traitement de substances dangereuses.

Temps forts

Recyclage des compteurs d'ancienne génération

Dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050, votée en 2017, une Ordonnance exige le remplacement des compteurs d'ancienne génération par des compteurs intelligents (smart meters) d'ici fin 2027. Mais que deviennent les anciens compteurs ? Sont-ils recyclés ? Découvrez-le en images.



<https://www.youtube.com/watch?v=bNp0rEG-J5A>

Assurer une transition juste

GRI 418

Protection et sécurité des données

Responsabilité numérique et digitalisation

Intégrée à la gouvernance du Groupe, la responsabilité numérique soutient les objectifs de durabilité. Depuis 2020, l'Unité de Support Digital & Innovation mobilise les technologies pour accompagner la transition énergétique et renforcer le positionnement digital de Romande Energie. La transformation s'appuie sur l'éthique, la sobriété et l'efficacité, avec une gestion responsable des données et des solutions cloud pour réduire les émissions de CO₂.

En 2025, la digitalisation s'est intensifiée. La gestion agile du portefeuille permet de prioriser les projets à forte valeur ajoutée, tandis que la stratégie «cloud first» favorise les solutions «Software-as-a-Service» et limite l'énergie grise et les coûts d'exploitation. Romande Energie a lancé la migration de son environnement SAP vers S/4HANA, renforcé son infrastructure IT pour accroître la résilience et modernisé son Contact center pour améliorer l'expérience client.

L'usage croissant de l'intelligence artificielle (IA) constitue un levier majeur : optimisation de la planification du réseau, simulations d'impacts financiers et amélioration des prévisions d'achat d'énergie. L'IA générative est explorée pour accroître l'efficacité interne et automatiser certaines tâches, tout en maintenant un haut niveau de cybersécurité.

Protection et sécurité des données

Face à l'augmentation des cybermenaces, la sécurité informatique et industrielle est une priorité. Une stratégie de cybersécurité couvrant les axes stratégique, opérationnels et humains a été déployée. La politique et la gouvernance des systèmes d'information alignent les technologies sur les objectifs du Groupe et guident la transformation digitale vers davantage de sécurité, d'agilité et d'innovation.

Pour contrer des attaques toujours plus sophistiquées, Romande Energie s'appuie sur des technologies avancées, notamment basées sur l'IA, supervisées par un Centre opérationnel de sécurité actif 24/7. Des mesures spécifiques renforcent la sécurité du smart metering, garantissant la confidentialité et la fiabilité des données. Un processus d'évaluation des fournisseurs sécurise la chaîne d'approvisionnement. Un programme de sensibilisation, complété par des simulations régulières, renforce la vigilance des collaborateurs.

Conformité en matière de protection des données

Romande Energie s'engage à protéger les données personnelles qu'elle traite. À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection des données, le dispositif de conformité a été renforcé par des mesures organisationnelles et techniques et par une formation obligatoire pour tous les collaborateurs.

La stratégie repose sur les principes de «privacy by design» et «privacy by default». Un processus d'évaluation des sous-traitants garantit leur conformité aux exigences légales et assure une gestion continue des risques sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance.

GRI 418-1

Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients

Aucune plainte liée à une atteinte à la confidentialité ou à une perte de données clients n'a été enregistrée en 2025. Romande Energie respecte strictement ses obligations légales.

Santé et sécurité au travail

GRI 403

GRI 403-1

Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

Le Groupe Romande Energie continue de mettre en œuvre son Système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST), conforme à la norme ISO 45001. Ce système, supervisé par une équipe spécialisée, vise à prévenir les accidents et les maladies liés au travail.

Les suivis et audits de chantiers intégreront un contrôle renforcé pour évaluer leur impact environnemental.

Le Groupe Romande Energie continue à être audité pour sa conformité à la norme ISO 45001. Plusieurs centaines d'audits ont également été réalisés couvrant l'ensemble des secteurs de l'entreprise.

GRI 403-2

Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables

Les dangers de tous les secteurs et activités du Groupe Romande Energie sont identifiés et analysés. La méthodologie de la SUVA (Schweizerische Unfallversicherungsanstalt) est utilisée pour identifier les dangers des métiers.

Le suivi des analyses de risques sera assuré en 2026.

GRI 403-3

Services de santé au travail

Les visites de terrain permettent d'identifier les dangers, de vérifier le respect des consignes de sécurité et de prévenir les accidents. Elles démontrent également l'engagement de l'entreprise à garantir un environnement de travail sûr.

Protection de la personnalité et des données: nous prenons les mesures nécessaires pour protéger la personnalité et les informations sensibles des collaborateurs. Nous veillons en particulier à ce qu'ils ne soient pas

atteints dans leur intégrité morale et physique (harcèlement ou mobbing). La protection des données est un élément légal et fait partie intégrante des valeurs et de la culture du Groupe Romande Energie. Les conditions d'emploi en précisent les applications.

GRI 403-4

Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail

Les collaboratrices et collaborateurs sont représentés par la Commission Santé et Sécurité au Travail. Cette commission favorise une participation active pour identifier les besoins, proposer des solutions et développer une culture de sécurité.

GRI 403-5

Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail

Chaque collaboratrice et collaborateur est invité lors de son embauche à une formation obligatoire sur le suivi des réglementations et les bonnes pratiques en santé et sécurité. Par la suite, les formations spécifiques à chaque activité sont régulièrement données suivant le cadre légal et la norme ISO 45001.

GRI 403-6

Promotion de la santé des travailleurs

Qualité de vie au travail

Dans le cadre de la qualité de vie au travail, Romande Energie promeut des activités centrées sur le bien-être mental et physique de ses collaborateurs. Le Comité Sports & Loisirs nourrit cette volonté et permet à chacun de s'intégrer et s'épanouir au travers de diverses initiatives extra-professionnelles répondant à un environnement de travail inclusif, collaboratif et dynamique.

Ainsi les groupes comme le Ski club, le Foot club, AventuRE, et le Tir organisent des sorties régulières.

Encourager le sport et le bien-être

Pour promouvoir une meilleure santé, nous offrons des équipements de sport à prix réduits et des infrastructures adaptées (douches, vestiaires). La flexibilité horaire permet également de faciliter l'activité physique. Le Comité Sports & Loisirs organise plusieurs événements par année et facilite l'accès à des infrastructures sportives partenaires situées à proximité des sites de Romande Energie.

Accidents non professionnels

Le nombre d'accidents non professionnels reste une préoccupation importante. En 2026, une attention particulière sera portée aux accidents non professionnels, avec des actions ciblées pour sensibiliser et accompagner les collaboratrices et collaborateurs dans leurs activités hors du travail. Le plan d'actions est adapté en ce sens.

Adaptation au changement climatique

Lors de périodes de fortes chaleurs, les collaboratrices et collaborateurs sont sensibilisés au travers de communications sur le comportement à adopter ainsi que les mesures permettant de réduire les risques. De plus, des fontaines à eau sont accessibles à toutes et tous dans les différents sites du Groupe.

GRI 403-7

Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires

La certification ISO 45001 permet d'identifier et de gérer efficacement les risques liés aux activités, afin de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Elle aide également à améliorer continuellement les performances en matière de sécurité et de santé au travail.

Une attention particulière est donnée aux aspects Santé et Sécurité au Travail en lien avec nos prestataires externes. Les règles de sécurité attendues par l'entreprise allant au delà des lois en vigueur sont notamment fournies.

GRI 403-8

Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail

GRI 403-10

Maladies professionnelles

Aucune maladie professionnelle n'est à déclarer en 2025.

GRI 403-9

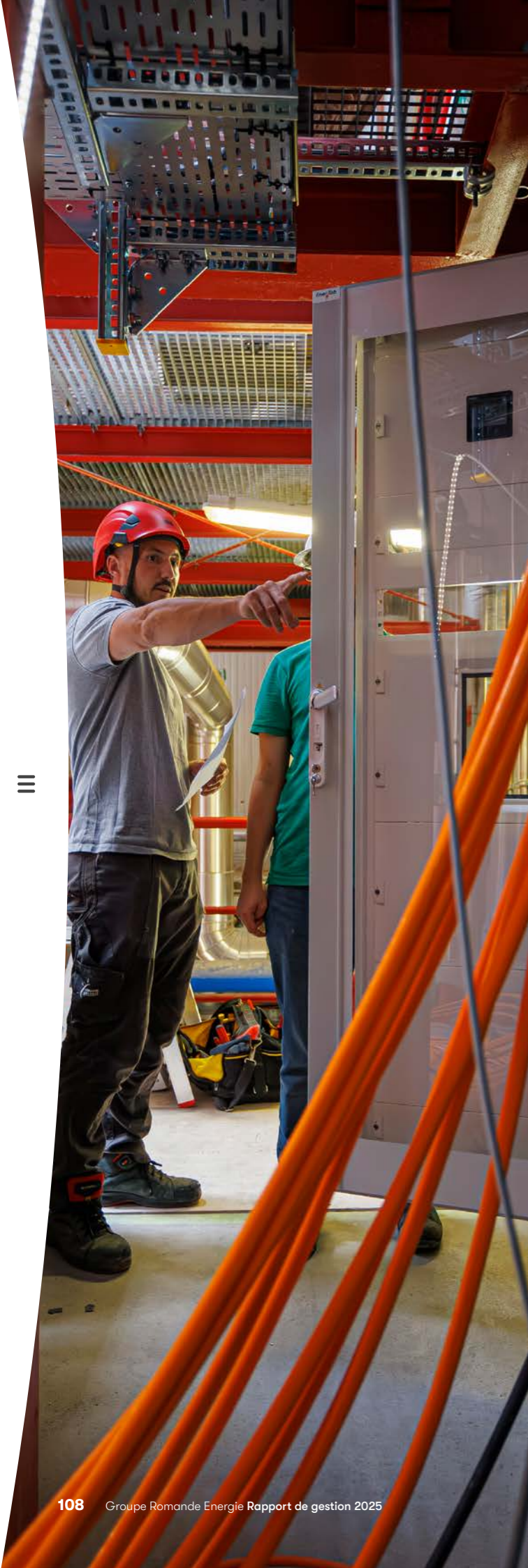
Accidents du travail

GRI 403-9

	Nombre en 2025	Taux en 2025
Décès suite à un accident du travail	0	0
Accidents du travail aux conséquences graves (hors décès)	0	0
Accidents du travail enregistrables	31	11,92 acc/mio h
Nombre d'heures travaillées	2 635 695	

Indicateurs-clés de santé et sécurité au travail	Par millions d'heures travaillées	En absolues
Romande Energie SA (domaine électrique/énergie)		
• Nombre d'accidents professionnels	6,01	
• Nombre d'accidents du travail		11
Romande Energie Services SA (branche technique du bâtiment)		
• Nombre d'accidents professionnels par millions d'heures travaillées	26,77	
• Nombre d'accidents du travail en absolues		20

À noter que seuls les collaboratrices et collaborateurs des entités de Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et ID GO Management SA sont inclus dans les statistiques présentées ci-dessus.



GRI 404

Formation du personnel

En tant qu'organisation apprenante, Romande Energie s'engage pour le bien-être et le développement personnel de ses collaboratrices et collaborateurs. Le Groupe innove et intègre différentes solutions de formation qui participent à sa culture d'entreprise basée sur le respect mutuel, l'écoute bienveillante et l'intelligence collective.

L'Unité de Support Ressources humaines accompagne cette évolution culturelle par une politique de formation ambitieuse incitant les collaboratrices et collaborateurs à jouer un rôle actif dans l'organisation et à se préparer aux enjeux de demain.

De plus, 58 apprentis suivent une formation au sein du Groupe Romande Energie, dans des domaines variés tels que l'administration, la géomatique, l'électricité et la technique du bâtiment. Nous les encadrons dans 16 métiers et avons pour objectif de renforcer l'organisation dédiée à leur accompagnement tout en augmentant progressivement le nombre d'apprentis et/ou de filières proposées.

Amélioration continue et Lean Management

Romande Energie a engagé en 2025 un vaste programme de formation au Lean Management (approche de gestion visant à maximiser la valeur pour le client en éliminant les gaspillages) pour l'Unité d'Affaires Immobilier. De surcroît, 10 collaboratrices et collaborateurs supplémentaires ont été formés au déploiement de projet Lean Management en 2025, avec certification.

GRI 404-1

Nombre moyen d'heures de formation par an par employé

En 2025, le temps moyen consacré à la formation en présentiel et distanciel est de 32.8 heures, **soit 4 jours** par an, par collaboratrice et collaborateur.

GRI 405

Diversité et égalité des chances

GRI 405-1

Diversité des organes de gouvernance et des employés

Depuis 2018, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès de l'équipe RH et de la Direction sur les biais et stéréotypes, puis auprès des cadres et des managers en 2024.

Cf GRI 2-7 page 67

GRI 405-2

Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Le Groupe vise l'égalité salariale entre les sexes. La loi sur l'égalité révisée vise à mettre en œuvre l'application du droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Conformément à la loi helvétique sur l'égalité (LEg) seules les entreprises de +100 employés ont l'obligation d'analyser les écarts salariaux. Romande Energie SA et Romande Energie Services SA sont certifiées L&M-Aba-R. Ces deux sociétés ont effectué une analyse salariale approfondie avec Logib en 2024 qui a montré une situation de respect de l'égalité salariale. Les sociétés du Groupe RE ne sont pas gérées de manière centralisée, les sociétés-filles gardant une grande part d'autonomie, il n'est donc pas réalisable d'estimer la norme GRI 405-2 pour l'ensemble du Groupe.

GRI 404-2

Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition

Plusieurs formations sont proposées :

- Onboarding
- «Managez vos équipes».

Coaching et bilan de compétences

En tant qu'employeur responsable, Romande Energie a mis en place plusieurs actions en faveur de la santé et du bien-être au travail au cours de l'année 2025.

- Sécurité au travail
- Programme de formation de base pour les électriciens afin de faciliter la reconversion et la réinsertion.

Nous encourageons également la participation à des formations certifiantes.

GRI 404-3

Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière

Toute collaboratrice ou tout collaborateur engagé par contrat fixe bénéficie a minima d'une discussion au sujet de son évolution de carrière lors d'un entretien annuel mené avec son manager. L'évaluation de la performance au sein de Romande Energie SA et Romande Energie Services SA est basée sur un partage entre employé et manager. Des objectifs d'entreprise, basés sur chacun des piliers, peut mener à la distribution d'une prime de participation aux résultats du Groupe qui est identique pour chacune et chacun.

- 89% des collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'un entretien annuel avec leur manager.
- Répartition par sexe de cet entretien annuel :
Femme : 95%
Homme : 94%

Investir dans la transition énergétique et la décarbonation

GRI 203

Gestion rentable des ressources Investissements dans les énergies renouvelables

GRI 203-1

Investissements dans les infrastructures

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des CAPEX dédiés aux énergies renouvelables. Les investissements restent alignés avec la Stratégie 2030, qui vise l'accélération du déploiement des capacités bas carbone. En 2023, ils intègrent notamment le projet éolien de Sainte-Croix. La progression continue du solaire correspond aux prévisions de croissance à moyen terme. Cette allocation confirme une trajectoire cohérente avec les priorités de durabilité du Groupe.

CAPEX en MCHF / Année	2025	2024	2023
✓ CAPEX dédiés aux énergies renouvelables	75	72	99
CAPEX global selon les états financiers au 31.12.2025	167	163	193

Financement vert

Deux financements verts financent la croissance de la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et la décarbonation des activités de nos clients. Les fonds de l'emprunt obligataire vert (Green Bond) de 100 MCHF émis en 2022 pour une durée de 15 ans ont été intégralement alloués en 2023. Un emprunt bilatéral de 150 MCHF a été également signé en 2024 pour une durée de 15 ans. En 2025, 91% des fonds de cet emprunt ont été alloués à des actifs servant la transition énergétique.

Ces allocations ont été réparties conformément au Green Finance Framework de Romande Energie et sont détaillées dans le cahier 5 «Green finance impact report 2025».

Infrastructures en Suisse

- **Hydroélectricité:** remise en service des centrales de Pallazuit et de Vouvry (Bas Valais Energie SA) après réparations.
- **Parc éolien de Sainte-Croix:** la production d'énergie est conforme aux attentes, le parc a obtenu en 2025 un accord de conformité du Canton de Vaud relatif à la protection de l'avifaune.
- **Photovoltaïque:** 36 installations industrielles mises en service, comprenant de nouvelles installations ainsi que des agrandissements d'installations existantes. La première batterie colocalisée à l'installation PV a été installée et mise en service, et deux autres projets sont en cours de réalisation.

Infrastructures en France

- **Parcs éoliens:** l'autorisation d'exploiter du projet de parc éolien porté par la société Eole de Vignottes (25 MW) n'a pas fait l'objet de recours.

Thermie: le tableau ci-dessous présente les volumes de chaleur et de froid vendus, illustrant l'évolution et la contribution de la thermie dans la transition énergétique du Groupe.

Énergie thermique vendue

(selon le périmètre de la consolidation financière)

GWh	2025	2024	2023
Chaleur	108.5	93.3	73.6
Froid	2.0	2.0	2.0
Total	110.5	95.3	75.6

La densification des réseaux existants de chauffages à distance a permis une augmentation de l'énergie thermique vendue d'environ 15 GWh.

Production des Énergies Renouvelables

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la puissance installée et de la production électrique renouvelable du Groupe Romande Energie.

Puissance installée et production électrique, 100% renouvelable

selon le périmètre de la consolidation financière

	2025		2024		2023	
	MW	GWh	MW	GWh	MW	GWh
Hydraulique	168	442	168	548	165	500
Suisse	146	384	151	474	148	445
France	17	58	17	74	17	55
Solaire	127	124	123	106	109	100
Suisse	79	73	75	55	61	46
France	48	51	48	51	48	54
Éolien	51	94	51	100	37	91
Suisse	14	20	14	20	0	0
France	37	74	37	80	37	91
Biomasse	5	24	8	29	8	29
Ouvrages détenus par Romande Energie	346	684	349	782	318	719
Suisse	244	501	247	578	217	519
France	102	184	102	204	102	200

Pour accompagner cette dynamique et renforcer l'efficacité de notre réseau thermique, plusieurs actions structurantes ont été menées en 2025:

- Mise en service de deux chaudières à pellets en remplacement de l'énergie fossile initiale à Nyon.
- Jonction des réseaux ECUCAD d'Ecublens et Chavannes-près-Renens (traversée de l'autoroute en vue de la construction d'une nouvelle centrale de chauffe).
- Mise en place de solutions provisoires renouvelables sur différents réseaux (Bussigny, Moudon, Payerne, Vouvry, Morges Nord, Gland) en attente de la construction ou mise en service de la centrale définitive.
- Production de pellets en 2025: 18'417 tonnes (Enerbois).

Investissements dans les infrastructures réseau

Pour 2025, les investissements dans l'infrastructure du réseau s'élèvent à 90 MCHF, auxquels s'ajoutent 27 MCHF dédiés à la maintenance.

Les investissements ont permis de renouveler plusieurs infrastructures haute tension, notamment les postes de Lucens, Echallens et Puidoux, en cours de réalisation. Sur les réseaux moyenne et basse tension, ils ont contribué à étendre, renforcer et sécuriser les installations afin d'accompagner l'augmentation continue de la demande liée à l'électrification.

Les activités de maintenance ont, quant à elles, permis à Romande Energie de poursuivre l'amélioration et la fiabilisation de la sécurité de nos réseaux, dont les contraintes opérationnelles deviennent chaque année, plus exigeantes.

TEMPS FORTS

Transformation du poste électrique de Puidoux

Le poste électrique de Puidoux, construit en 1983, alimente aujourd'hui près de 13'000 raccordements, incluant des ménages et des entreprises. Face à l'évolution des besoins énergétiques, ce poste nécessite une modernisation complète pour répondre aux exigences techniques actuelles. Ce projet de transformation s'inscrit dans une démarche d'écoconstruction innovante. Romande Energie a choisi d'utiliser des équipements sans gaz SF₆, réduisant ainsi l'impact environnemental. De plus, des matériaux durables et locaux, tels que le béton recyclé, le bois indigène et l'isolation en fibre de bois, sont privilégiés. Une attention particulière est également portée à la gestion circulaire des ressources, avec la revalorisation des matériaux issus des excavations du site. Enfin, pour renforcer l'autonomie énergétique du site, 560 m² de panneaux solaires seront installés sur les toitures, permettant d'alimenter les équipements du poste en énergie propre.

Pour 2025, les investissements dans l'infrastructure du réseau s'élèvent à 90 MCHF, auxquels s'ajoutent 27 MCHF dédiés à la maintenance.

Transition énergétique du bâti

Romande Energie Services SA

En 2025, Romande Energie Services a lancé une démarche structurante pour accélérer la transition énergétique du bâti, combinant actions opérationnelles, renforcement des compétences et évolution managériale. Cette année a marqué une avancée majeure dans l'intégration de la durabilité au cœur de la stratégie et des opérations de l'entreprise.

Sur le plan opérationnel, le chiffre d'affaires des rénovations (CVC, MCR, électricité) a progressé, tandis que les installations solaires photovoltaïques ont chuté de 60 à 70% par rapport à 2024, avec une orientation vers des solutions intégrées (autoconsommation, stockage). L'activité des bornes de recharge a également reculé, reflétant un ralentissement conjoncturel.

ID GO Management SA

ID GO a connu une progression notable de son chiffre d'affaires, portée par l'ouverture de nombreux nouveaux projets. Cette dynamique confirme l'engagement de l'entreprise à intégrer la durabilité à chaque étape — de la conception à la réalisation. En privilégiant la rénovation énergétique, l'optimisation des surfaces existantes et une densification maîtrisée, ID GO renforce son positionnement comme acteur clé de la transition énergétique et contribue à améliorer le confort des occupants tout en réduisant l'empreinte carbone du bâti. Projets de rénovation et de développement durable réalisés en 2025 par ID GO se situent sur les communes de Bulle, Echallens, Lausanne et Renens.

Plus de détails sur: <https://idgo.ch/societe/>



Contribution au développement du tissu économique local

GRI 203-1, GRI 203-2

Impacts économiques indirects significatifs

Romande Energie s'engage à soutenir l'économie locale, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement à travers plusieurs programmes de mécénat et de soutien. Cette contribution s'élève à CHF 307'000 pour l'année 2025.

Academia

Le programme académique E4S (IMD, EPFL et UNIL/HEC) a intégré une étude de cas sur les récentes transformations du Groupe Romande Energie, axées sur le leadership, la durabilité et l'innovation. Documenté par un professeur en stratégie de l'IMD et le co-directeur d'E4S, ce cas pratique a été utilisé dès 2025 dans le cours de stratégie du Master E4S.

Un autre projet E4S a conduit à la création d'un Centre de compétences interne chez Romande Energie Services SA dédié à la rénovation énergétique et à la durabilité. L'étude souligne l'importance du partage des connaissances, de l'engagement du management et du rôle des relais internes pour l'appropriation des enjeux de durabilité.

RE Ventures

Le service Romande Energie Ventures incarne l'engagement de Romande Energie en faveur d'une transition énergétique durable, en soutenant les start-ups et les innovations qui façonneront l'avenir. Il accélère la mission du Groupe: la décarbonation de la Suisse romande. Implanté sur le campus de l'EPFL, il soutient l'innovation dans les domaines de l'énergie, du climat et de la transition énergétique à travers trois pôles:

- Corporate Venture Capital (CVC): investissements dans des startups Cleantech et Proptech en Suisse et en Europe
- Corporate Venture Building: développement de produits/services innovants en collaboration avec les startups et le Groupe
- Stratégie d'innovation: analyse des tendances, nouveaux secteurs et modèles d'affaires émergents.

✓ Pourcent sociétal et environnemental (PSE) depuis 2024

Le «PSE», est un programme de mécénat d'entreprise créé en 2023 par le Groupe Romande Energie. Il a pour objectif de favoriser l'inclusion et la diversité, de permettre à la population d'habiter durablement son territoire, d'accompagner la transition énergétique et de favoriser tout engagement environnemental ou sociétal en Suisse romande. À travers le PSE, le Groupe contribue au développement d'une économie à but non lucratif, décarbonée, sociale et solidaire en Suisse romande. Le programme dispose d'un budget annuel correspondant au maximum à 1% de l'EBIT opérationnel publié l'année précédente par le Groupe.















Dons et mécénats externes

Parmi les nombreuses demandes reçues chaque année, Romande Energie retient les initiatives pour leur caractère de proximité, leur durabilité et leur impact sociétal.

Mécénat interne


Romande Energie soutient les talents de ses collaboratrices et ses collaborateurs en encourageant leurs initiatives personnelles à travers un programme de mécénat interne. Un Comité du mécénat interne analyse les dossiers de candidature et choisit collégialement les projets des collaborateurs qui pourront bénéficier d'un soutien de la part du Groupe, sous la forme d'une aide financière ou de temps mis à disposition.

Initiatives sociales accompagnées en 2025: PSE, volontariats, dons et mécénats externe et interne

Type de soutien	Thèmes pertinents pour RE	Initiatives accompagnées	Objectifs	Soutien financier en 2025 en CHF
Soutien financier Pourcent Sociétal et Environnemental	• Contribution au développement du tissu économique local • Diversité et inclusion sociale	Afiro		• Intégration de bénéficiaires des assurances sociales par l'activité économique
	• Impact sur la biodiversité • Actions en faveur de l'environnement	Silviva		• Éducation durable en plein air et sensibilisation à la protection de la nature
	• Impact sur la biodiversité • Actions en faveur de l'environnement • Gestion des déchets et recyclage	TerraTerre		• Promotion de l'économie circulaire dans la construction
	• Contribution au développement du tissu économique local • Diversité et inclusion sociale	Fondation Pro Juventute		• Engagement continu en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes
✓ TOTAL du soutien financier en 2025				222 000
Volontariats des collaboratrices et collaborateurs	• Diversité et inclusion sociale	Espaces Essor de Caritas Vaud et du Galetas du CSP Vaud		• Organisation d'ateliers écogestes afin de sensibiliser les bénéficiaires
	• Diversité et inclusion sociale	Samedi du Partage		• Collecte de denrées alimentaires
	• Contribution au développement du tissu économique local • Diversité et inclusion sociale	Pro Juventute		• Recherche de places d'apprentissage
TOTAL volontaires RE				57 Collaboratrices et collaborateurs mobilisés
Dons et Mécénat externes	• Diversité et inclusion sociale	Association Main-Sûre		• Entraide et solidarité envers les personnes âgées et à mobilité réduite
	• Diversité et inclusion sociale	Fondation ESPAS		• Espace de soutien et de Prévention - Abus sexuel
	• Diversité et inclusion sociale	ATE		• Sécurité des enfants sur le chemin de l'école
	• Actions en faveur de l'environnement • Gestion des déchets et recyclage	Table Suisse		• Lutte contre le gaspillage alimentaire
	• Impact sur la biodiversité • Actions en faveur de l'environnement	Fondation des Grangettes		• Préservation de la biodiversité
	• Impact sur la biodiversité • Actions en faveur de l'environnement	Erminea		• Préservation de la biodiversité
	• Diversité et inclusion sociale	Cœur à Cœur		• Aide aux enfants et aux femmes victimes de violences
Soutien en 2025				65 000
Mécénat interne	• Projets en lien avec le sport, les arts et/ou ayant un fort impact sociétal et/ou environnemental			• Romande Energie soutient les talents de ses collaboratrices et ses collaborateurs. L'objectif est de créer une dynamique de reconnaissance positive et équitable dans des actes de mécénat en faveur de son personnel.
Total budget mécénat interne 2025				20 000
TOTAL 2025 de la participation financière				307 000



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur une sélection d'indicateurs non-financiers dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie au Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges

Nous avons été mandatés par le Conseil d'administration afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs non-financiers (y compris les émissions sur les gaz à effet de serre ("GES")), marqués d'un symbole , au 31 décembre 2025 dans le rapport de durabilité (le "Rapport") publié dans le rapport de gestion 2025 de Romande Energie Holding SA.

Les indicateurs non-financiers sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) (ci-après "indicateurs non-financiers sélectionnés") inclus dans le Rapport ont été établis par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA ("l'entreprise") selon l'annexe 3 "Définition des indicateurs spécifiques 2025" du Rapport (ci-après aux "Critères applicables"). La base de préparation du Rapport par l'entreprise s'appuie sur les standards du Global Reporting Initiative ("GRI"), le Greenhouse Gas Protocol ainsi que sur des indicateurs développés en interne (ci-après aux "critères guidés").

Les indicateurs non-financiers sélectionnés suivants ont fait l'objet de notre mission d'assurance limitée :

Indicateurs non financiers sélectionnés de Romande Energie Holding SA pour 2025

GRI 203-1	- Contribution au « Pourcent social et environnemental » (jusqu'à 1 % de l'EBIT opérationnel publié par le Groupe pour l'exercice précédent), en millions de CHF - Total des investissements (CAPEX) dans les énergies renouvelables
GRI 305-1, 305-2, 305-3	- Émissions de gaz à effet de serre (Scope 1, 2 (basé sur la localisation) et Scope 3) en tonnes métriques d'équivalent CO ₂ - Volume des émissions biogéniques, tCO ₂ e (provenant de la combustion du bois)
GRI 305-4	- Intensité des émissions de gaz à effet de serre, gCO ₂ e par CHF de chiffre d'affaires (hors émissions liées aux investissements financiers)
GRI 305-5	- Réduction des émissions de CO ₂ -e chez les clients (chauffage à distance et pellets remplaçant les systèmes de chauffage existants, production d'électricité renouvelable)
GRI 403-9	- Nombre total d'accidents du travail - Taux d'accidents du travail enregistrables (nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées)

Limites inhérentes

L'exactitude et l'exhaustivité des indicateurs non-financiers (y compris les émissions sur les GES) sont soumises à des incertitudes inhérentes à leur nature et aux méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs non-financiers est soumise à une incertitude inhérente en

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue Giuseppe-Motta 50, 1202 Genève
+41 58 792 91 00



raison du caractère incomplet des connaissances scientifiques utilisées pour déterminer les facteurs et les valeurs nécessaires pour combiner, par exemple, les émissions de différents gaz. Notre rapport d'assurance doit donc être lu en relation avec les Critères applicables utilisé par Romande Energie Holding SA, ses définitions et ses procédures dans l'annexe 3 du Rapport.

Responsabilité du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation du rapport de durabilité 2025 conformément aux critères guidés. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien du système de contrôle interne lié à la préparation et à la présentation du Rapport qui sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable de la sélection et de l'application des critères guidés et de la tenue adéquate des registres.

Indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code international de déontologie des experts-comptables (y compris les normes internationales d'indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel, ainsi que sur les exigences d'indépendance et d'éthique pertinentes telles que transposées en Suisse par EXPERTSuisse.

PricewaterhouseCoopers applique la norme internationale de gestion de qualité 1, qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité y compris des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.




Responsabilité du professionnel en exercice indépendant

Notre responsabilité consiste à l'exécution d'une mission d'assurance et exprimer une conclusion sur les indicateurs sélectionnés. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale de missions d'assurance ISAE 3000 (Revisée) "Missions d'assurance autres que les missions d'audit ou de review (examen succinct) d'informations financières historiques" (norme ISAE 3000 (Revisée)) et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410, "Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre" (norme ISAE 3410), publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Ces normes exigent que nous devons planifier et réaliser la mission de façon à pouvoir constater avec une assurance limitée que les indicateurs sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) ont été établis en conformité avec les Critères applicables, dans tous ses aspects significatifs.

Sur la base de considérations relatives au risque et à l'importance relative, nous avons mis en œuvre nos procédures afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés. Les procédures sélectionnées dépendent du jugement du professionnel en exercice. Une mission d'assurance limitée selon les normes ISAE 3000 (Revised) et ISAE 3410 a une portée nettement moins étendue qu'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués. Par conséquent, la nature, le calendrier et


L'étendue des procédures visant à recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont délibérément limités par rapport à une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, une mission d'assurance limitée fournit moins d'assurance qu'une mission d'assurance raisonnable.

Nous avons pour l'essentiel réalisé, entre autres, les travaux suivants :

- Examen des politiques ESG pertinentes de Romande Energie et du document « Base de Préparation », y compris les critères applicables, afin de déterminer s'ils sont appliqués de manière adéquate en lien avec les indicateurs non-financiers sélectionnés marqués du symbole  et compris dans le périmètre de la mission ;
- Entretiens avec le personnel impliqué dans la préparation du Rapport concernant le processus de préparation, le système de contrôle interne relatif à ce processus et les informations sélectionnées figurant dans le Rapport ;
- Procédures analytiques portant sur les indicateurs non financiers sélectionnés marqués du symbole  et réalisation de tests de détail, sur la base d'un échantillon, des éléments probants étayant les indicateurs non financiers sélectionnés en ce qui concerne l'exhaustivité, l'exactitude, la pertinence et la cohérence ;
- Lecture du Rapport de durabilité 2025 (y compris les émissions sur les GES) afin d'identifier et de résoudre toute incohérence significative ou anomalie significative dans les faits au sein des autres informations, c'est-à-dire autres que les indicateurs non financiers sélectionnés marqués du symbole .

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Conclusion

Sur la base de notre procédure d'assurance limitée, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les indicateurs sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) marqués du symbole  dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie Holding SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 n'ont pas été établies en conformité avec les Critères applicables, dans tous ses aspects significatifs.

Autre point – informations comparatives, rétrospectives et prospectives

Ni les informations comparatives ni les informations rétrospectives sur les données des années précédentes (c'est-à-dire 2024 et antérieures) au 31 décembre 2025, ainsi que pour la période antérieure au 1er janvier au 31 décembre 2025, ni les informations prospectives incluses dans le Rapport de durabilité 2025 de Romande Energie Holding SA n'ont fait l'objet de cette mission d'assurance. Notre conclusion n'est pas modifiée à cet égard.

Utilisateurs visés et utilisation du rapport

Notre rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA et est à répondre au but de faire rapport sur les indicateurs sélectionnés et pas d'autre but. Nous n'acceptons ou déclinons toute responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport inclus notre conclusion conformément aux modalités de notre mission et ou pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à qui notre rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

3 Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs non-financiers sélectionnés dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie au Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges

Nous autorisons la divulgation de notre rapport, uniquement et en combinaison avec les Critères applicables, pour permettre au Conseil d'administration de démontrer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités en matière de gouvernance en commanditant un rapport d'assurance indépendant portant sur les indicateurs non-financiers sélectionnés figurant dans le rapport de durabilité 2025, sans assumer ou accepter aucune responsabilité ou obligation envers des tiers de notre part. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons de responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA pour notre travail ou ce rapport.

PricewaterhouseCoopers SA

Mario Berckmoes

Pierrick Misse

Genève, 26 mars 2026

La maintenance et l'intégrité du site Internet de Romande Energie et de son contenu relèvent de la responsabilité le Conseil d'administration. Notre rôle en tant que les professionnels en exercice indépendants ne comprennent pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet du Romande Energie. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour les modifications éventuelles apportées aux indicateurs sélectionnés (y compris les émissions sur les GES) dans le rapport de durabilité 2025 ou les Critères applicables après leur première publication sur le site Internet.

4 Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs non-financiers sélectionnés dans le rapport de durabilité 2025 de Romande Energie au Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, Morges

Annexe 2

Index des GRI, TCFD, TNFD, CO

Norme GRI: 2021 - 2024	Eléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
GRI 1	Principes généraux d'information (2021)	Sans objet (non applicable)	
GRI 2	Enjeux matériels (2021)		
2-1	Détails sur l'organisation		14
2-2	Entités incluses dans l'organisation aux fins du Rapport de durabilité		60
2-3	Période de reporting, fréquence et point de contact		60
2-4	Resoumissions d'informations		61
2-5	Vérification externe		61
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires		64
2-7	Employés		67
2-8	Travailleurs autres que les employés		66
2-9	Structure de gouvernance et composition		19, 66, 79
2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance le plus haut placé		22, 66, 79
2-11	Directeur de l'organe de gouvernance le plus haut placé		66, 79
2-12	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts		66, 81
2-13	Délégation de la responsabilité dans la gestion des impacts		66, 79
2-14	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le Rapport de durabilité		68, 79
2-15	Conflits d'intérêt		22, 68
2-16	Communication des situations critiques		24, 68
2-17	Connaissance collective de l'organe de gouvernance le plus haut placé		68
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus haut placé		25, 68
2-19	Politique de rémunération		40, 69
2-20	Processus de fixation de la rémunération		41, 69
2-21	Ratio de la rémunération totale annuelle		40, 41, 69
2-22	État des lieux de la stratégie de développement durable		52, 54, 70
2-23	Engagements politiques		70
2-24	Intégration des engagements politiques		71
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs		26, 71
2-26	Mécanismes pour demander conseil et soulever des préoccupations		71
2-27	Respect des lois et des règlements		71
2-28	Adhésion à des associations		72
2-29	Engagement des parties prenantes		72, 123
2-30	Accords de négociation collective		72
GRI 3	Enjeux matériels (2021)		74
3-1	Processus de détermination des enjeux matériels		74
3-2	Liste des enjeux matériels		74
3-3	Gestion des enjeux matériels		74, 81, 83
Enjeu matériel	Investissements dans les énergies renouvelables et Gestion rentable des ressources énergétiques		
	Gestion rentable des ressources énergétiques		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat		110, 114, 123
Enjeu matériel	Contribution au développement du tissu économique local		
203-2	Impacts économiques indirects significatifs		114
Enjeu matériel	Conformité environnementale		
2-27	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales		71
Enjeu matériel	Conformité à la réglementation sociale		
2-27	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques		71
Enjeu matériel	Impact sur la biodiversité		
101	Politiques visant à arrêter et à inverser la perte de biodiversité	Application de la phase L-LEAP uniquement	96
Enjeu matériel	Réduction de l'empreinte carbone		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		56, 92
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		92
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		92
305-4	Intensité des émissions de GES		92, 122
305-5	Réduction des émissions de GES		93, 122
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		93
305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives		93
Enjeu matériel	Transparence sur le bilan de gaz à effet de serre		
305-1	Émissions directes de GES (Champ d'application 1)		56, 92
305-2	Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)		92
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)		92

Norme GRI: 2021 - 2024	Eléments d'information	Motifs d'omission	Numéro de page
Enjeu matériel	Actions en faveur de l'environnement (par exemple, puits de carbone)		
305-5	Réduction des émissions de GES		93, 122
Enjeu matériel	Gestion des déchets et recyclage		
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume		61, 103
301-2	Matières recyclées utilisées		103
301-3	Produits et matériaux d'emballage utilisés		103
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets		103
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		103
306-3	Déchets générés		103
306-4	Déchets non destinés à l'élimination		103
306-5	Déchets destinés à l'élimination		103
Enjeu matériel	Santé et Sécurité au travail		
403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		106
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables		106
403-3	Services de santé au travail		106
403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail		106
403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail		106
403-6	Promotion de la santé des travailleurs		106
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires		107
403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		107
403-9	Accidents du travail		56, 57, 61, 107, 123
403-10	Maladies professionnelles		107
Enjeu matériel	Formation du personnel		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé		108
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		109
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière		109
Enjeu matériel	Politique d'égalité salariale		
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés		67, 109
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes		109
Enjeu matériel	Évaluation de l'impact sociétal des fournisseurs		
Enjeu matériel	Protection et sécurité des données		105
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients		105
TCFD	Task Force on Climate related Financial Disclosures		
	Gouvernance liée au changement climatique		79
	Stratégie liée au changement climatique		81
	Gestion des risques liée au changement climatique		85
	Mesures et objectifs liés au changement climatique		
TNFD	Task Force on Nature related Financial Disclosures		96
	Gouvernance	idem Gouvernance Climat	79, 96
	Stratégie		96
	Gestion des risques	Application de la phase L-LEAP uniquement	97
	Indicateurs et objectifs	Application de la phase L-LEAP uniquement	102
Code des Obligations			
Art. 964a CO	Rapport annuel sur les questions non financières (principe / champ d'application)		14, 60, 61
Art. 964b CO	Contenu du rapport (env., social, personnel, droits humains, anticorruption)		14, 115
Art. 964c CO	Approbation, signature et publication		116, 117
Art. 964j,k,l CO	ODIT: Ordonnance sur les devoirs de diligence et la transparence (minerais/métaux de zones de conflit & travail des enfants)		71
Ordonnance sur le rapport climatique (art. 964a ss CO)	Rapport climatique aligné sur TCFD (exigence pratique en Suisse)		78, 95

Définition des indicateurs spécifiques 2025

GRI 305

Bilan de GES

Le Bilan de GES du Groupe est établi selon le GHG Protocol. Son périmètre est aligné sur le périmètre de consolidation financière. La définition des scopes est donnée dans l'Annexe 4 sur la méthodologie de Bilan de GES.

CO₂-e (équivalent CO₂) est l'unité utilisée par le GHG Protocol pour exprimer l'impact climatique d'un ensemble de gaz à effet de serre en les convertissant dans une même unité comparable : celle du dioxyde de carbone (CO₂).

Chaque gaz (CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆, etc.) possède un **potentiel de réchauffement global (PRG/GWP)** défini par le GIEC sur un horizon de 100 ans.

Le GHG Protocol exige que les émissions soient rapportées en **tCO₂-e**, calculées ainsi :

$CO_2-e = \text{quantité de gaz} \times \text{PRG du gaz}$

Cela permet de disposer d'une mesure **standardisée, comparable et agrégée** des émissions.

GRI 305-4

Émissions GES gCO₂-e par franc de CA

Total des émissions GES figurant dans le bilan de gaz à effet de serre (GES) selon le GHG Protocol excluant les participations financières, divisé par le chiffre d'affaires du Groupe Romande Energie, tous deux publiés dans le rapport de gestion. L'indicateur est recalculé dans le cas de retraitement d'un bilan de gaz à effet de serre post première publication.

GRI 305-5

Contribution à la décarbonation

En l'absence de standard de calcul validé au niveau international, nous avons opté pour une approche ad hoc considérant deux types de contribution à la décarbonation de la Suisse romande : le chauffage à distance et la vente de pellets pour le chauffage.

Le périmètre organisationnel considéré ainsi que les sources de données sont les mêmes que pour le bilan GES. Les contributions sont donc évaluées par rapport à la situation au cours de l'année de reporting (et non pas à terme). Les facteurs d'émission diffèrent cependant du bilan GES puisqu'ils sont basés sur une perspective standardisée de type cycle de vie (les émissions directes et les émissions indirectes liées à la production des énergies et à l'infrastructure sont considérées, les émissions indirectes étant lissées sur la durée de vie du produit).

Chauffage à distance

Les réductions considérées correspondent aux émissions qui auraient été générées sans raccordement au chauffage à distance moins les émissions effectivement générées par Romande Energie pour le chauffage à

distance. Seul le remplacement d'infrastructures de chauffages existantes est considéré (et non les chauffages installés dans les bâtiments neufs). La base de données de la Confédération (KBOB) est utilisée pour les facteurs d'émission (énergie finale pour le chauffage à distance et chaleur utile pour les chauffages substitués) sauf pour l'électricité qui est basée sur le facteur d'émission de l'électricité distribuée par Romande Energie (approche basée sur les garanties d'origine). Les émissions biogéniques ne sont pas considérées. La vente de froid ou d'électricité n'est pas prise en compte : l'ensemble des émissions des CAD sont donc allouées à la chaleur vendue.

Vente de pellets

La contribution à la décarbonation de la Suisse romande liée à la vente de pellets provient de la production de pellets dans notre centrale de biomasse Enerbois à partir de déchets issus de la scierie Zahnd située sur le même site à Rueyres. Seule la part de pellets vendue à des clients externes (non-utilisée en interne par les chauffages à distance) est considérée. Il est estimé que chaque kilo de pellets contient 4.8 kWh d'énergie (source : norme européenne EN14961-2) et que le rendement des chaudières à pellets est de 90%. Le facteur d'émission de la chaleur substituée correspond au facteur moyen des émissions du chauffage des bâtiments à usage d'habitation du canton de Vaud en 2023 (source : OFS - Recensement de la population, Statistique des bâtiments et des logements), les utilisateurs finaux des pellets n'étant pas connus suite à leur vente par un intermédiaire. Le facteur d'émission des pellets provient de la base de données Ecoinvent, avec une correction importante (> 80%) pour prendre en compte que le bois utilisé est un déchet de scierie et que ses émissions sont considérées comme nulles (approche cut-off). Les émissions biogéniques des pellets ne sont pas considérées. Les émissions biogéniques liées à la préparation des pellets sont, en revanche, considérées dans les émissions biogéniques publiées dans le bilan GES.

Production d'énergie renouvelable

Nous reportons pour la première fois en 2025 les économies de CO₂ liées aux ouvrages de production d'électricité renouvelable détenus par le Groupe. Ceux-ci incluent la production solaire, éolienne et hydroélectrique. La production selon chaque technologie est calculée selon le périmètre de consolidation financière, en adéquation avec la production renouvelable publiée dans le rapport de durabilité. La contribution aux économies de CO₂-e est ensuite évaluée par rapport au facteur d'émission du mix électrique moyen suisse ou français, selon l'origine de la production (source : Electricity Maps). Les facteurs d'émission de la production sont basés sur des bases de données publiques et reconnues (Ecobau 2024, ADEME Base Carbone v23.6).

GRI 403-9

Accidents du travail

Nombre total d'accidents professionnels, au sens légal, ayant occasionné une absence de plus de 1 jour, tels qu'enregistrés et retenus par notre assureur (SUVA). Les cas bagatelles, selon la définition de la SUVA, sont omis. Tous les collaborateurs engagés dans Romande Energie SA, Romande Energie Services SA et ID GO Management SA sont concernés. Ils sont calculés en nombre d'accidents par million d'heures effectives travaillées sur la moyenne de l'année 2025. Le nombre d'accidents selon le type d'activités chez RES SA et RES SA/ID GO SA sont détaillés au GRI 403-9.

À noter que les cas «en cours de traitement» notamment pour les incidents survenus en fin d'année sont inclus dans le périmètre et pourront faire l'objet d'une reformulation.

GRI 203-1

CAPEX dans les énergies renouvelables

Les groupes d'actifs suivants ont été pris dans le périmètre des investissements du Groupe dédiés aux énergies renouvelables, à noter que le périmètre, la période et les définitions sont alignés avec les comptes IFRS :

- **Grosse hydraulique suisse** : centrales hydrauliques bénéficiant d'un régime régulé ou d'un tarif de rétribution garanti (type SRI).
- **Solaire – CES** : installations solaires propres ou en contracting déployées chez nos clients.
- **Systèmes thermiques** : actifs liés aux réseaux de chauffages à distance.
- **Éolien** : parcs éoliens situés en Suisse.
- **Enerbois** : centrale de production de pellets à base de biomasse.
- **Hydrogène** : projets de développement dans le domaine de l'hydrogène.
- **NER France** : investissements réalisés via notre filiale Romande Energie France dans l'hydraulique, le solaire et l'éolien.

GRI 203-1

Contribution financière et distribution de cette contribution en lien avec le programme de mécénat externe «Pourcent social et environnemental».

La contribution financière et sa distribution correspondent aux montants alloués au programme de mécénat externe «Pourcent social et environnemental», répartis entre les initiatives soutenues. Le montant engagé chaque année est limité à un maximum de 1 % de l'EBIT selon les comptes consolidés du Groupe Romande Energie de l'année précédente.

Autres indicateurs

GRI 2.7

Nombre total d'employés (équivalent plein temps, EPT)

Tous les collaborateurs sous contrat de travail des sociétés du périmètre (CDD et CDI), y compris les apprentis et les stagiaires au 31 décembre 2025. Sont exclus les membres du Conseil d'administration.

GRI 404

Nombre d'apprentis en cours de formation

Nombre d'apprentis en formation et sous contrats avec la société Romande Energie SA ou Romande Energie Services SA au 31 décembre 2025. Ce nombre comprend les apprentis CFC (3 ou 4 ans) et les apprentis AFP (2 ans).

GRI 3

Liste des enjeux pertinents

En référence à l'élément d'information de la norme GRI 3, le processus d'identification vise à établir la liste «les impacts réels et potentiels, négatifs et positifs, sur l'économie, l'environnement et les personnes, y compris les impacts sur les droits de l'homme, dans l'ensemble de ses activités et de ses relations d'affaires».

GRI 2-29

Net Promotion Score Clients

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents segments de clients sur notre zone de desserte : Particuliers, Entreprises, Collectivités et Communes, Prescripteurs.

GRI 2-29

Net Promotion Score Fournisseurs

Cet indicateur mesure la satisfaction de nos différents fournisseurs.

GRI 305

Pourcentage et nombre de fournisseurs évalués RSE

Cet indicateur mesure la proportion des fournisseurs du Groupe Romande Energie ayant fait l'objet d'une évaluation selon des critères de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Le périmètre comprend l'ensemble des fournisseurs actifs au 31 décembre 2025.

L'évaluation repose sur des questionnaires RSE et/ou des audits fournisseurs.

Annexe 4

Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie Holding

Méthodologie employée: GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol), standard de référence le plus utilisé dans le monde.

Périmètre: L'approche retenue concernant le périmètre des sociétés du groupe Romande Energie est celle du contrôle financier, en ligne avec le périmètre retenu pour les comptes consolidés (voir note 27, page 167). Deux nouvelles sociétés ont été intégrées en 2025: SwissElix et Christinat & Courtine.

Gaz mesurés: Dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), oxyde nitreux (N₂O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC) et hexafluorure de soufre (SF₆). Les émissions biogéniques liées au chauffage à distance ne font pas partie des émissions listées par le GHG Protocol.

Période de référence: 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2025.

Commentaire général

Pour calculer les émissions en équivalent CO₂ (CO₂e), Romande Energie collecte pour les différents scopes des données physiques (encore appelées données primaires) telles que distances parcourues en km, poids des matériaux achetés, kWh consommés ou produits, données fournisseurs. En l'absence de ces données primaires, Romande Energie utilise des données secondaires telles que données monétaires, estimations sur la base de benchmark, de revues littéraires ou d'extrapolations de données existantes.

Les émissions du scope 1 sont calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise. Les émissions du scope 2 sont calculées en se basant sur l'acheminement de l'électricité. Les données utilisées pour le calcul des émissions du scope 3 proviennent de diverses sources externes (gestion des déchets, gestion de la flotte de véhicules) ou interne (achats de biens et services, achats de garanties d'origine, vente d'électricité) ainsi que d'estimations (pour les voyages d'affaires des employés ainsi que pour les transports amont des produits achetés et transports aval des déchets).

Ces données primaires et secondaires sont ensuite multipliées par un facteur d'émission extrait de bases de données reconnues nationalement et internationalement. Concernant les émissions liées aux achats, les facteurs d'émissions étant en USD un taux de change CHF/USD de l'année de publication des facteurs d'émission (2022) est appliqué.

Les bases de données suisses publiques (KBOB ecobau, mobitool) sont privilégiées, suivies des facteurs d'émissions suisses de la base de données privée ECOINVENT (version 3.5) et enfin des facteurs d'émissions internationaux de bases de données publiques (Base Carbone/

ADEME - Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, US EPA). Mis à part pour les achats, les facteurs d'émissions retenus sont les mêmes qu'en 2024.

Les données publiées correspondent aux valeurs de marché «Market-based», reflétant les garanties d'origine achetées par Romande Energie pour l'électricité consommée par ses clients.

Les bilans retraités sont publiés, à partir de 2024, dans le cas de modifications (provenant d'une correction d'erreur ou d'un changement méthodologique) induisant une variation supérieure à 5% dans l'un des scopes. La seule exception à cette règle est la révision des émissions de l'électricité vendue aux clients et à usage interne (liée à la composition finale des garanties d'origine), qui est, elle, publiée chaque année.

Méthodologie des émissions évitées chez nos clients

Framework employé: Climate Dividends

Période de référence: 1^{er} janvier 2025 – 31 décembre 2025.

Scope: chauffages à distance, Production propre d'énergie renouvelable (Éolien, Hydro, Solaire) en Suisse et en France.

Périmètre: concernant les chauffages à distance, le périmètre considéré est similaire au périmètre financier. Pour la partie liée aux énergies renouvelables, le périmètre est similaire à celui du calcul de notre puissance installée et production électrique, à savoir la France et la Suisse. Pour l'exercice 2025, seuls les ouvrages détenus par Romande Energie sont sélectionnés.

Bases de données: Ecobau 2024, Ecoinvent, Base Carbone/ADEME, Electricity Maps

Scénario de référence: pour les énergies renouvelables, mix énergétique moyen de l'année d'évaluation. Pour les chauffages à distance, seuls les CAD remplaçant des chauffages existants sont considérés. Les CAD installés pour chauffer de nouveaux bâtiments ne sont pas considérés car ils ne se substituent pas à une technologie à forte empreinte carbone (un chauffage au mazout n'aurait raisonnablement pas été installé dans une nouvelle construction).

Méthode de calcul: ex-post. Les résultats présentés sont basés sur les données factuelles, collectées sur l'année d'évaluation.

Changements par rapport à 2024:

- Première année de calcul des émissions évitées liées aux énergies renouvelables.
- Utilisation des facteurs «Electricity Maps» pour le mix électrique français et suisse.
- Nouvelle méthodologie de comptage des équipements remplacés pour les CAD.

Précisions sur le calcul des émissions GES

Catégorie du GHG Protocol	Commentaire de calcul	Source des facteurs d'émission	Changement par rapport à 2024
1.1 Émissions directes de GES provenant de la combustion stationnaire	Émissions directes de GES, provenant des installations fixes ou mobiles contrôlées par l'entreprise: Chauffage des bâtiments et équipement de chantier (énergie fossile); Chauffages à distance (énergie fossile, bois, pellets); calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise.	GHG Protocol, ADEME	Aucun
1.2 Émissions directes de GES provenant de la combustion mobile	Déplacements avec des véhicules propriété de RE.	Mobitool	Aucun
1.4 Émissions fugitives directes de GES	Émissions fugitives (climatisation / réfrigération / disjoncteurs) calculées à l'aide de données en unités physiques collectées dans l'entreprise.	ADEME	Aucun
2.1 Usage interne	Électricité utilisée pour l'usage de nos bâtiments et ouvrages. Méthodologie: market-based.	Mix électrique de RE	Précédemment intégré dans la catégorie 3.3
2.3 Autres - Pertes de transport et distribution	Modélisées à l'interne en se basant sur l'électricité totale distribuée sur les réseaux appartenant à 100% à RE. Ce taux a été évalué par les experts internes. Méthode: location-based.	Facteur d'émissions évalué selon le marquage de l'électricité Suisse (source: Pronovo).	Aucun
3.1 Biens et services achetés	94% des émissions liées aux catégories 3.1 et 3.2 sont calculées sur la base de facteurs d'émissions physiques.	Données physiques: fournisseurs Données monétaires: facteurs d'émissions issus de la base de données US EPA Supply Chain 1.3, ajusté du taux de change USD/CHF de 2022.	Intégration de données physiques sur 6% des achats. Changement de base de données de facteurs. Les facteurs d'émissions avaient été précédemment évalués sur mesure par un consultant externe. À partir de 2025, nous utilisons la base de facteurs d'émissions publique de l'US EPA.
3.2 Biens d'équipement (CAPEX)			
3.3 Activités liées aux combustibles et à l'énergie non incluses dans le scope 1 ou scope 2	Cette catégorie comprend deux éléments: - Émissions indirectes du scope 1; - Électricité achetée et revendue aux clients finaux.	ADEME	Les émissions liées à l'électricité pour usage interne sont maintenant incluses dans le scope 2.1.
3.4 Transport et distribution en amont	Transport amont des produits et matières achetées	Mobitool	Aucun
3.5 Déchets générés lors des opérations	Quantité de déchets évacués chez Thévenaz-Leduc.	Ecoinvent	Aucun
3.6 Voyages d'affaires		KBOB/Mobitool	Aucun
3.7 Déplacements domicile-travail des employés	Calculs basés sur la distance moyenne quotidienne pour se rendre au travail selon l'OFEN.	Mobitool	Nouvelle hypothèse de km parcourus.
3.8 Actifs loués en amont	Cette catégorie concerne les bâtiments de Bulle, Genève, Martigny et Monthey.	ADEME, Mix électrique de RE	Nouvelle catégorie
3.9 Transport et distribution en aval	Cette catégorie concerne uniquement les déchets.	Mobitool	Aucun
3.11 Utilisation des produits vendus	Les chiffres présentés incluent uniquement la consommation des «smart meters» ainsi que des «bornes de recharges».	Mix électrique de RE	Nouvelle catégorie
3.15 Investissements	Cette catégorie reflète uniquement les émissions liées à la participation indirecte de Romande Energie dans Alpiq. En addition des scopes 1 et 2 des émissions auditées d'Alpiq, le scope 3 a lui aussi été intégré proportionnellement au taux de détention, du fait de son importance et selon les recommandations du GHG Protocol. Seules les émissions d'Alpiq ont été intégrées à cette catégorie à ce jour. Alpiq contribue par ailleurs à la majeure partie des résultats financiers liés aux participations financières du Groupe. Une estimation du reste du portefeuille des sociétés détenues entre 20 et 50% a permis d'évaluer qu'Alpiq représente environ 95%.	Rapport annuel d'Alpiq	Aucun

Catégories exclues

Catégorie du GHG Protocol	Commentaire
3.10 Traitement des produits vendus	Catégorie considérée non pertinente
3.13 Actifs loués en aval	Catégorie considérée non pertinente
3.14 Franchises	Catégorie considérée non pertinente
3.12 Traitement en fin de vie des produits vendus	Manque de données et contribution estimée faible aux émissions totales à ce jour

5

Rapport d'impact des financements verts

Introduction

Romande Energie a émis son premier Green Bond de 100 MCHF en 2022, suivi d'un emprunt vert de 150 MCHF en 2024. À la fin 2025, 94% des fonds issus de ces sources de financement vert avaient été alloués à des projets éligibles, reflétant l'engagement de l'entreprise envers son ambitieuse stratégie d'investissement en faveur de la transition énergétique.

Ces investissements dans les énergies renouvelables ont atteint 75.1 MCHF en 2025 et génèrent déjà un impact significatif, avec 5'563 tCO₂e d'émissions évitées en 2025, soit trois fois plus qu'en 2024.

Ces instruments financiers verts constituent un pilier central de sa stratégie de financement et soutiennent sa mission de décarboner la Suisse romande.

Objectif du rapport

Le présent rapport a pour objectif d'informer sur l'allocation des fonds levés par l'émission d'obligations vertes («Green Bonds») ainsi que la souscription à des emprunts verts («Green Loans»), en ligne avec le «Green Finance Framework» publié en 2022.* Le rapport rend compte des critères de sélection des projets éligibles ainsi que des détails du processus d'allocation, permettant de démontrer que les projets sélectionnés dans le cadre des financements verts du Groupe contribuent à la transition énergétique de la Suisse, en accord avec la Stratégie énergétique 2050.

La durabilité est au cœur de notre activité, et chaque nouveau projet comporte une dimension durable afin de garantir le respect de nos valeurs et de notre responsabilité sociétale.

Afin d'ancrer cette approche et de nous aligner de manière cohérente sur l'Agenda 2030 des Nations Unies, nous avons entamé en 2020 un processus de mise en conformité avec les 17 objectifs de développement durable (ODD).** À ce jour, 12 d'entre eux sont solidement intégrés dans notre stratégie d'entreprise.

Aperçu des financements verts de Romande Energie

Romande Energie Holding SA a émis avec succès son premier emprunt obligataire vert (Bullet) de 100 MCHF sur le marché suisse des capitaux en 2022 avec un coupon fixe de 2.625% (p.a.) et une durée de 15 années. Cette étape a marqué la première opération du Groupe sur le marché des «Green Bonds», montrant son engagement aux sources de financement durables.

En juillet 2024, Romande Energie Holding SA a signé un accord avec un nouveau partenaire financier, une banque cantonale suisse. Il porte sur un financement vert d'un montant de MCHF 150 pour une durée de 15 ans. Il répond parfaitement à la politique financière durable du Groupe, par une diversification et un échelonnement approprié des sources de financement, ainsi qu'une congruence des échéances, en lien avec nos investissements.

Ces financements viennent soutenir l'ambitieuse stratégie d'investissements du Groupe dans les énergies renouvelables.

Instrument de financement	Issue / origination date	ISIN	Maturité	Notionnel (MCHF)
Green Bond	15 juillet 2022	CH1196217017	15 juillet 2037	100
Green Loan	10 juillet 2024	N/A	10 juillet 2039	150

* Ce rapport est disponible sur le site web de Romande Energie: [Green Finance Framework – Romande Energie](#)

** <https://www.un.org/sustainabledevelopment/>

Rapport d'allocation

Informations de base

Date de publication du rapport	31 mars 2026
Fréquence de publication	Annuelle
Période de déclaration	Année calendaire 2025
Assurance externe	ISS
Approche de reporting	Évaluation sur l'ensemble du portefeuille.
Refinancement	Aucun fonds n'est alloué au refinancement.
Inclusion/retrait d'actifs	Aucun projet n'a été retiré du pool d'actifs pour la période de reporting.
Période de référence	Les projets lancés en 2020 et 2021 sont inclus, comme le permet notre cadre de financement vert (période rétrospective pouvant aller jusqu'à 3 ans).
Éligibilité partielle	Oui
Gestion des produits non affectés	Conformément aux politiques habituelles du Groupe Romande Energie en matière de liquidités.
Gestion des risques ESG	<p>Le système de gestion environnementale de Romande Energie est certifié ISO 14001. L'entreprise veille également au strict respect de la législation et des réglementations environnementales.</p> <p>De plus, les projets d'infrastructure à grande échelle font l'objet d'une analyse environnementale approfondie. Les impacts sont surveillés et compensés conformément aux dispositions légales applicables.</p> <p>Sur le plan social, des consultations et des séances d'information avec les communautés locales ont lieu au début des projets.</p>

Processus d'évaluation et de sélection des projets

Comme décrit dans notre Green Financing Framework (GFF) de 2022, Romande Energie Holding SA a renforcé l'intégration de la durabilité dans son modèle d'affaires en mettant en place un Green Finance Committee (GFC) interdépartemental dédié à l'identification et à la sélection des projets éligibles. Le GFC a accompli toutes les tâches définies dans le GFF.

Les projets financés par les instruments de financement vert de l'entreprise ont été sélectionnés selon un processus approfondi et une analyse détaillée. Le processus de sélection comprend :

1 Phase d'identification et de préparation: un portefeuille de projets est établi par l'équipe de contrôle de gestion, le responsable de la trésorerie du Groupe et un spécialiste en financement. Les équipes ont une vue d'ensemble complète des projets du Groupe et un dialogue régulier avec les équipes opérationnelles.

2 Phase d'évaluation et de sélection des nouveaux projets: le GFC a ensuite examiné la liste des projets et évalué leur éligibilité au titre du GFF. Après avoir revu les projets, le GFC a sélectionné ceux qui seraient inclus dans le rapport.

3 Revue des projets existants: le GFC a revu la liste des projets qui avaient déjà été inclus dans le rapport. Si des projets ont été vendus, terminés ou restructurés, ou s'ils ne répondent plus aux critères d'éligibilité, ils sont retirés du portefeuille et remplacés par des projets équivalents sélectionnés dans le portefeuille de projets éligibles.

Il convient de noter que les projets sont ajoutés au rapport une fois que les fonds provenant des obligations vertes ont été débloqués.

Il est composé des membres suivants :

- CFO
- Responsable de la trésorerie du Groupe, également chargé des relations avec les investisseurs
- Spécialiste en financement
- Responsable durabilité
- Contrôleur(s) de gestion
- Spécialiste en finance durable de l'entreprise.

Allocation des fonds aux projets

En milliers de CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total Green Bond 2020-2023	Total Green Loan 2023-2025	Proportion de l'investissement financé *
Énergies renouvelables	2 104	5 593	33 932	47 098	21 536	28 853	74 962	64 155	
Éoliennes terrestres	367	2 233	17 515	16 682	2 138	2 233	36 797	4 371	100%
Solaire – installations sur toiture		1 882	5 800	21 355	15 549	13 160	16 918	40 828	38%
Microgrid	756	943	3 121	2 254	1 691	1 751	6 325	4 191	23%
Hydraulique – petites et mini-centrales	981	535	7 496	3 545	1 183	9 765	12 522	10 983	10%
Hydraulique – centrales moyennes				863	975	1944		3 782	1%
Géothermie				2 400			2 400		2%
Efficacité énergétique	367	3 329	7 323	21 161	31 503	28 181	24 335	67 528	
Chauffages à distance (CAD)	367	3 329	7 323	21 161	31 503	28 181	24 335	67 528	49%
Mobilité propre		157	138	4 529	597	-123	1104	4 194	
Infrastructure pour véhicules électriques		157	138	4 331	494	-123	1104	3 893	96%
Production d'hydrogène				197	104	0		301	44%
Total	2 471	9 079	41 393	72 788	53 637	56 910	100 401	135 876	
En % du montant nominal							100%	91%	53%
Solde des capitaux non-alloués							0	14 124	

Solde des capitaux non-alloués: 14.124 MCHF.

En milliers de CHF	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total Green Bond 2020-2023	2 470	9 079	41 392	47 459		
Total Green Loan 2023-2025				25 330	53 637	58 097

* La proportion de l'investissement financé correspond à la proportion du projet financée par les emprunts verts. Dans le cas spécifique de participations, à l'exception des participations dans des filiales pour la catégorie «Efficacité énergétique», la proportion de l'investissement financé correspond à la part du montant total estimé de financement fourni par Romande Energie et les co-investisseurs jusqu'à complétion du projet.

* <https://www.un.org/sustainabledevelopment/>

Objectifs environnementaux

Les indicateurs-clés quantitatifs de performance environnementale sont basés sur le manuel «Harmonised Framework for Impact Reporting» publié par l'ICMA en juin 2024. Les données pour les années 2023-2025 ont été calculées sur la base des données de production réelles (ex-post). Les projections futures pour la catégorie «Énergies renouvelables» représentent soit le potentiel maximal à pleine capacité pour les projets déjà achevés, soit le potentiel maximal estimé à l'achèvement des projets en cours. Les projections futures pour la catégorie «Mobilité propre» représentent le potentiel à pleine capacité des chargeurs de véhicules électriques installés.

Énergies renouvelables	2023	2024	2025	Projection
Émissions de GES évitées par an (tCO ₂ -e)	364	525	1740	2140
Production annuelle d'électricité renouvelable (MWh)	11850	49320	79340	100920
Efficacité énergétique	2023	2024	2025	Projection
Émissions de GES évitées par an (tCO ₂ -e)	59	718	3251	17843
Nombre de bâtiments raccordés aux CAD*	483	698	748	NA
Production d'électricité (MWh)	55	185	0	-
Production de chaleur(MWh)	5423	22601	43189	71751
Production de froid (MWh)	2	11	13	-
Mobilité propre	2023	2024	2025	Projection
Réduction des émissions de GES grâce au remplacement de l'essence par de l'électricité (tCO ₂ -e)	298	582	572	1345
Consommation annuelle d'électricité (MWh)	212	415	408	959
Équivalent en km parcourus (pKM)	1250	2442	2402	5645

Avantages sociaux et économiques

Une grande partie des projets financés par les financements verts sont situés en Suisse romande, soutenant ainsi à la fois l'économie locale et les communautés. Par exemple, l'utilisation de ressources locales dans les chauffages à distance génère des opportunités sur le marché du travail local. De plus, les chauffages à distance aident les ménages, les entreprises et les municipalités desservies dans leurs efforts en matière d'efficacité énergétique.



Méthodologie du bilan de gaz à effet de serre (BGES) de Romande Energie

* Compte tenu de la nature physique et indivisible de cet indicateur, le chiffre indiqué représente le nombre total de raccordements dans toutes les installations de CAD auxquels des fonds ont été alloués. Il n'est pas ajusté proportionnellement à la part du financement vert alloué à chaque installation. Les bâtiments raccordés sont de types variés et peuvent inclure à la fois des habitations individuelles et des immeubles commerciaux.

ISS-CORPORATE



Revue du rapport annuel

Vérification post-émission du rapport d'impact des instruments de financement vert de Romande Energie au 9 mars 2026

Instrument	ISIN	Date d'Emission	Date de Maturité	Montant Emis (CHF)
Green Bond	CH1196217017	July 15, 2022	July 15, 2037	100 M
Green Loan	N/A	July 10, 2024	July 10, 2039	150 M

Résumé de l'évaluation



ALIGNEMENT AVEC LES ENGAGEMENTS DU DOCUMENT-CADRE

1. Processus d'évaluation et de sélection des projets
2. Gestion des Fonds
3. Reporting



ALIGNÉ



ALIGNEMENT AVEC LE CADRE HARMONISÉ POUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DE L'ICMA (HFIR)

- Le rapport d'impact des instruments de financement vert est conforme au Cadre Harmonisé pour les Evaluations d'Impact de l'ICMA (HFIR). L'émetteur respecte les principes fondamentaux et, le cas échéant, les recommandations.
- L'émetteur s'engage à effectuer un reporting annuel, à illustrer les impacts environnementaux et à assurer la transparence sur la gestion des risques ESG.

ALIGNÉ



PUBLICATION DE L'AFFECTATION DES FONDS ET PERTINENCE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE ET D'IMPACT

L'affectation des produits des obligations vertes et des prêts verts a été publiée, avec une ventilation détaillée par catégories de projets éligibles telles que définies dans le Document-Cadre de Financement.

Le rapport d'impact de financement vert de Romande Energie a suivi une méthodologie appropriée pour rendre compte de la performance et des impacts générés, en fournissant une information complète sur les sources de données, les méthodologies de calcul et le niveau de granularité, reflétant les meilleures pratiques de marché.

POSITIF

Nos revues de rapports fournissent aux émetteurs d'obligations vertes, sociales et durables une évaluation crédible et indépendante de leurs engagements, ainsi que de l'alignement avec les meilleures pratiques de marché en matière d'affectation des produits et d'impact des instruments de finance durable.

Notre évaluation reste valable tant qu'aucune modification significative n'est apportée au rapport.



LEADING
SPO MARKET
EXPERTISE

EXPERIENCE ACROSS
ISSUER TYPES AND
ASSET CLASSES

SUPPORTED
BY WIDER ISS
FUNCTIONS

6

États financiers 2025

≡

Commentaires financiers du Groupe Romande Energie

Chiffres clés consolidés

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF, sauf indication contraire

	2025		2024			
	Résultat ajusté	Effets non-opérationnels	Résultat Swiss GAAP RPC	Résultat ajusté retraité	Effets non-opérationnels	Résultat Swiss GAAP RPC retraité
COMPTE DE RÉSULTAT						
Total des produits d'exploitation	788 483		788 483	829 965	2 337	832 302
Marge brute opérationnelle	406 183		406 183	367 737	2 337	370 074
en % des produits d'exploitation	52%		52%	44%		44%
Charges de personnel	(188 020)		(188 020)	(180 617)		(180 617)
Autres charges d'exploitation	(65 670)		(65 670)	(65 952)		(65 952)
EBITDA*	152 493		152 493	121 168	2 337	123 505
en % des produits d'exploitation	19%		19%	15%		15%
Amortissements et corrections de valeur	(104 128)	(9 740)	(113 868)	(98 362)	(11 462)	(109 824)
EBIT**	48 365	(9 740)	38 625	22 806	(9 125)	13 681
en % des produits d'exploitation	6%		5%	3%		2%
Part au résultat net des sociétés associées	42 099	10 000	52 099	15 296		15 296
Résultat net du Groupe	79 802	260	80 062	35 175	(9 125)	26 050
en % des produits d'exploitation	10%		10%	4%		3%
FLUX DE TRÉSORERIE						
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			153 689			146 672
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			(193 104)			(167 930)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			(38 557)			111 952
AUTRES INDICATIONS						
Dividende (pour 2025 : proposé) par action (en CHF)			1.44			1.44
Résultat par action (en CHF)			3.10			0.95
Capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA			2 131 546			2 096 180
en % des actifs			75%			74%
Capitaux propres par action (en CHF)			74.79			73.55
Cours de l'action Romande Energie Holding SA en fin d'exercice (en CHF)			43.40			43.00
Capitalisation boursière			1 113 552			1 103 289
Nombre de collaborateurs			1 512			1 493

* EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

** EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Principaux événements financiers

- **La performance 2025 ajustée s'exprime par un EBITDA de CHF 152 mios et un EBIT de CHF 48 mios.** Elle bénéficie d'une solide marge sur l'énergie électrique, malgré le recul enregistré de la production propre. Le deuxième semestre dépasse les prévisions, porté par les premiers effets du programme d'efficacité et par des conditions de marché favorables.
- **Le flux de trésorerie opérationnel s'élève à CHF 154 mios** grâce à la progression de la majorité des Unités d'Affaires. Il contribue activement au financement des investissements et soutient la mise en œuvre de la stratégie.
- **Le résultat net publié selon Swiss GAAP RPC s'établit à CHF 80 mios**, soutenu par l'apport d'Alpiq. Il inclut des dépréciations de valeurs pour CHF 10 mios, neutralisées par une reprise de valeurs équivalente sur l'ouvrage FMHL.

Performance ajustée supérieure aux prévisions

Romande Energie clôture l'exercice 2025 avec une performance ajustée en forte progression, similaire aux résultats publiés avant les exercices hors normes de 2023 et 2024. L'EBITDA franchit la barre des CHF 150 mios, en hausse de 26%, pour s'établir à CHF 152 mios par rapport à CHF 121 mios en 2024.

Après un premier semestre ayant confirmé une amélioration au niveau de la marge opérationnelle, Romande Energie enregistre une performance annuelle 2025 supérieure aux prévisions. Ce résultat reflète la combinaison de gains de performance opérationnelle et de facteurs favorables dans le domaine du kWh électrique qui se sont matérialisés au cours du deuxième semestre.

La marge sur l'énergie, historiquement très volatile, s'inscrit en hausse durant le deuxième semestre en raison d'une production hydroélectrique favorable en fin d'année, bien qu'elle demeure inférieure de 118 GWh à celle de 2024. Des conditions de marché avantageuses pour l'approvisionnement en énergie ont permis d'atténuer les effets liés à l'indisponibilité prolongée de la centrale de production des Forces Motrices du Grand-St-Bernard jusqu'en novembre 2025. Sur l'ensemble de l'exercice, la principale contribution à la hausse de la marge sur l'énergie provient de la fixation des tarifs 2025 du marché régulé, lesquels intègrent une récupération partielle de la réserve de couverture publiée fin 2024. Cette marge profite également de l'amélioration des modèles de prévision de Romande Energie et de prix de réglage plus bas qu'anticipés. Ces effets impactent les Unités d'Affaires Marchés et Énergie.

Les activités de l'Unité d'Affaires Réseaux affichent une performance opérationnelle stable, avec un EBITDA de CHF 104 mios. De leur côté, les activités de la nouvelle Unité d'Affaires Immobilier présentent un EBITDA positif, qui s'établit à CHF 2 mios.

Après amortissements, la profitabilité ajustée de Romande Energie à l'EBIT s'établit à CHF 48 mios ou 6% contre CHF 23 mios pour l'exercice comparatif (3%).

Produits d'exploitation en retrait de 5%

Le total des produits d'exploitation ajusté atteint CHF 788 mios contre CHF 830 mios en 2024. Cette contraction attendue provient principalement des effets conjugués de la baisse de la composante énergie des tarifs 2025, favorable aux clients régulés, et de la diminution anticipée des clients exposés au marché libéralisé. Ces effets se matérialisent au sein de l'Unité d'Affaires Marchés.

Effectifs et charges d'exploitation stables

Romande Energie voit ses effectifs se stabiliser après plusieurs années de hausse continue et comptent 1'512 collaborateurs contre 1'493 au 31 décembre 2024. Les charges de personnel progressent de 4% à CHF 188 mios sous l'influence principale du renforcement des équipes Réseaux pour une charge additionnelle de CHF 4 mios entièrement reportée dans la composante tarifaire liée au timbre d'acheminement, conjuguée à la prise en compte de l'inflation.

Les autres charges d'exploitation sont bien maîtrisées et se stabilisent à CHF 66 mios au niveau de l'exercice précédent. L'implémentation du programme d'efficacité au sein du Groupe Romande Energie durant l'année écoulée produit ses premiers effets de manière anticipée. Le déploiement se poursuivra en 2026.

Résultat annuel soutenu par Alpiq

Après deux exercices qualifiés d'élevés, Alpiq publie des résultats financiers 2025 hors effets non-opérationnels en retrait avec un EBITDA ajusté de CHF 572 mios (2024 : CHF 962 mios). L'arrêt de la centrale de Gösgen et une pluviométrie plus faible en Suisse détériorent significativement la performance opérationnelle de leurs trois Unités d'Affaires (Assets, Trading et Origination). Pour rappel, Alpiq a remboursé en 2024 un emprunt public hybride de CHF 650 mios, lequel était comptabilisé dans les fonds propres.

La contribution d'Alpiq au résultat du Groupe Romande Energie, convertie aux normes Swiss GAAP RPC reste significative à CHF 37 mios (2024 : CHF 3 mios).

L'impact cumulé d'Alpiq et d'EOS s'élève à CHF 40 mios (2024 : CHF 13 mios). Pour mémoire, Romande Energie détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient 33.33% d'Alpiq et 100% d'EOS NER SA.

Au 31 décembre 2025, le résultat net du Groupe Romande Energie s'élève à CHF 80 mios (2024 : CHF 26 mios).

Réorganisation de la structure du Groupe

Jusqu'au 30 juin 2025, les activités du Groupe étaient divisées en trois Unités d'Affaires. A la suite de la réorganisation annoncée et effective depuis le 1er juillet 2025, celles-ci sont désormais organisées en quatre Unités d'Affaires principales : Réseaux, Énergie, Marchés et Immobilier (voir note 4).

Les activités d'ingénierie et d'exploitation liées aux chauffages à distance, auparavant rattachées à l'Unité d'Affaires Romande Energie Services, ont été intégrées à l'Unité d'Affaires Énergie. Cette nouvelle organisation vise à regrouper l'ensemble des activités liées à la thermie au sein d'une même unité et à renforcer les synergies internes. La filière thermie englobe désormais les activités des chauffages à distance ainsi que la production de pellets.

L'Unité d'Affaires Immobilier a repris les activités de bornes de recharges électriques, lesquelles étaient précédemment sous la responsabilité du pôle Marchés de l'Unité d'Affaires Solutions Énergie.

Les résultats 2024 des Unités d'Affaires ont été retraités afin de refléter cette nouvelle structure.

Marchés

L'Unité d'Affaires Marchés intègre la chaîne de valeur allant de la gestion de l'approvisionnement en énergie électrique à la tarification et la vente de kWh aux clients finaux.

En milliers de CHF, chiffres ajustés	2025	2024	Variation en %
Produits d'exploitation	294 764	366 349	-20%
Marge brute opérationnelle	37 038	6 031	514%
en % des produits d'exploitation	13%	2%	
EBITDA	9 604	(24 289)	140%
en % des produits d'exploitation	3%	-7%	
EBIT	8 703	(25 935)	134%
en % des produits d'exploitation	3%	-7%	
Nombre de collaborateurs	94	101	

Les produits d'exploitation se contractent à CHF 295 mios contre CHF 366 mios pour l'exercice comparatif.

Ce recul intervient à la suite de la baisse tarifaire, pour la deuxième année consécutive, de la composante énergie en faveur des clients régulés. Les revenus perçus diminuent mécaniquement de CHF 28 mios par rapport à 2024.

Comme anticipé, la vente d'énergie au marché libéralisé diminue de l'ordre de CHF 18 mios sous les effets conjoints de l'érosion des volumes de GWh vendus (-21%) et de prix moyens inférieurs. Les reventes de positions du portefeuille d'électricité au marché se sont matérialisées par des volumes inférieurs de 3% mais à un prix de marché moyen légèrement supérieur à la période comparative.

En matière de consommation, les volumes vendus à la clientèle régulée sur la zone de desserte de Romande Energie sont stables par rapport à l'année 2024. Conformément aux attentes, les volumes consommés sur le marché libéralisé par les grandes entreprises et les collectivités enregistrent une contraction de l'ordre de 21%, soit 54 GWh, en raison du non-renouvellement de certains contrats. Cette évolution n'affecte toutefois pas la marge réalisée par le Groupe.

Comme pour les années précédentes, l'application de la méthode du prix moyen péjore la performance annuelle à hauteur de CHF 7 mios sans possibilité de reporter ce montant dans les tarifs futurs. Cette situation disparaîtra au 1er janvier 2026.

Historiquement très volatile, l'exercice 2025 bénéficie d'une marge brute sur l'énergie, qui contribue favorablement aux résultats de Romande Energie. Toutefois, même si l'exercice de fixation des tarifs 2025 intégrait une récupération partielle de la réserve de couverture énergie arrêtée à fin 2024, cette dernière ne permet pas de compenser l'intégralité des charges effectivement supportées durant l'exercice écoulé. En conséquence, le Groupe dispose d'un droit à refacturer de CHF 23 millions au 31 décembre 2025 (note 25). L'exercice sous revue bénéficie également de conditions de marché favorables en matière d'approvisionnement, ainsi que d'une baisse significative des coûts liés à l'énergie d'ajustement. Cette diminution s'explique par l'amélioration des prévisions et par des prix de l'énergie de réglage inférieurs aux attentes. Le développement d'un algorithme en interne facilite par ailleurs les prévisions à court terme. Enfin, une optimisation des charges qui alimentent cette marge contribue à la matérialisation des premiers effets du programme d'efficience.

L'ouvrage des Forces Motrices Hongrin-Léman contribue à l'EBITDA pour CHF 10 mios avec une performance opérationnelle supérieure de CHF 1 mio en 2025. Cette dernière bénéficie d'un écart de prix plus favorable entre l'énergie de pointe et celle de ruban ainsi que d'une rémunération plus importante provenant de gains d'équilibrage sur le réseau.

La performance de l'Unité d'Affaires Marchés, au niveau de l'EBITDA, présente un résultat positif de CHF 10 mios par opposition à une perte significative de CHF 24 mios à fin 2024. L'EBIT s'établit à CHF 9 mios, en hausse de CHF 35 mios par rapport à l'exercice précédent.

Énergie

L'Unité d'Affaires Énergie développe, exploite et optimise le patrimoine de production d'énergie des ouvrages hydrauliques, solaires, éoliens et thermiques détenus en Suisse et en France.

En milliers de CHF, chiffres ajustés	2025	2024	Variation en %
Produits d'exploitation	114 494	122 364	-6%
Marge brute opérationnelle	81744	99 146	-18%
en % des produits d'exploitation	71%	81%	
EBITDA	35 635	47 144	-24%
en % des produits d'exploitation	31%	39%	
EBIT	648	15 784	-96%
en % des produits d'exploitation	1%	13%	
Nombre de collaborateurs	117	120	

Au 31 décembre 2025, les produits d'exploitation diminuent de 6% à CHF 114 mios (2024 : CHF 122 mios).

S'agissant de la production d'énergie électrique, l'exercice écoulé s'avère globalement inférieur pour les ouvrages exploités par Romande Energie, qui enregistrent une baisse de production hydraulique propre d'environ 118 GWh (-24%) par rapport à l'année précédente. En plus d'une pluviométrie annuelle inférieure à la norme, la performance 2025 de la filière hydraulique & éolien a également été fortement pénalisée par l'arrêt prolongé de la centrale de production des Forces Motrices du Grand-St-Bernard, indisponible depuis la mi-août 2024. La reprise partielle de l'exploitation de cette cascade a toutefois pu être anticipée dès la fin novembre 2025. L'activité éolienne, qui exploite le parc de Ste-Croix, affiche pour sa part une performance stable. En raison d'une production totale en recul, l'EBITDA de la filière hydraulique & éolien diminue de CHF 7 mios en 2025, pour s'établir à CHF 18 mios.

Sur le plan réglementaire, la rémunération des investissements liés à la production d'énergie électrique est calculée avec un WACC de 5.11% dans les tarifs 2025 (2024 : 5.23%).

À fin 2025, les constructions et les densifications en cours des chauffages à distance du Groupe contribuent à la croissance des revenus de la filière thermie, en hausse de 18%, pour atteindre CHF 43 mios (2024 : CHF 36 mios). Celle-ci se matérialise par environ 108 GWh thermique vendus, représentant une progression de 16%. La performance à l'EBITDA de ces activités, après réorganisation, s'élève à CHF 8 mios pour l'exercice sous revue.

La filière solaire enregistre une hausse de production de 18 GWh (+25%) grâce à la mise en service de 36 ouvrages en 2025 et un ensoleillement annuel globalement supérieur à la norme. Le résultat opérationnel additionnel généré par les centrales en exploitation est toutefois affecté par la baisse du prix de reprise du kWh appliquée par les gestionnaires de réseaux. Après prise en compte des coûts de développement, la performance globale de la filière solaire à l'EBITDA atteint CHF 4 mios au 31 décembre 2025, soit une hausse de 34% par rapport à l'année précédente.

Des conditions météorologiques contrastées en 2025, se traduisant notamment par des régimes de vent inférieurs à la normale, ont pénalisé la production des ouvrages détenus en France qui recule d'environ 20 GWh (-10%) par rapport à l'année précédente. Cette baisse se traduit par un recul de l'EBITDA en diminution à CHF 11 mios à fin 2025 contre CHF 14 mios en 2024.

L'EBITDA de l'Unité d'Affaires Énergie est directement impacté par la baisse du productible hydraulique et s'établit à CHF 36 mios, en recul de CHF 12 mios par rapport à 2024. La croissance des amortissements de 11% fait aboutir l'EBIT à CHF 1 mio (2024 : CHF 16 mios).

Réseaux

L'Unité d'Affaires Réseaux assure la construction, l'exploitation, la maintenance et la conduite des infrastructures de distribution d'électricité, à haute, moyenne et basse tensions, ainsi que celles du réseau radio et de fibre optique de Romande Energie. La majeure partie de cette activité est régulée.

En milliers de CHF, chiffres ajustés	2025	2024	Variation en %
Produits d'exploitation	326 873	325 905	0%
Marge brute opérationnelle	231570	223 540	4%
en % des produits d'exploitation	71%	69%	
EBITDA	104 110	103 103	1%
en % des produits d'exploitation	32%	32%	
EBIT	46 880	47 767	-2%
en % des produits d'exploitation	14%	15%	
Nombre de collaborateurs	512	478	

Les activités monopolistiques présentent des volumes d'énergie distribués en retrait de 1% par rapport à 2024.

La hausse tarifaire annoncée pour les coûts d'utilisation du réseau en 2025 tient compte de la diminution du WACC et s'explique par un rattrapage des charges supportées lors des exercices précédents. Cette augmentation tarifaire ne génère toutefois aucune marge supplémentaire. Par ailleurs, les coûts d'entretien et de modernisation du réseau, en constante progression, nécessitent des ressources et des investissements importants, qui peuvent être répercutés sur le timbre d'acheminement.

En 2025, la rémunération des capitaux investis dans le réseau électrique (WACC) a été réduite à 3.98% contre 4.13% en 2024. Après comptabilisation des investissements réalisés durant l'année écoulée, cette baisse de rémunération se trouve compensée par le développement des infrastructures réseaux et n'a donc pas d'effet sur la performance annuelle.

L'EBITDA des activités régulées reste globalement stable à l'exception des contributions de raccordement (finances d'équipement) payées par les clients qui enregistre une diminution à hauteur de CHF 2 mios par rapport à l'exercice précédent.

Les activités hors monopole continuent à se développer générant des revenus additionnels de CHF 5 mios pour atteindre près de CHF 40 mios.

En conséquence, l'EBITDA de l'Unité d'Affaires enregistre en 2025 une hausse de 1% à CHF 104 mios. Les activités consolidées de l'UA Réseaux représentent toujours la part prépondérante de la performance opérationnelle de Romande Energie avec 32% de profitabilité.

Des amortissements en légère hausse font aboutir l'EBIT à CHF 47 mios, en baisse de 2%.

Immobilier

L'Unité d'Affaires Immobilier regroupe l'ensemble des prestations de services et de rénovation énergétiques permettant d'accompagner les propriétaires, les entreprises et les collectivités dans la transition énergétique.

En milliers de CHF, chiffres ajustés	2025	2024	Variation en %
Produits d'exploitation	150 336	142 348	6%
Marge brute opérationnelle	72 955	70 268	4%
en % des produits d'exploitation	49%	49%	
EBITDA	1624	(1 135)	220%
en % des produits d'exploitation	1%	-1%	
EBIT	(17)	(2 961)	99%
en % des produits d'exploitation	0%	-2%	
Nombre de collaborateurs	524	528	

Les produits d'exploitation de l'activité des services énergétiques progressent de 6% à CHF 150 mios (2024 : CHF 142 mios) soutenus en priorité par les activités déployées en faveur de la rénovation énergétique de bâtiments.

Après prise en compte du transfert des activités d'ingénierie et d'exploitation en faveur des chauffages à distance et de la reprise des activités liées aux bornes de recharge dans le cadre de la réorganisation intervenue au 1er juillet, l'EBITDA affiche une progression de CHF 3 mios pour s'établir à CHF 2 mios. Une nette amélioration des résultats dans les régions fribourgeoise et vaudoise est constatée pour l'exercice sous revue.

Dans le domaine de la réalisation d'infrastructures énergétiques, le recul observé dans les installations photovoltaïques est plus que compensé par le développement des activités de construction de chauffages à distance. Cette contribution accrue s'ajoute à la croissance régulière et attendue des activités de rénovation énergétique des bâtiments, portées par la société ID GO, ainsi qu'à l'optimisation des coûts des fonctions supports et de la trésorerie, résultant du déploiement du programme d'efficacité.

L'EBIT de l'Unité d'Affaires Immobilier atteint l'équilibre à fin 2025 contre une perte de CHF 3 mios en 2024.

Performance alternative de Romande Energie

Pour mesurer et présenter sa performance opérationnelle, Romande Energie distingue le résultat opérationnel ajusté du résultat publié conformément aux exigences des normes Swiss GAAP RPC, ce dernier intégrant les effets non-opérationnels.

Cette mesure de performance n'est pas normalisée au sens des normes Swiss GAAP RPC et ne se soustrait pas aux exigences de présentation en vigueur. Elle peut en outre limiter la comparabilité avec d'autres entreprises tout en facilitant le suivi par les investisseurs de la performance opérationnelle réalisée par Romande Energie.

En 2025, des corrections de valeurs d'un montant total de CHF 10 mios sont comptabilisées à charge du compte de résultat, sur une ligne dédiée au niveau de l'EBIT, en raison de performances en retrait enregistrées principalement sur certaines installations électriques ainsi que sur des actifs de production thermique ou d'énergie électrique en Suisse et en France. Cet effet est toutefois neutralisé au niveau du résultat annuel par la comptabilisation d'une suppression partielle d'une correction de valeur équivalente de CHF 10 mios sur la participation dans l'ouvrage des Forces Motrices Hongrin-Léman, à la faveur d'une amélioration des prévisions à moyen terme. L'impact est donc neutre, tant sur l'EBITDA que sur le résultat net du Groupe Romande Energie en 2025.

En 2024, la vente d'une filiale avait généré un gain de CHF 2 mios, comptabilisé en chiffre d'affaires net ainsi qu'au niveau de l'EBITDA. Par ailleurs, des corrections de valeur totalisant CHF 11 mios avaient été comptabilisées sur des installations de chauffages à distance en exploitation recourant à une technologie novatrice. L'impact net sur l'EBIT et sur le résultat net s'était ainsi élevé à CHF 9 mios pour l'exercice précédent.

La synthèse de ces effets est présentée sous les Chiffres clés consolidés du rapport financier.

Cash-flow opérationnel et investissements en progression

Au 31 décembre 2025, Romande Energie dispose de trésorerie et équivalents s'élevant à CHF 126 mios contre CHF 204 mios au 1er janvier.

FLUX DE TRÉSORERIE	2025	2024
Flux de trésorerie avant variation du BFR	161 090	122 601
Variation nette du BFR	(7 401)	24 071
Activités opérationnelles	153 689	146 672
Immobilisations et participations :		
- Investissements nets	(191 325)	(163 304)
- Désinvestissements nets	5 191	8 036
Dépôts à terme et autres actifs financiers	(6 970)	(12 662)
Activités d'investissements	(193 104)	(167 930)
Emission de dettes financières	1 989	156 250
Remboursement de dettes financières	(6 738)	(6 934)
Dividendes versés	(37 017)	(37 592)
Autres	3 209	228
Activités de financement	(38 557)	111 952

Le flux de trésorerie des activités opérationnelles, avant prise en compte de l'impact du besoin en fonds de roulement (BFR), s'élève à CHF 161 mios (2024 : CHF 123 mios). Cette progression est portée par la croissance des activités opérationnelles des différentes Unités d'Affaires, dont la marge sur l'énergie qui enregistre la plus forte hausse, mais atténuée par le recul de la production électrique des ouvrages propres du Groupe. À cela s'ajoutent des dividendes plus élevés versés par Alpiq via EOS Holding SA, ainsi que des sorties fiscales en diminution sur l'exercice écoulé. Le flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles poursuit son évolution positive et atteint un niveau élevé de CHF 154 mios (2024 : CHF 147 mios).

Les investissements totaux s'inscrivent en croissance à CHF 191 mios contre CHF 163 mios pour la période comparative, soutenus principalement par les activités dans l'Unité d'Affaires Réseaux.

De manière particulièrement réjouissante et conformément aux prévisions, Romande Energie a franchi le seuil des 80 % de compteurs intelligents installés à fin 2025 sur sa zone de desserte, soit avec deux ans d'avance sur les exigences réglementaires. Le déploiement des compteurs intelligents se poursuivra au cours des prochaines années afin de tendre progressivement vers 100 %. Ces investissements sont en hausse de CHF 1 mio par rapport à 2024. Les investissements consacrés au renforcement et au renouvellement des réseaux de distribution, principalement en moyenne et basse tension, augmentent d'environ CHF 8 mios.

Par ailleurs, Romande Energie a acquis la société SwissElix SA (anciennement IED Engineering AG), composée de 12 collaborateurs. L'expertise ainsi intégrée dans le domaine des lignes aériennes permettra de développer et de pérenniser des compétences clés dans ce secteur stratégique en Suisse romande.

Au total, les investissements de l'Unité d'Affaires Réseaux s'élèvent à environ CHF 93 mios en 2025 et devraient rester supérieurs à CHF 80 mios au cours des prochaines années.

Les investissements réalisés dans les ouvrages d'énergie renouvelable en Suisse atteignent CHF 64 mios (2024 : CHF 71 mios), principalement portés par la construction de chauffages à distance, qui représentent 55% du total. La baisse d'environ 24% des investissements dans la filière solaire s'explique par une moindre attractivité des installations photovoltaïques. Toutefois, l'intégration désormais majoritaire de batteries devrait améliorer nettement la rentabilité de ces installations, ouvrant la voie à une reprise de la croissance des investissements dès 2026.

En France, le volume de réalisations dans les énergies renouvelables reste, pour la deuxième année consécutive, inférieur aux prévisions, en particulier dans l'éolien. Durant le premier semestre, Romande Energie a procédé à un rachat complémentaire lui permettant de détenir désormais l'intégralité du capital-actions de la société Centrale Hydroélectrique de Bar SAS en France, un ouvrage affichant une production annuelle moyenne de 30 GWh.

Enfin, dans le domaine de l'immobilier et des services, Romande Energie a acquis l'intégralité du capital-actions de sa filiale Romande Energie Services SA, anciennement détenu à 20% par une partie liée. Par ailleurs, en date du 1er juillet, la société familiale Christinat & Courtine, Antoine Courtine & Fils successeurs SA active dans les domaines du chauffage et du sanitaire à Sion est venue renforcer les activités en Valais.

L'endettement à court et à long terme diminue de CHF 5 mios pour s'établir à CHF 339 mios, contre CHF 345 mios en 2024 (voir note 17). Cette évolution, combinée au versement du dividende, conduit à des flux de financement négatifs de CHF 42 mios, alors que l'exercice 2024 avait enregistré un nouvel emprunt vert de CHF 150 mios.

Dividende inchangé

Les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société Romande Energie Holding SA restent stables à CHF 2 mrd au 31 décembre 2025 et représentent le 75% du total du bilan.

Grâce à ce bilan sain, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de poursuivre sa politique visant une stabilité de la rémunération à ses actionnaires avec un dividende ordinaire inchangé de CHF 1.44 par action. Le rendement du dividende proposé s'élève à 3.3% par rapport au dernier cours boursier de l'année du titre Romande Energie de CHF 43.40 au 31 décembre 2025. Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, une sortie de trésorerie de CHF 37 mios sera constatée en 2026, en tenant compte des actions propres détenues par Romande Energie.

Perspectives

Pour 2026, l'Unité d'Affaires Énergie prévoit une amélioration de sa profitabilité, portée notamment par la remise en exploitation partielle de la centrale de production des Forces Motrices du Grand-St-Bernard. Des travaux destinés à assurer une réhabilitation complète de l'ouvrage sont néanmoins prévus au cours du deuxième semestre.

L'Unité d'Affaires Marchés restera exposée à une certaine volatilité des prix d'approvisionnement et dépendante des conditions météorologiques, tout en bénéficiant de l'abandon de la méthode du prix moyen à compter du 1er janvier 2026. La variation de la réserve de couverture est à prendre en compte afin d'apprécier la performance de la marge sur l'énergie.

L'Unité d'Affaires Réseaux sera impactée par la réduction du taux de rémunération des capitaux investis dans le réseau électrique: le WACC, désormais fixé à 3.43% en 2026, devrait entraîner une diminution estimée d'environ CHF 5 mios de la profitabilité de l'activité.

L'Unité d'Affaires Immobilier, quant à elle, est appelée à poursuivre sa progression grâce à la croissance continue de ses activités de rénovation énergétique des bâtiments.

Enfin, les effets positifs du programme d'efficience, conjugués à une contribution soutenue d'EOS et d'Alpiq, devraient également soutenir le résultat.

Le contexte géopolitique, marqué notamment par le conflit au Moyen-Orient, constitue un facteur d'incertitude dans l'environnement international. Par ailleurs, l'évolution rapide du cadre réglementaire cantonal et fédéral, portée par l'accélération de la transition énergétique, engendre une mise en œuvre pouvant intervenir en cours d'exercice.

Dans ce contexte, Romande Energie s'inscrit dans une trajectoire stratégique de moyen et long termes, structurée autour de l'horizon 2030. Le Groupe se dote d'ambitions stratégiques chiffrées à cet horizon, qui constituent ses principaux indicateurs de pilotage.

En 2030, Romande Energie ambitionne de générer un EBITDA ajusté de l'ordre de CHF 170 à 190 mios, dans un cadre d'investissements maîtrisés et stables sur les 5 prochaines années.

Cette trajectoire repose sur la pérennité des mesures d'efficience ainsi que sur des leviers de croissance clairement identifiés. Cette évolution ne doit pas sous-estimer les risques réglementaires matérialisés par une baisse possible des WACC Réseaux et Production, ainsi que par les modalités d'implémentation en droit suisse des accords avec l'Union européenne.

La progression de l'EBITDA passera par une discipline renforcée en matière d'allocation du capital, avec une attention accrue portée à la rentabilité des investissements, lesquels sont déjà, pour l'essentiel, actés sur le plan contractuel. Enfin, la croissance sera également soutenue par la montée en puissance de la rénovation énergétique du bâti et par le développement des services digitaux.

Comptes consolidés du Groupe Romande Energie

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF, sauf données par action	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires	5	730 502	773 366
Autres produits d'exploitation	5	57 981	58 936
Total des produits d'exploitation		788 483	832 302
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	6	(382 300)	(462 228)
Marge brute opérationnelle		406 183	370 074
Charges de personnel		(188 020)	(180 617)
Autres charges d'exploitation		(65 670)	(65 952)
EBITDA		152 493	123 505
Amortissements des immobilisations corporelles	7	(92 332)	(87 250)
Corrections de valeur des immobilisations corporelles	12	(8 284)	(11 462)
Amortissements des immobilisations incorporelles	7	(11 435)	(10 610)
Corrections de valeur des autres immobilisations financières		(1 817)	(502)
EBIT		38 625	13 681
Produits financiers	8	4 235	12 620
Charges financières	8	(9 573)	(11 299)
Part au résultat net des sociétés associées	14	52 099	15 296
Charges hors exploitation	9	(222)	(886)
Résultat avant impôts		85 164	29 412
Impôts sur le bénéfice	10	(5 102)	(3 362)
Résultat net du Groupe		80 062	26 050
Attribuable à :			
Actionnaires Romande Energie Holding SA		79 452	24 250
Intérêts minoritaires		610	1 800
		80 062	26 050
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		25 657 875	25 657 875
Résultat par action en CHF		3.10	0.95
Dividende par action en CHF (2025 : proposé)		1.44	1.44

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		125 672	203 700
Titres et dépôts à terme		15 051	10 051
Créances résultant de livraisons et prestations	11	147 853	168 957
Créances d'impôts courants		822	4 863
Prêts et avances à court terme		741	1 519
Comptes de régularisation		65 011	60 947
Autres actifs courants		6 409	7 184
Total des actifs courants		361 559	457 221
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	12	1 598 796	1 551 077
Immobilisations incorporelles	13	97 155	90 989
Participations dans des sociétés associées	14	734 024	693 316
Autres immobilisations financières	15	41 951	40 395
Actifs d'impôts différés		49	1 181
Total des actifs non courants		2 471 975	2 376 958
Total des actifs		2 833 534	2 834 179
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Engagements résultant de livraisons et prestations		61 653	102 039
Comptes de régularisation		72 080	57 681
Autres passifs courants		34 575	44 345
Part à court terme des emprunts à long terme	17	5 271	7 269
Dettes d'impôts courants		2 632	1 203
Provisions à court terme	18	1 767	3 606
Total des passifs courants		177 978	216 143
Passifs non courants			
Emprunts à long terme	17	333 589	337 486
Passifs d'impôts différés		132 058	131 593
Provisions à long terme	18	5 155	3 980
Comptes de régularisation		10 420	-
Total des passifs non courants		481 222	473 059
Total des passifs		659 200	689 202
Capitaux propres			
Capital-actions	19	28 500	28 500
Versements additionnels en capital		13 111	13 111
Actions propres		(99 563)	(99 563)
Goodwill compensé		(50 846)	(41 958)
Écarts de conversion		(60 120)	(57 771)
Résultats accumulés non distribués		2 300 464	2 253 861
Total des capitaux propres des actionnaires Romande Energie Holding SA		2 131 546	2 096 180
Intérêts minoritaires		42 788	48 797
Total des capitaux propres		2 174 334	2 144 977
Total des passifs et des capitaux propres		2 833 534	2 834 179

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF	Notes	2025	2024
Résultat net du Groupe			
		80 062	26 050
Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels			
- Impôts et dons en faveur de l'intérêt général	9, 10	5 324	4 247
- Amortissements des immobilisations corporelles	7	92 332	87 250
- Correction de valeur des immobilisations corporelles	12	8 284	11 462
- Amortissements des immobilisations incorporelles	7	11 435	10 610
- Correction de valeur des autres immobilisations financières		1 817	-
- Variation des provisions	18	(635)	(145)
- Part au résultat net des sociétés associées	14	(52 099)	(15 296)
- Résultat net sur la cession d'actifs immobilisés		(691)	(2 389)
- Variation des engagements de prévoyance	16	-	637
- Autres produits et charges financiers		6 490	3 892
- Autres éléments		1 505	860
Dividendes reçus des sociétés associées		12 433	9 935
Intérêts encaissés et autres produits financiers		1 209	1 796
Intérêts payés et autres charges financières		(8 156)	(7 122)
Impôts et dons en faveur de l'intérêt général payés ou remboursés		1 780	(9 186)
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement		161 090	122 601
Variation des créances résultant de livraisons et prestations		22 978	(3 828)
Variation des engagements résultant de livraisons et prestations		(40 064)	37 066
Variation des autres actifs courants et actifs de régularisation		(2 482)	(3 606)
Variation des autres passifs et passifs de régularisation		12 167	(5 561)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		153 689	146 672
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	12, 13	(167 488)	(163 277)
Ventes d'immobilisations corporelles		5 191	5 009
Acquisitions de participations, nettes des liquidités		(3 209)	-
Rachat de parts minoritaires		(16 668)	-
Cessions de participations, nettes des liquidités		-	2 664
Acquisitions de parts dans des sociétés associées		(3 960)	(27)
Cessions de parts dans des sociétés associées		-	363
Acquisitions de titres de placement et dépôts à terme		(5 000)	(9 970)
Augmentation des autres immobilisations financières		(3 929)	(4 587)
Diminution des autres immobilisations financières		1 959	1 895
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		(193 104)	(167 930)
Paiements provenant d'augmentation de capital dans des filiales		3 209	228
Remboursement de dettes financières		(6 738)	(6 934)
Emission de dettes financières		1 989	156 250
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(70)	(645)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(36 947)	(36 947)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(38 557)	111 952
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		(56)	112
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(78 028)	90 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice		203 700	112 894
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice		125 672	203 700
Variation		(78 028)	90 806

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Actions propres	Goodwill compensé	Ecart de conversion	Résultats accumulés non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2024	28 500	13 111	(99 563)	(41 943)	(57 596)	2 266 992	2 109 501	47 411	2 156 912
Dividendes payés						(36 947)	(36 947)	(645)	(37 592)
Ecart de conversion				(15)	(175)		(190)	92	(98)
Variation de périmètre						(434)	(434)	139	(295)
Résultat net du Groupe						24 250	24 250	1 800	26 050
Solde au 31 décembre 2024	28 500	13 111	(99 563)	(41 958)	(57 771)	2 253 861	2 096 180	48 797	2 144 977
Dividendes payés						(36 947)	(36 947)	(70)	(37 017)
Ecart de conversion				14	(47)		(33)	(41)	(74)
Compensation des goodwill				(2 306)			(2 306)		(2 306)
Transactions avec minoritaires				(6 596)			(6 596)	(10 072)	(16 668)
Résultat des sociétés associées enregistré en fonds propres (note 14)					(2 302)		(2 302)		(2 302)
Apports provenant de minoritaires						2 592	2 592	3 209	5 801
Autres variations						1 506	1 506	355	1 861
Résultat net du Groupe						79 452	79 452	610	80 062
Solde au 31 décembre 2025	28 500	13 111	(99 563)	(50 846)	(60 120)	2 300 464	2 131 546	42 788	2 174 334

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

NOTE 1

Informations générales

Romande Energie Holding SA, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans les métiers de production d'énergie, de distribution et commercialisation de l'énergie ainsi que la rénovation et l'optimisation énergétique du parc immobilier. Ces activités sont divisées en quatre Unités d'Affaires depuis le 1^{er} juillet 2025 à la suite d'une réorganisation (note 4).

NOTE 2

Résumé des principes comptables

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après ou intégrés dans les notes correspondantes. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres, sauf indication contraire spécifique.

Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes avec l'intégralité des recommandations sur la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux normes de présentation des comptes ci-dessous. Les comptes sont présentés selon le principe de l'image fidèle conformément au fondement des principes Swiss GAAP RPC.

Certains chiffres de l'exercice comparatif ont été reclassés pour présenter des informations comparables.

Estimations et jugements

L'établissement d'états financiers selon les Swiss GAAP RPC implique le recours à des estimations et à des hypothèses exerçant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur les créances et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations.

Modification des principes comptables

Aucun changement de normes comptables Swiss GAAP RPC n'a été publié ni annoncé durant l'exercice sous revue. Il n'y a pas eu de changement de principes comptables par rapport à l'année dernière.

Les comptes annuels consolidés 2025 du Groupe ont été approuvés le 25 mars 2026 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2026 est invitée à les approuver à son tour.

Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe a des droits sur les rendements de ses participations et qu'il est en mesure d'influencer leurs rendements par la position dominante qu'il exerce sur les sociétés. La position dominante est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il s'accompagne en général d'une détention des droits de vote, directe et indirecte de plus de 50%.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle l'investisseur exerce une influence notable. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les coentreprises sont prises en compte selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les postes du bilan et du compte de résultat des entités sous contrôle sont comptabilisés proportionnellement au pourcentage de la participation détenue par le Groupe. Aucune part minoritaire n'est portée au bilan.

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence.

Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfices (pertes) et des dividendes reportés après la date d'acquisition ainsi que des corrections de valeur éventuelles.

Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées. Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi plusieurs modifications au cours de l'exercice 2025. Ces dernières sont présentées en note 27.

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans des instituts bancaires, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

Titres et dépôts à terme

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont évalués au cours du jour.

Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires de Romande Energie Holding SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Un éventuel effet dilutif est indiqué le cas échéant.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change et dans le but de neutraliser ces différences, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période pour autant que celui-ci ne varie pas de manière significative durant l'année ou que ces flux restent négligeables pour les états financiers consolidés ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

Cours de change du 31 décembre	2025	2024
1EUR/CHF	0.9305	0.9385
Cours de change mensuel moyen		
1EUR/CHF	0.9372	0.9338

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'on sait avec certitude que les conditions requises seront remplies et que le Groupe les recevra. Les subventions liées à des actifs sont déduites de leur coût d'acquisition ou de construction. Les amortissements réduits permettent ainsi d'en tenir compte au niveau du compte de résultat sur la durée d'utilité des actifs concernés. Les subventions liées au résultat sont comptabilisées au compte de résultat en autres produits.

NOTE 3

Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes

Tant en 2025 qu'en 2024, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition ni de cession significative.

Les parts minoritaires restantes de 20% de Romande Energie Services SA et de 40% de Centrale Hydroélectrique de Bar SAS ont été rachetées durant l'année 2025 par le Groupe. Le prix d'achat total des parts minoritaires s'élève à CHF 16.7 mios, entièrement réglé en numéraire. Le goodwill total en résultant s'élève à CHF 6.6 mios.

NOTE 4

Informations sectorielles

Les segments opérationnels sont présentés en cohérence avec le reporting interne adressé aux directions du Groupe concernées.

Jusqu'au 30 juin 2025, les activités du Groupe étaient divisées en trois Unités d'Affaires. Par suite d'une réorganisation effective au 1^{er} juillet 2025, celles-ci sont désormais organisées en quatre Unités d'Affaires : Réseaux, Energie, Marchés et Immobilier. Les résultats 2024 des Unités d'Affaires ont été retraités selon la nouvelle organisation.

Les Unités d'Affaires sont gérées de manière distincte bien qu'elles traitent toutes d'activités liées à l'énergie.

Le Groupe étant actif essentiellement en Suisse, il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques. Les activités de production d'énergie en France sont intégrées au sein de l'Unité d'Affaires Energie.

Les transactions entre Unités d'Affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation. Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'Affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires. Le reporting par segment est établi sur la base des comptes Swiss GAAP RPC.

L'Unité d'Affaires **Réseaux** assure la distribution d'énergie électrique de manière durable et efficiente à tous ses clients conformément aux normes en vigueur. A cet effet, lui sont dévolus la gestion et le développement des infrastructures de distribution de l'électricité et de fibre optique. La majeure partie des activités de cette unité est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération sur la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApE) édicte les modalités de cette rémunération. Des prestations à destination d'autres gestionnaires de réseaux de distribution ou de clients industriels génèrent des revenus additionnels.

L'Unité d'Affaires **Energie** développe, exploite et optimise le patrimoine de production et de stockage d'énergie électrique du Groupe, en Suisse comme à l'étranger, qu'il s'agisse d'ouvrages hydrauliques, solaires ou éoliens. Elle assure également le développement, l'exploitation et la gestion des infrastructures thermiques (chaleur et froid). Cette unité pilote activement l'ensemble du portefeuille d'actifs, toutes technologies confondues, afin d'en maximiser la performance et la rentabilité globale.

L'Unité d'Affaires **Marchés** assure la gestion de l'approvisionnement en électricité, avec pour mission première de garantir la sécurité d'approvisionnement des clients. Elle pilote l'ensemble des activités liées à la commercialisation de l'électricité ainsi qu'aux prestations connexes, telles que la facturation et le contact center. Elle propose également des solutions contribuant à la transition énergétique et en matière de flexibilité, destinées à trois catégories de bénéficiaires : les clients privés, les entreprises et les communes, ainsi que les professionnels de l'immobilier.

L'Unité d'Affaires **Immobilier** se consacre aux activités de rénovation et d'optimisation du parc immobilier afin d'en améliorer l'efficacité énergétique. Elle concrétise la volonté du Groupe de mettre à disposition de ses clients un savoir-faire et une expertise interdisciplinaire pour accompagner la transition énergétique. Elle soutient ainsi les propriétaires, les entreprises et les communes dans leur passage aux énergies renouvelables, en leur proposant des prestations complètes : conseil, audits, rénovation, ainsi que des produits innovants et des services attractifs.

Les différentes Unités de Support du Groupe sont regroupées sous la désignation Corporate : Digital & Innovation, Finance & Services et Ressources humaines. Les charges attribuables se réfèrent aux frais en lien avec les activités centralisées du Groupe. Figurent également sous cette rubrique les produits et charges qui ne peuvent être appliqués spécifiquement à une Unité d'Affaires ainsi que ceux qui sont attribués au lancement de nouvelles activités.

En milliers de CHF	Réseaux	Energie	Marchés	Immobilier	Corporate	Eliminations	Résultat ajusté	Effets non-opérationnels	Résultat Swiss GAAP RPC
Produits d'exploitation	326 873	114 494	294 764	150 336	68 508	(166 492)	788 483		788 483
Marge brute opérationnelle	231 570	81 744	37 038	72 955	68 377	(85 501)	406 183		406 183
en % des produits d'exploitation	71%	71%	13%	49%			52%		52%
EBITDA	104 110	35 635	9 604	1 624	1 520	-	152 493		152 493
en % des produits d'exploitation	32%	31%	3%	1%			19%		19%
EBIT	46 880	648	8 703	(17)	(7 849)	-	48 365	(9 740)	38 625
en % des produits d'exploitation	14%	1%	3%	0%			6%		5%
2024									
Produits d'exploitation	325 905	122 364	366 349	142 348	61 369	(188 370)	829 965	2 337	832 302
Marge brute opérationnelle	223 540	99 146	6 031	70 268	61 393	(92 641)	367 737	2 337	370 074
en % des produits d'exploitation	69%	81%	2%	49%			44%		44%
EBITDA	103 103	47 144	(24 289)	(1 351)	(3 439)	-	121 168	2 337	123 505
en % des produits d'exploitation	32%	39%	-7%	-1%			15%		15%
EBIT	47 767	15 784	(25 935)	(2 961)	(11 849)	-	22 806	(9 125)	13 681
en % des produits d'exploitation	15%	13%	-7%	-2%			3%		2%

NOTE 5

Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires inclut toutes les recettes, hors TVA, provenant de la vente d'énergie (vente de kWh électrique et thermique et du timbre d'acheminement), de prestations de services et de rénovation énergétiques, après déduction des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix, ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison des services ou des biens. Pour l'énergie, les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques. Pour une grande partie de la clientèle et environ 58% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année. Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année.

Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées.

Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives. Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau électrique et thermique sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement. Les taxes refacturées PCP (perception pour les collectivités publiques) aux clients élus et finaux sont présentées en diminution des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers (netting).

Les autres produits regroupent principalement les revenus générés par la contribution de l'ouvrage des Forces Motrices Hongrin-Léman, la facturation de prestations de services à des tiers ainsi que la mise à disposition d'infrastructures. Les heures de travail des collaborateurs du Groupe consacrées à des projets d'investissement internes, comptabilisés à l'actif du bilan du Groupe, sont reconnues en tant que propres prestations activées.

En milliers de CHF	2025	2024
Chiffre d'affaires énergie	318 597	362 113
Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution	174 821	176 088
Chiffre d'affaires de prestations de services	163 666	151 378
Timbre THT et timbre hors réseau de distribution	60 587	67 766
Finances d'équipement et participations de tiers	20 852	20 611
Variation des prestations de services non-facturées	(5 911)	233
Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions contrats onéreux	(2 110)	(4 823)
Total du chiffre d'affaires	730 502	773 366
Autres produits	24 805	28 230
Propres prestations activées	32 485	28 317
Résultat net sur réalisation d'actifs et vente de sociétés	691	2 389
Total des autres produits d'exploitation	57 981	58 936
Total des produits d'exploitation	788 483	832 302

Pour améliorer la lisibilité du compte de résultat consolidé, les lignes « Variation des prestations de services non-facturées » (CHF -5.911 mios) et « Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions contrats onéreux » (CHF -2.110 mios), précédemment classées sous « Autres produits » (renommé en 2025 « Autres produits d'exploitation »), ont été reclassées sous « Chiffre d'affaires ». Les informations de l'exercice précédent ont été mises à jour en conséquence afin d'assurer la comparabilité des deux exercices (montant net de CHF -4.590 mios pour l'année 2024). Le reclassement effectué n'a concerné que les postes mentionnés ci-dessus dans le compte de résultat et n'a eu aucun impact sur le résultat net du Groupe, le bilan, les capitaux propres et les flux de trésorerie pour les exercices considérés.

Un montant total de CHF 0.6 mio de subventions publiques a été comptabilisé au sein des produits d'exploitation du Groupe. Aucun produit comptabilisé en 2024.

Les recettes liées aux prestations de services sont comptabilisées lors de la livraison des services ou des biens. Pour certains projets, la comptabilisation du chiffre d'affaires inclut une marge bénéficiaire et des charges proportionnelles à l'avancement du projet à la date de clôture. L'avancement du projet est déterminé sur la base des coûts encourus à ce jour comparés aux coûts totaux du projet. Au cours de l'exercice 2025, un montant total de CHF 73 mios (2024 : CHF 73 mios) a été comptabilisé en chiffre d'affaires.

La situation des travaux en cours au bilan est la suivante :

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Travaux en cours	63 120	79 589
- Acomptes perçus	(28 739)	(40 075)
Total des travaux en cours à facturer	34 381	39 513
Travaux en cours	80 204	87 435
- Acomptes perçus	(108 482)	(114 934)
Total des avances perçues sur travaux en cours	(28 277)	(27 499)

Les positions nettes d'actifs ou de passifs sont intégrés dans les rubriques "Comptes de régularisation" actifs ou passifs du bilan.

NOTE 6

Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers

En milliers de CHF	2025	2024
Achats d'énergie	241 327	315 211
Timbre HT, THT et timbre hors réseau	63 470	70 088
Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid	1 377	1 336
Concessions et redevances	6 020	6 332
Matériel, prestations de tiers et autres achats	70 106	69 261
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	382 300	462 228

NOTE 7

Récapitulatif des amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations présentée dans le compte de résultat consolidé comprend, à la fois, la part usuelle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 12 et 13) détenue à la date de clôture mais aussi celle de la valeur résiduelle nette des désinvestissements à la suite de la mise au rebut de ces actifs.

En milliers de CHF	Notes	2025	2024
Amortissement des immobilisations corporelles	12	(87 418)	(83 651)
Coûts d'acquisition des désinvestissements		(16 895)	(31 426)
Fonds d'amortissement des désinvestissements		11 981	27 827
Valeur résiduelle nette des désinvestissements		(4 914)	(3 599)
Amortissements des immobilisations corporelles présentés au compte de résultat consolidé		(92 332)	(87 250)
Amortissement des immobilisations incorporelles	13	(10 869)	(10 077)
Coûts d'acquisition des désinvestissements		(1 308)	(7 455)
Fonds d'amortissement des désinvestissements		742	6 922
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations corporelles		(566)	(533)
Amortissements des immobilisations incorporelles présentés au compte de résultat consolidé		(11 435)	(10 610)

NOTE 8

Résultat financier net

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

En milliers de CHF	2025	2024
Produits d'intérêts	1 128	1 594
Gains de change	2 505	9 835
Autres produits financiers	602	1 191
Total des produits financiers	4 235	12 620
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	(7 259)	(6 203)
Pertes de change	(1 319)	(4 564)
Autres charges financières	(995)	(532)
Total des charges financières	(9 573)	(11 299)
Résultat financier net	(5 338)	1 321

NOTE 9

Charges hors exploitation

Le Groupe met à disposition jusqu'à 1% de son EBIT opérationnel (publié l'année précédente) dans le but de soutenir les activités d'organismes à but non lucratif qui œuvrent dans notre région en faveur de l'intérêt général au travers du Pourcent sociétal et environnemental Romande Energie. Ce programme de mécénat est la concrétisation forte de l'engagement du Groupe envers la société et envers la nature.

Les charges hors exploitation comprennent exclusivement les dons effectués durant la période sous revue auprès d'institutions, les heures internes de bénévolat ainsi que les coûts de structure. Un report temporel de l'enveloppe annuelle non-consommée est autorisé par le règlement du programme. Au total, un montant de CHF 222'000 a été porté en charges dans le compte de résultat de l'exercice sous revue (2024 : CHF 885'000).

NOTE 10

Impôts sur le bénéfice et impôts différés

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat. Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe. Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles. Les impôts différés pour chaque rubrique du bilan sont comptabilisés en brut puis compensés afin d'aboutir à une situation nette pour chaque société.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure est probable.

En milliers de CHF	2025	2024
Résultat avant impôts	85 164	29 412
Charges pour impôts courants sur le résultat	3 749	3 042
Charges pour impôts différés	1 353	320
Total des charges pour impôts sur le bénéfice	5 102	3 362
Taux d'impôt moyen pondéré	9.6%	18.1%
Taux d'impôt pour le calcul d'impôts différés	14.4%	14.4%

Au 31 décembre 2025, certaines filiales disposent de reports de pertes fiscales de CHF 6 millions qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables (2024 : CHF 5 millions). L'impôt différé actif qui découlerait de l'inscription au bilan des pertes reportées s'élèverait à CHF 875k (2024 : CHF 703k).

Le projet BEPS 2.0 lancé par l'OCDE concernant l'imposition minimale globale des entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel de plus de EUR 750 millions est entré en vigueur le 1er janvier 2024 dans plusieurs pays, dont la Suisse. À partir de 2025, la Suisse a introduit la règle d'inclusion des revenus (IIR) dans le cadre de son engagement à mettre pleinement en œuvre les règles types du deuxième pilier de l'OCDE.

Le Groupe est assujéti en Suisse et en France. Par application des nouvelles règles de la norme fiscale minimale, aucune charge d'impôts supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes annuels sous revue ni pour l'exercice comparatif.

Le Groupe a appliqué une politique comptable consistant à ne pas comptabiliser les effets de l'impôt complémentaire en impôts différés et à le comptabiliser comme un impôt courant lorsqu'il est encouru.

La variation du taux d'impôt moyen pondéré s'explique principalement par la compensation en 2025 de pertes fiscales antérieures comptabilisées au bilan.

NOTE 11

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeur sur le poste débiteur.

Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours pour les postes ouverts liés à l'énergie et au timbre d'acheminement. Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours.

Les postes ouverts liés aux activités de services énergétiques sont revus nominativement. Une provision est constituée pour chaque client identifié à risque, indépendamment de l'échéance de la créance.

Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

En milliers de CHF	2025	2024
Créances résultant de livraisons et prestations	167 429	186 088
Acomptes reçus d'avance	(13 193)	(10 895)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	154 236	175 193
Provision pour créances douteuses	(6 383)	(6 236)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	147 853	168 957
Mouvements de la provision pour créances douteuses		
Solde au 1er janvier	(6 236)	(2 620)
Dotations	(17)	(3 692)
Utilisations	38	
Variation de périmètre	(168)	76
Solde au 31 décembre	(6 383)	(6 236)

NOTE 12

Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les composants principaux d'un même actif corporel sont comptabilisés et amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombre d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20-40
Immeubles de placement	20-40
Centrales de production	25-80
Réseaux de distribution d'énergie électrique et thermique	10-60
Machines, équipements, installations et outillage	6-15
Véhicules	3-8
Equipements informatiques	3-5

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur ou soumis à un retour de concession.

Les projets en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation. Ce principe ne s'applique pas aux parcs éoliens en France pour lesquels une provision est comptabilisée (note 18).

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés et sont compris dans les terrains et bâtiments.

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

Un test de dépréciation est réalisé à chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash flows futurs résultant de l'utilisation et de la valeur de marché en cas de vente de ces actifs. Toutefois, les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

La valeur nette des immeubles de placement, comprise dans les terrains et bâtiments se monte à CHF 1.1 mio au 31.12.2025 et CHF 1.2 mio au 31.12.2024.

Aucun terrain non bâti n'est détenu au 31.12.2025 et au 31.12.2024.

En milliers de CHF	Terrains bâtiments	Installations et de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immobilisations corporelles	Constructions en cours	Total
Coûts d'acquisition						
1er janvier 2025	145 909	810 184	2 033 457	85 019	113 144	3 187 713
Acquisitions		12 412	73 162	6 991	58 601	151 166
Désinvestissements	(58)	(10 926)	(15 261)	(3 348)		(29 593)
Transferts	2 137	22 031	25 275	2 239	(50 872)	810
Variation de périmètre				370	(3)	367
Ecart de conversion		(1 533)	(3)	(5)	(29)	(1 570)
31 décembre 2025	147 988	832 168	2 116 630	91 266	120 841	3 308 893
Amortissements cumulés						
1er janvier 2025	75 048	340 549	1 167 684	53 355	-	1 636 636
Amortissements de l'exercice*	2 954	25 994	51 110	7 360		87 418
Correction de valeur		4 959		3 325		8 284
Désinvestissements		(5 725)	(12 885)	(2 978)		(21 588)
Transferts		(10)		10		-
Variation de périmètre				1		1
Ecart de conversion		(650)	(3)	(1)		(654)
31 décembre 2025	78 002	365 117	1 205 906	61 072	-	1 710 097
Valeurs nettes au 1er janvier 2025	70 861	469 635	865 773	31 664	113 144	1 551 077
Valeurs nettes au 31 décembre 2025	69 986	467 051	910 724	30 194	120 841	1 598 796

Coûts d'acquisition						
1er janvier 2024	145 047	685 123	1 929 202	82 658	231 063	3 073 093
Acquisitions	2 360	17 019	64 605	6 046	62 803	152 833
Désinvestissements	(1 504)	(1 456)	(27 292)	(5 868)		(36 120)
Transferts	6	107 823	66 939	2 447	(180 752)	(3 537)
Variation de périmètre				(270)		(270)
Ecart de conversion		1 675	3	6	30	1 714
31 décembre 2024	145 909	810 184	2 033 457	85 019	113 144	3 187 713

Amortissements cumulés						
1er janvier 2024	73 708	306 214	1 138 964	51 243	-	1 570 129
Amortissements de l'exercice*	2 846	24 127	49 103	7 575		83 651
Correction de valeur		11 462				11 462
Désinvestissements	(1 504)	(918)	(21 230)	(5 150)		(28 802)
Transferts	(2)	(810)	844	(94)		(62)
Variation de périmètre				(221)		(221)
Ecart de conversion		474	3	2		479
31 décembre 2024	75 048	340 549	1 167 684	53 355	-	1 636 636
Valeurs nettes au 1er janvier 2024	71 339	378 909	790 238	31 415	231 063	1 502 964
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	70 861	469 635	865 773	31 664	113 144	1 551 077

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7.

A la suite de l'examen annuel de la valeur des actifs, le groupe a identifié des dépréciations de valeur pour un total de CHF 8 mios. Les corrections de valeur apportées sur les actifs immobilisés en 2025 concernent essentiellement des installations électriques, des installations de production thermique ou d'énergie électrique. Une performance en retrait ou des objectifs de rendement non atteints expliquent ces corrections de valeur.

En 2024, des dépréciations de valeur de CHF 11 mios ont été comptabilisées sur des ouvrages en exploitation utilisant une technologie novatrice.

Aucune subvention publique destinée à des immobilisations corporelles n'a été perçue par le Groupe tant en 2025 qu'en 2024.

NOTE 13

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur la durée d'utilité. Les droits d'exploitation sont activés s'ils sont reconnus capables de générer des avantages économiques futurs et si les coûts peuvent être évalués de manière fiable. Ils sont amortis sur une durée de 20 ans. Les logiciels comprennent les licences achetées ainsi que ceux développés à l'interne. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les concessions et la clientèle. Elles sont amorties soit sur la durée de la concession soit sur une durée maximale de 5 ans. Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable.

Une analyse est réalisée à chaque clôture du bilan. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

En milliers de CHF	Droits d'exploitation	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition				
1er janvier 2025	82 198	82 721	10 280	175 199
Acquisitions	2 775	9 092	4 455	16 322
Désinvestissements		(1 308)		(1 308)
Transferts		1 368	(1 334)	34
Variation de périmètre	2 228			2 228
Ecart de conversion	(690)	(2)	(18)	(710)
31 décembre 2025	86 511	91 871	13 383	191 765
Amortissements cumulés				
1er janvier 2025	16 569	62 534	5 107	84 210
Amortissements de l'exercice*	4 104	6 384	381	10 869
Désinvestissements		(742)		(742)
Variation de périmètre	455		(10)	445
Ecart de conversion	(171)	(1)		(172)
31 décembre 2025	20 957	68 175	5 478	94 610
Valeurs nettes au 1er janvier 2025	65 629	20 187	5 173	90 989
Valeurs nettes au 31 décembre 2025	65 554	23 696	7 905	97 155
Coûts d'acquisition				
1er janvier 2024	80 818	80 670	9 164	170 652
Acquisitions	225	9 097	1 122	10 444
Désinvestissements		(7 340)	(115)	(7 455)
Transferts		296	485	781
Variation de périmètre			(272)	(272)
Ecart de conversion	1 155	(2)	(104)	1 049
31 décembre 2024	82 198	82 721	10 280	175 199
Amortissements cumulés				
1er janvier 2024	11 986	64 791	4 470	81 247
Amortissements de l'exercice*	4 016	4 807	1 254	10 077
Désinvestissements		(6 894)	(28)	(6 922)
Transferts		(169)	(617)	(786)
Variation de périmètre			(268)	(268)
Ecart de conversion	567	(1)	296	862
31 décembre 2024	16 569	62 534	5 107	84 210
Valeurs nettes au 1er janvier 2024	68 832	15 879	4 694	89 405
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	65 629	20 187	5 173	90 989

* La réconciliation du montant annuel d'amortissements figurant au compte de résultat est présentée en note 7

Le goodwill issu de regroupements d'entreprises et d'investissements dans des sociétés associées représente la différence entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des actifs nets identifiables de la société acquise à la date de l'acquisition. Les goodwill sont enregistrés en diminution des capitaux propres à la date d'acquisition.

Les conséquences d'une inscription théorique à l'actif diminuée de l'amortissement sur une durée de vie entre 5 et 20 ans auraient eu l'impact suivant sur les capitaux propres et le bénéfice net :

En milliers de CHF	2025	2024
Evolution théorique des goodwill :		
Coûts d'acquisition		
1er janvier	41 958	41 943
Acquisitions	8 902	-
Ecart de conversion	(14)	15
31 décembre	50 846	41 958
Amortissements cumulés		
1er janvier	37 491	34 086
Amortissements théoriques de l'exercice	4 390	3 405
31 décembre	41 881	37 491
Valeurs théoriques au 31 décembre	8 965	4 467
Impacts théoriques sur les capitaux propres :		
Capitaux propres selon bilan	2 174 334	2 144 977
Activation théorique de la valeur comptable nette des goodwill	8 965	4 467
Capitaux propres théoriques	2 183 299	2 149 444
Impacts théoriques sur le résultat net :		
Résultat net selon compte de résultat consolidé	80 062	26 050
Amortissements théoriques de l'exercice	(4 390)	(3 405)
Résultat net théorique	75 672	22 645

NOTE 14

Participation dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.71%) qui, elle-même, détient 100% de EOS NER SA et 33.33% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros.

EOS NER SA développe et gère un portefeuille d'actifs dans le secteur des énergies renouvelables en Europe. Alpiq est notamment une société très active dans les activités de négoce sur les bourses internationales de l'énergie.

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables. La part aux capitaux propres d'EOS Holding SA présentée au bilan correspond à la quote-part des capitaux propres de cette dernière retraité selon les normes Swiss GAAP RPC.

Le Groupe détient les participations suivantes dans les sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence :

	EOS Holding SA		Autres sociétés du Groupe	
	2025	2024	2025	2024
<i>En milliers de CHF</i>				
Evolution de la valeur au bilan				
1er janvier	617 999	612 328	75 317	76 134
Part au résultat net des sociétés associées	40 228	13 097	1 871	2 199
Suppression de dépréciation de valeur			10 000	
Dividendes reçus	(10 397)	(7 426)	(1 763)	(1 674)
Investissements			3	10
Variation de périmètre			3 068	(1 352)
Part au résultat des sociétés associées enregistrée en fonds propres	(2 302)			
31 décembre	645 528	617 999	88 496	75 317

Bilan simplifié d'EOS Holding SA

	2025	2024
Actifs courants	277 043	314 471
Actifs non courants	2 131 017	1 989 412
Passifs courants	31 790	44 930
Passifs non courants	203 147	178 505
Actifs nets, agrégés	2 173 123	2 080 448
Part aux capitaux propres d'EOS Holding SA	645 528	617 999

NOTE 15

Autres immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les prêts octroyés sont enregistrés à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

	2025	2024
<i>En milliers de CHF</i>		
Participations financières diverses	14 908	15 315
Prêts aux sociétés associées	23 698	21 088
Prêts à des tiers	460	1 867
Autres actifs financiers	2 885	2 125
Total des autres immobilisations financières	41 951	40 395

NOTE 16

Prévoyance professionnelle

Base et organisation de la prévoyance professionnelle

La Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation ») est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »).

Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Services SA
- ID GO Management SA (depuis le 1^{er} janvier 2025)

Plans de prévoyance

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la législation suisse (LPP), les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations versées par les assurés actifs et les employeurs calculées en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Un plan complémentaire couvre la rémunération variable, il est identique pour chaque société.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Au 31 décembre 2025, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens de la LPP (évaluation selon la méthode dite statique), s'élève à 121% (2024 : 123.7%). Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP.

Gestion des placements

Conformément à son devoir fiduciaire, les placements de la Fondation sont effectués conformément au but de prévoyance de la Fondation, en tenant compte des critères de sécurité, de rendements, de diversification, de risques, de liquidité, de la structure et de l'évolution prévisible de l'effectif des assurés.

Dans sa démarche d'investissement responsable et en lien avec la démarche entreprise par sa Fondatrice, la Fondation applique des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) définis dans une charte d'investisseur responsable. Les principaux objectifs ESG sont de concilier responsabilité et performance, de réduire l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles et aux activités génératrices de gaz à effets de serre, d'exclure les domaines sujets à controverse, d'investir dans des domaines durables et responsables, d'exercer ses droits d'actionnaire et de respecter le devoir de transparence.

Réserve de cotisations d'employeur	Valeur nominale	Renonciation à l'utilisation	Impact de la réserve de cotisations d'employeur sur les charges de personnel			
			Bilan au	Bilan au	2025	2024
<i>En milliers de CHF</i>						
	31.12.2025	2025	31.12.2025	31.12.2024	2025	2024
Plans de prévoyance	-	-	-	-	-	637
Total	-	-	-	-	-	637

Avantage / Engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture / découvert	Part économique du Groupe		Variation de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		2025	2024			2025	2024
<i>En milliers de CHF</i>							
	2025	2025	2024			2025	2024
Plans de prévoyance	117 279	-	-	-	-	13 956	13 473
Total	117 279	-	-	-	-	13 956	13 473

NOTE 17

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à la valeur nominale. Les coûts de transaction correspondants sont comptabilisés à charge du compte de résultat.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants, tous les autres le sont dans les passifs courants.

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché.

Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2.35% (2024 : 2.34%).

En milliers de CHF	2025	2024
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	87 105	92 137
Crédit bancaire vert	150 000	150 000
Green Bond	100 000	100 000
Autres engagements financiers à long terme	1 755	2 618
Total des emprunts	338 860	344 755
Part à court terme des emprunts à long terme	(5 271)	(7 269)
Total des emprunts à long terme	333 589	337 486

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

En milliers de CHF	2025	2024
Inférieure à 1 année	5 271	7 269
Comprise entre 1 année et 5 années	16 748	10 352
Plus de 5 années	316 841	327 134
Total des emprunts	338 860	344 755
Emprunts à taux flottants	30 072	34 265
Emprunts à taux fixes	308 788	310 490
Total	338 860	344 755

Les emprunts sont établis dans les monnaies suivantes :

	2025	2024
CHF	84%	83%
EUR	16%	17%
Total	100%	100%

NOTE 18

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les engagements conditionnels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement. La part à court terme comprend les engagements dont l'échéance est inférieure à douze mois.

Contrats de développement

Dans le cadre de l'acquisition de projets de parcs éoliens en France, plusieurs contrats de développement ont été conclus avec un prestataire. Un montant deviendra exigible selon l'avancée du projet. La provision est calculée sur la base d'une estimation des flux de trésorerie contractuels qui seront ultérieurement dus. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce genre d'opérations est de 5.1%. L'échéance la plus lointaine est 2030.

Travaux de remise en état

A la suite d'un glissement de terrain, la conduite qui reliait les prises d'eau sur l'lvouette et le torrent de Genin à l'ouvrage de production de la Peuffeyre (commune de Bex), a été endommagée. Le débit capté à la prise d'eau de l'lvouette a été déversé dans la zone pendant plusieurs heures, ce qui a occasionné des dégâts conséquents à des ouvrages appartenant à des tiers. La provision est calculée sur la base d'une estimation du coût pour la remise en état des différents dommages.

Démantèlement

La provision pour démantèlement concerne les parcs éoliens de REF Eolien SAS, Eole de Piroy SAS et Les Mâts d'Eole SAS. Elle est calculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance de chacun des parcs, selon les normes légales françaises. L'échéance la plus lointaine est 2042. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce domaine d'activité est de 4.5%.

Travaux de garantie

La provision pour travaux de garantie résulte des obligations contractuelles liées aux activités déployées dans les services énergétiques. La provision est déterminée sur la base d'estimations calculées en pourcentage du chiffre d'affaires de l'année en cours et/ou sur l'historique de l'occurrence de cas de garantie.

En milliers de CHF	Contrats de développement	Travaux de remise en état	Démantèlement	Travaux de garantie	Total
Solde au 1er janvier 2025	2 472	3 020	863	1 231	7 586
Dotations				1	1
Utilisations				(141)	(141)
Dissolutions	(698)			(72)	(770)
Variation de périmètre				79	79
Effets d'actualisation	53		143		196
Ecart de conversion	(21)		(8)		(29)
Solde au 31 décembre 2025	1 806	3 020	998	1 098	6 922
Part à court terme	669			1 098	1 767
Part à long terme	1 137	3 020	998		5 155
Solde au 1er janvier 2024	2 892	3 020	822	921	7 655
Dotations				361	361
Utilisations				(40)	(40)
Dissolutions	(504)			(11)	(515)
Effets d'actualisation	15		34		49
Ecart de conversion	69		7		76
Solde au 31 décembre 2024	2 472	3 020	863	1 231	7 586
Part à court terme	2 375			1 231	3 606
Part à long terme	97	3 020	863		3 980

NOTE 19

Capital-actions et actions en circulation

Au 31 décembre 2025, le capital-actions émis de CHF 28.5 mios est constitué de 28'500'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « bénéfice reporté » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations.

Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 135 mios (2024 : CHF 134 mios), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le Canton de Vaud, des communes vaudoises, SIE SA et la Banque Cantonale Vaudoise.

Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2025, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 55.4% du capital-actions.

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

En %	2025	2024
Etat de Vaud *	38.60%	38.60%
Romande Energie Holding SA, Morges	9.97%	9.97%
Groupe E SA, Fribourg	6.90%	6.90%
UBS Investment Foundation, Zurich	3.97%	3.97%
Commune de Lausanne *	3.10%	3.05%
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne* / ***	3.05%	3.05%
Autres actionnaires* / **	34.41%	34.46%

Sont considérés comme actionnaires importants, ceux détenant 3% et plus du capital-actions de Romande Energie Holding SA.

* Liés par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 4'578'900 actions (16.07%) détenues par les communes vaudoises et SIE SA, liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

*** Dont 247'500 actions liées par la convention d'actionnaires portant sur des droits de préemption réciproques

Nombre d'actions en circulation	2025	2024
Nombre total d'actions	28 500 000	28 500 000
Actions propres détenues par le Groupe	(2 842 125)	(2 842 125)
Actions en circulation	25 657 875	25 657 875

L'action nominative Romande Energie Holding SA est cotée sous le numéro de valeur 126.367.632 (ISIN CH1263676327) et le code « bourse » : REHN.

NOTE 20

Gestion des risques

La gestion des risques du Groupe se décline sur trois niveaux :

- Le Conseil d'administration définit la politique de gestion des risques.
- Le Comité de direction est responsable de la maîtrise des risques.
- Le Risk manager s'assure du suivi, de l'identification et de la maîtrise des risques.

Au vu de l'activité du Groupe, celui-ci est exposé aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, des cours de change et des taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques financiers (risques de crédit et de liquidités). Il est également exposé à d'autres risques d'entreprise (opérationnel, stratégique, réputationnel, humain).

Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés aux portefeuilles d'énergie, sont gérés à l'aide de limites dont le Comité de direction surveille régulièrement le niveau. Les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie sont supervisés par un Comité de direction restreint qui se réunit une fois par mois et dont le reporting est présenté annuellement au Conseil d'administration et à l'ensemble du Comité de direction. Au besoin, des points de situation sont effectués auprès du Comité de direction et du Comité Finances et Audit.

Afin de diminuer son exposition au risque de marché, le Groupe réalise des couvertures à terme sur des produits standardisés sur le marché de gré-à-gré pour la partie des besoins non couverts par sa production propre élargie. Afin de couvrir ses risques financiers, le Groupe effectue si nécessaire des transactions de couverture, principalement des swaps de taux d'intérêts et des contrats de change à terme. Ces transactions sont réalisées uniquement à des fins de couverture pour des actifs ou passifs sous-jacents détenus par le Groupe et qui ont une forte probabilité d'occurrence.

Le risque de liquidités couvre l'incapacité éventuelle du Groupe à honorer ses obligations à temps. Les services financiers du Groupe sont responsables de la liquidité et du financement. Les risques de liquidités et de financement font l'objet d'une supervision permanente de la part de la direction, au niveau du Groupe. Le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour répondre à tous les engagements par maturité.

Le risque de taux d'intérêts est essentiellement lié aux emprunts du Groupe ainsi qu'aux placements à court et moyen terme qu'il effectue.

Les risques entreprise sont suivis au travers d'une cartographie des risques qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle ou plus souvent en fonction de l'évolution des risques. Selon la stratégie de traitement des risques, des plans d'actions sont définis afin de les mitiger. La revue est pilotée par le Risk manager en collaboration avec le Conseil d'administration, le Comité de direction ainsi que les membres de l'encadrement. Les résultats de cette revue font l'objet d'un reporting annuel à l'attention du Comité de direction et du Conseil d'administration.

En complément, les projets d'envergure ou les nouveaux modèles d'affaires du Groupe font l'objet d'une analyse de risques réalisée conjointement par le Risk manager et les porteurs de projets. L'analyse se base sur des critères financiers, techniques et juridiques ainsi que sur les trois piliers de la durabilité de l'entreprise. L'analyse de risques fait partie intégrante des critères de décision d'investissement de l'instance compétente, jusqu'au Comité de direction et au Conseil d'administration.

NOTE 21

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture sont évalués selon les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération couverte. Lorsque l'opération couverte n'a pas encore d'effet au bilan (couverture de flux de trésorerie futurs), l'instrument de couverture n'est pas comptabilisé et sa juste valeur, ainsi que toute variation de valeur, sont présentées ci-dessous.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille énergie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation ainsi que tout autre instrument dérivé utilisé à des fins de négoce sont évalués à la juste valeur. Ils sont reconnus à l'actif ou au passif présentés dès que le Groupe est contractuellement lié à de tels instruments et les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

En milliers de CHF	Montants des contrats		Juste valeur active		Juste valeur passive		Valeurs portées au bilan	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Contrats de change à terme :								
- Couverture de flux de trésorerie	27 536	73 961			2 418	4 930		
Total des instruments financiers dérivés	27 536	73 961	-	-	2 418	4 930	-	-

NOTE 22

Transactions et soldes avec les parties liées

Sont considérées comme parties liées, les entités avec influence notable sur le Groupe (État de Vaud), la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et les sociétés associées. Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions définies contractuellement. L'État de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA. Sont considérées comme des sociétés associées, les sociétés détenues à plus de 20%.

Sont considérées comme des autres entités liées, les sociétés dont au moins un membre du Conseil d'administration ou de la direction de la société exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. A celles-ci s'ajoutent les communes dont le président, syndic, maire ou municipal exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe.

Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées aux conditions contractuelles.

Durant l'exercice sous revue, Romande Energie Holding SA a racheté 20% du capital-actions de la société Romande Energie Services SA auprès d'une partie liée par contrat de vente d'actions signé le 12 février 2025. Le goodwill qui en résulte a été imputé aux capitaux propres du Groupe.

En milliers de CHF		Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dûs par les parties liées	Montants dûs aux parties liées
		2025	2024	2025	2024
Entités avec influence notable sur le Groupe	2025	2 025	21 094	642	5 740
	2024	2 308	30 909	591	8 210
Sociétés associées	2025	27 105	54 699	2 424	990
	2024	22 683	47 865	5 489	1 127
Autres entités liées	2025	38 602	6 417	8 916	804
	2024	31 939	5 819	6 981	334

NOTE 23

Rémunérations, frais et charges de la Direction et du Conseil d'administration

En 2025, la direction a été composée de 8.2 équivalents plein temps (6.6 EPT en 2024).

Tout comme en 2024, le Conseil d'administration se compose de 9 membres en 2025.

Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de CHF 400k (2024 : CHF 325k).

En milliers de CHF	2025	2024
Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice	2 568	1 987
Part variable de la direction	525	352
Frais de représentation	127	115
Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...)	683	533
Total rémunération, frais et charges sociales de la direction	3 903	2 987
Indemnités du Conseil d'administration (y.c. frais)	712	699
Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...)	60	59
Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration	772	758

NOTE 24

Autres engagements futurs, engagements conditionnels, actifs et passifs éventuels

En milliers de CHF	2025	2024
Garantie en faveur de tiers	14 277	5 018

Les parts sociales des filiales Eole de Piroy SAS, Les Mâts d'Eole SAS et Groupement Solaire Cestas 2 SAS ont été nanties pour garantir leurs engagements financiers représentant un montant cumulé de CHF 53 mios au 31 décembre 2025 (2024 : CHF 58 mios).

NOTE 25

Réserve de couverture énergie

La méthodologie appliquée par le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) pour la fixation des tarifs au marché régulé est basée sur les directives du régulateur et fait l'objet d'une surveillance a posteriori. Depuis 2024, l'EiCom autorise une marge brute de CHF 60 par destinataire de factures.

L'intégralité des coûts effectifs, majorés d'un taux WACC de référence de 5.10% (5.11% en 2024), ainsi que le volume annuel de production élargie d'énergie du GRD sont attribués aux clients captifs. Le différentiel du volume d'énergie nécessaire pour couvrir les besoins de consommation effective des clients captifs est imputé sur la base du coût moyen du portefeuille d'approvisionnement.

Les nouveaux tarifs pour l'année suivante sont communiqués fin août auprès de l'EiCom. Une asymétrie est mécaniquement générée entre les coûts budgétés dans la fixation des tarifs et ceux effectivement supportés. Il en découle un droit à facturer les clients (sous-couverture / actif) ou une obligation à rembourser les clients (sur-couverture / passif).

Le bilan au 31 décembre de Romande Energie ne tient pas compte du montant actif (sous-couverture) découlant de la réserve de couverture énergie. L'état de la réserve de couverture est reportable d'année en année. Néanmoins, une sur-couverture doit être compensée en faveur des clients dans une période de trois ans.

En milliers de CHF	Etat au 31.12.2025	Etat au 31.12.2024	Variation de l'exercice
Sous-couverture (actif)	22 600	10 115	12 485
Total	22 600	10 115	12 485

NOTE 26

Événements postérieurs à la clôture

Approbation des comptes consolidés

Les comptes consolidés 2025 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2026.

Un dividende de CHF 1.44 par action sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à CHF 37 mios, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

NOTE 27

Filiales et sociétés associées

	Activités principales	Devise	Capital- actions '000	Participations en % * 2025	2024
Filiales					
Romande Energie SA, Morges	E	CHF	36 150	100.0	100.0
Romande Energie Services SA, Prévèrènges 1)	S	CHF	25 000	100.0	80.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvrÿ	E	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce en liquidation SA, Morges	E	CHF	15 294	73.9	73.9
EneRolle SA, Rolle 2)	E	CHF	6 549	51.0	-
Eoliennes de Provence SA, Provence	E	CHF	6 000	60.0	60.0
MontCAD SA, Montreux 3) *	E	CHF	5 475	95.9	95.9
CEVM Compagnie Énergétique du Vallon de Morgins SA, Troistorrents 3)	E	CHF	4 500	94.6	83.8
Energie Cité du Vin SA, Rolle	E	CHF	4 000	51.0	51.0
Vouvrÿ CAD SA, Vouvrÿ	E	CHF	3 200	85.0	85.0
Energie Renouvelable de l'Avançon SA, Bex	E	CHF	3 000	51.0	51.0
Arnon Energie SA, Vuiteboeuf	E	CHF	1 000	60.0	60.0
ID GO Management SA, Morges 1)	S	CHF	1 000	100.0	80.0
Demierre Deschenaux SA, Oron 1)	S	CHF	240	100.0	80.0
Christinat & Courtine, Antoine Courtine & Fils successeurs SA, Sion 4)	S	CHF	200	100.0	-
SwissElix SA, Le Mont-sur-Lausanne 5)	S	CHF	188	66.0	-
Bosson et Pillet S.A., Petit-Lancy 1)	S	CHF	150	100.0	80.0
Frigo Service SA, Corminboeuf 1)	S	CHF	100	100.0	80.0
J.M. Lambelet S.A., Bevaix 1)	S	CHF	100	100.0	80.0
Romande Energie France SAS, Paris	D	EUR	7 700	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Bar SAS, Paris 6)	E	EUR	2 091	100.0	60.0
REF Eolien SAS, Paris	E	EUR	600	100.0	100.0
REF Hydro SAS, Paris	E	EUR	150	100.0	100.0
Groupement Solaire Cestas 2 SAS, Paris	D	EUR	8	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 7 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 8 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 9 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
Centrale Solaire Constantin 10 SAS, Paris	E	EUR	3	60.6	60.6
REF Développement SAS, Paris	D	EUR	1	100.0	100.0
Eole de Piroy SAS, Paris	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole de La Joux Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Charmes Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Muïds Sàrl, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Pinceaux SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole des Vignottes SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Eole du Barrois SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Le Souffle d'Espoir SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	100.0	100.0
Les Mâts d'Eole SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	80.0	80.0

	Activités principales	Devise	Capital-actions '000	Participations en % *	
				2025	2024
Coentreprises					
EcuCAD SA, Ecublens	E	CHF	8 000	50.0	50.0
Moudon Energies SA, Moudon	E	CHF	8 000	50.1	50.1
VO RE-Nouvelable SA, Orbe	E	CHF	4 000	50.0	50.0
ThermorésÔ Nyon SA, Nyon	E	CHF	200	50.0	50.0
Eole du Châtelier SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole d'Opale SAS, Vitry-la-Ville 7)	E	EUR	1	100.0	50.0
Eole de Fradier SAS, Vitry-la-Ville 7)	E	EUR	1	-	50.0
Eole du Génois SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole de Saint Sébastien SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Eole du Filaos SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Calycé Rive Droite SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	1	50.0	50.0
Sociétés associées					
EOS HOLDING SA, Lausanne	D/E	CHF	324 000	29.7	29.7
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex	E	CHF	100 000	41.1	41.1
SITEL SA, Morges	N	CHF	20 850	33.3	33.3
CIFER SA, Penthalaz 8)	N	CHF	14 100	20.9	-
GEOOL SA, Lausanne	E	CHF	10 000	30.0	30.0
Energie Broye-Vully SA, Payerne	E	CHF	10 000	30.0	30.0
ThermorésÔ SA, Vinzel	E	CHF	8 500	40.0	40.0
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA (FGB), Bourg-St-Pierre	E	CHF	8 000	36.0	36.0
Morges Energies SA, Morges	E	CHF	8 000	49.0	49.0
Forces Motrices de l'Avançon SA (FMA), Bex *	E	CHF	7 095	40.5	40.5
Forces Motrices de Sembrancher SA (FMS), Sembrancher	E	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA (SEFA), Aubonne 9) *	E	CHF	5 000	37.1	36.6
Cadcime SA, Eclépens	E	CHF	4 325	22.0	22.0
Spontis SA, Avenches	N	CHF	2 650	40.0	40.0
EnergieÔ SA, Vinzel 10)	E	CHF	1 960	25.0	25.0
Energie Solaire SA, Sierre	N	CHF	1 600	38.5	38.5
Energies Nouvelles Vionnaz SA, Vionnaz	E	CHF	1 000	35.0	35.0
MBR SA, Massongex	E	CHF	1 000	33.3	33.3
Tayo SA, Ecublens	N	CHF	164	20.0	20.0
Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry	E	CHF	100	35.0	35.0
St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph	E	CHF	100	25.0	25.0
Eole d'Epinoy SAS, Vitry-la-Ville	E	EUR	10	40.0	40.0

Activités principales :

- E) Production, distribution et vente d'énergie
- D) Détentions de participations
- S) Services énergétiques
- N) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de :
- MontCAD SA, droit de vote 70%
- Forces Motrices de l'Avançon SA, droit de vote de 38.7%
- Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, droit de vote de 25%

- 1) Par contrat de vente d'actions du 12 février 2025, Romande Energie Holding SA a acquis 20% restant de parts minoritaires de la société Romande Energie Services SA détenues par une partie liée. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 25 mios. Le but de la société est d'effectuer toutes activités liées aux services énergétiques. Le Groupe Romande Energie possède 100% du capital-actions de la société. Romande Energie Services SA détient au 31 décembre 2025 l'intégralité du capital-actions des sociétés Demierre Deschenaux SA, Bosson et Pillet SA, Frigo Service SA, J.M. Lambelet SA et Christinat & Courtine, Antoine Courtine & Fils successeurs SA.
- 2) Par acte constitutif du 8 décembre 2025, Romande Energie SA a souscrit à 51% du capital-actions de la société Enerolle SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 6.5 mios entièrement libéré. Le but de la société est la construction d'un ouvrage de production et d'un réseau de distribution pour la vente d'énergie thermique à caractère renouvelable sur la Commune de Rolle et sa région.
- 3) Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 novembre 2025, la société CEVM Compagnie Energétique du Vallon de Morgins SA a effectué une augmentation ordinaire de capital-actions de CHF 3 mios entièrement libérée portant ainsi le nouveau capital-actions à CHF 4.5 mios. La participation du Groupe Romande Energie s'élève désormais à 94.6% du capital-actions.
- 4) Par contrat de vente d'actions du 30 janvier 2025, Romande Energie Services SA a acquis 100% du capital-actions de la société Christinat & Courtine, Antoine Courtine & Fils successeurs SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 200k. Le but de la société est d'effectuer toutes activités liées aux services énergétiques.
- 5) Par contrat de vente d'actions du 16 décembre 2024, Romande Energie SA a acquis 66% du capital-actions de la société SwissElix SA (anciennement : IED Engineering SA). La société est dotée d'un capital-actions de CHF 188k. Le but de la société est de proposer des prestations de planification et d'ingénierie en faveur d'installations électriques.
- 6) Par contrat de cession du 21 mars 2025, Romande Energie France SAS a acquis 40% restant de parts minoritaires de la société Centrale Hydroélectrique de Bar SAS. La société est dotée d'un capital-actions de EUR 2.1 mios. Le Groupe possède 100% du capital-actions. Le but de la société est l'exploitation d'installations de production d'énergie hydroélectrique.
- 7) Par contrats d'agrément d'échange d'actions du 23 juin 2025, REF Développement SAS a acquis 50% de parts de la société Eole d'Opale SAS en contrepartie de la cession de 50% de parts détenues dans la société Eole de Fradier. La société est dotée d'un capital-actions de EUR 1k. Le but de la société est la conception, la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens.
- 8) Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 2025, la société CIFER SA a effectué une augmentation ordinaire de capital-actions de CHF 14 mios entièrement libérée portant ainsi le nouveau capital-actions à CHF 14.1 mios. La participation du Groupe Romande Energie s'élève désormais à 20.9% du capital-actions.
- 9) Par contrat de cession d'actions du 22 décembre 2025, la société Romande Energie SA a acquis 0.5% supplémentaire du capital-actions de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 5 mios. Le but de la société est la production et la distribution d'électricité.
- 10) Par modification des statuts en date du 4 décembre 2025, la société EnergéÔ SA a procédé à une réduction de son capital-actions sans modifier le taux de détention du Groupe. Le nouveau capital-actions s'élève à 1.9 mio, entièrement libéré, divisé en 140'000 actions nominatives de CHF 14.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Romande Energie Holding SA, Morges

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Romande Energie Holding SA et ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le tableau des flux de trésorerie consolidés et la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 141 à 169) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : KCHF 16'250

Les sociétés du groupe sur lesquelles nous avons effectué un audit complet ainsi que l'audit d'un ou plusieurs soldes contribuent à 88 % du total des actifs du Groupe.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Traitement comptable de la participation dans la société associée EOS Holding SA

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes consolidés pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global pour le groupe	KCHF 16'250
Point de référence	Capitaux propres consolidés (actifs nets)
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi les capitaux propres consolidés comme point de référence. Selon notre appréciation, il s'agit du point de référence le plus communément utilisé pour mesurer la performance du groupe et il est généralement reconnu en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble, en considérant la structure du groupe, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes consolidés et le secteur d'activité du groupe.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Traitement comptable de la participation dans la société associée EOS Holding SA

Élément clé de l'audit	Manière dont l'élément clé a été examiné
Comme décrit dans la note 14 aux états financiers consolidés, le Groupe détient 29.71% d'EOS Holding SA, qui elle-même détient directement 33.33% d'Alpiq Holding AG.	Les procédures réalisées pour adresser le risque identifié peuvent se résumer ainsi :
La participation dans EOS Holding SA est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (note 2). Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.	- A la suite de l'envoi d'instructions d'audit, nous avons obtenu un rapport sur les états financiers consolidés de EOS Holding SA de la part de son auditeur.
Au 31 décembre 2025, la part du Groupe dans cette société mise en équivalence se monte à KCHF 645'528.	- Etant donnée son importance relative, nous avons également obtenu et parcouru les états financiers audités d'Alpiq Holding AG et plausibilisé la valeur de la mise en équivalence intégrée dans les comptes consolidés de EOS Holding SA.
Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison de son caractère significatif au regard de l'ensemble des comptes consolidés et du risque que des ajustements entre le référentiel comptable appliqué par EOS Holding SA et ceux appliqués par le Groupe soient erronés.	- Nous avons obtenu les documents de support et vérifié l'existence et l'exactitude des retraitements réalisés sur les comptes consolidés de EOS Holding SA pour se conformer aux principes comptables du Groupe Romande Energie. - Nous avons vérifié le traitement de la mise en équivalence, les écritures comptables y relatives ainsi que les publications en annexe afin de valider leur conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Autres points

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 4 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH

permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.
- Nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Mario Berckmoes
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 mars 2026

Comptes annuels de Romande Energie Holding SA

Compte de résultat

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF	2025	2024
Produits financiers	13 497	55 010
Autres produits	2 655	2 682
Total des produits	16 152	57 692
Autres charges d'exploitation	(1 676)	(1 349)
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	(5 090)	(462)
Charges financières	(6 681)	(6 444)
Total des charges opérationnelles	(13 447)	(8 255)
Résultat avant impôts	2 705	49 437
Impôts sur le bénéfice	(166)	(1 845)
Bénéfice de l'exercice	2 539	47 592

Bilan

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF

	31.12.2025	31.12.2024
ACTIF		
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	81 540	181 433
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	297 345	239 551
Autres créances à court terme	8 375	4 434
Actifs de régularisation	513	438
Actif circulant	387 773	425 856
Immobilisations financières	472 851	480 600
Participations	257 185	244 459
Immobilisations corporelles	23 877	23 485
Actif immobilisé	753 913	748 544
TOTAL ACTIF	1 141 686	1 174 400
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	307	629
Dettes à court terme portant intérêt	62 473	59 824
Autres dettes à court terme	91	91
Passifs de régularisation	4 230	4 862
Capitaux étrangers à court terme	67 101	65 406
Dettes à long terme portant intérêt	252 000	252 000
Provisions et postes analogues prévus par la loi	12 000	12 000
Capitaux étrangers à long terme	264 000	264 000
Capitaux étrangers	331 101	329 406
Capital-actions	28 500	28 500
Réserve légale issue du bénéfice	5 859	5 859
Bénéfice reporté	873 211	862 567
Bénéfice de l'exercice	2 539	47 592
Propres parts du capital	(99 524)	(99 524)
Capitaux propres	810 585	844 994
TOTAL PASSIF	1 141 686	1 174 400

Annexe aux comptes annuels

Principes comptables appliqués

Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Compte tenu de la préparation d'états financiers consolidés de Romande Energie Holding SA et ses filiales au 31 décembre 2025, la société n'est pas tenue de présenter un tableau de flux de trésorerie ainsi que des annexes étendues et un rapport de gestion.

Comptabilisation des produits

Les dividendes sont comptabilisés à partir du moment où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Immobilisations financières

Les participations et autres immobilisations financières sont évaluées individuellement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

	Durées d'amortissement
Bâtiments à usage du Groupe	20-40

Cours de conversion appliqué et monnaie fonctionnelle

Les comptes de la société sont établis dans la monnaie fonctionnelle de la société, en CHF. Les valeurs au bilan en monnaies étrangères font l'objet d'un calcul de réévaluation au 31 décembre de l'année en cours. Les cours de réévaluation appliqués sont les suivants :

1 EUR = CHF 0.9305

1 USD = CHF 0.79225

Informations sur les postes du bilan et du compte de résultats

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
envers des tiers	24	8
envers des parties liées	297 321	239 543
	297 345	239 551

Autres créances à court terme

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
envers des tiers	1 036	278
envers des parties liées	7 339	4 156
	8 375	4 434

Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de service

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
envers des tiers	206	309
envers des parties liées	101	320
	307	629

Dettes à court terme portant intérêts

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
envers des tiers	-	1 500
envers des parties liées	62 473	58 324
	62 473	59 824

Autres dettes à court terme

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
envers des tiers	91	91
envers des parties liées	-	-
	91	91

Dettes à long terme portant intérêts

En milliers de CHF	Échéance	Taux	31.12.2025	31.12.2024
Crédit bancaire vert	12.07.2039	1.75%	150 000	150 000
Green Bond	31.07.2037	2.65%	100 000	100 000
Banque Cantonale de Fribourg	30.06.2027	1.75%	2 000	2 000
			252 000	252 000

Actions propres

En milliers de CHF	Nombre d'actions	31.12.2025	Nombre d'actions	31.12.2024
Etat au 1er janvier	2 842 125	99 524	2 842 125	99 524
Achat	-	-	-	-
Vente	-	-	-	-
Etat au 31 décembre	2 842 125	99 524	2 842 125	99 524

Informations complémentaires

La société fait partie d'un groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du Groupe.

Participation des membres du Conseil d'administration et de la direction du Groupe au capital-actions

L'état de la détention d'actions se présente comme suit au 31.12.2025 :

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	0 actions	0%
Nombre d'actions détenues par les membres de la direction	250 actions	<1%

Engagements conditionnels

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements conditionnels	5 921	7 433

Constitution de gage en faveur de tiers

En milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Garanties pour le compte de sociétés du Groupe en faveur de tiers	5 550	5 018

Éléments importants survenus après la date du bilan

Néant.

Actionnaires importants

En %	2025	2024
Etat de Vaud	38.60%	38.60%
Romande Energie Holding SA, Morges	9.97%	9.97%
Groupe E SA, Fribourg	6.90%	6.90%
UBS Investment Foundation, Zurich	3.97%	3.97%
Commune de Lausanne	3.10%	3.05%
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.05%	3.05%

Participations directes

Raison sociale, siège	Devise	31.12.2025		31.12.2024	
		Capital-actions	Participation % *	Capital-actions	Participation % *
1) Romande Energie SA, Morges	CHF	36 150	100.00%	36 150	100.00%
2) Romande Energie Services SA, Prévêrenge	CHF	25 000	100.00%	25 000	80.00%
2) Sitel SA, Morges	CHF	20 850	33.33%	20 850	33.33%
1) Bas-Valais Energie SA, Vouvry	CHF	19 898	72.00%	19 898	72.00%
1) Romande Energie Commerce SA en liquidation, Morges	CHF	15 294	73.90%	15 294	73.90%
1) GEOOL SA, Lausanne	CHF	10 000	30.00%	10 000	30.00%
1) ThermorésÔ SA, Vinzel	CHF	8 500	40.00%	8 500	40.00%
2) Romande Energie France SAS, Paris	EUR	7 700	100.00%	7 700	100.00%
1) Forces Motrices de Sembrancher SA, Sembrancher	CHF	6 000	20.60%	6 000	20.60%
1) Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	CHF	5 000	37.09%	5 000	36.60%
1) EnergieÔ SA, Vinzel	CHF	1 960	25.00%	14 000	25.00%
2) ID GO Management SA, Morges	CHF	1 000	100.00%	-	-

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 25%

Buts : 1) Production et/ou distribution et vente d'énergie

2) Autres

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2025

En milliers de CHF	31.12.2025
Solde reporté de l'exercice précédent	869 118
Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO)	4 093
Bénéfice de l'exercice	2 539
Bénéfice au bilan	875 750
Actions propres	(99 524)
Montant à disposition de l'assemblée générale	776 226
Dividende de CHF 1.44 par action	41 040
Report à nouveau	834 710
Total	875 750

La réserve générale ayant atteint 20% du capital-actions, il est suggéré de renoncer à toute nouvelle attribution.

Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le directeur général, François Fellay

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Romande Energie Holding SA, Morges

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Romande Energie Holding SA (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 176 à 181) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00

Caractère significatif global	CHF 11'400'00
Point de référence	Total des actifs
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des actifs comme point de référence. Selon notre appréciation, il s'agit du point de référence le plus communément utilisé pour mesurer la performance de la société et il est généralement reconnu en tant qu'indice de référence.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autres points

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 4 avril 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport sur les rémunérations et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux

connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Mario Berckmoes
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Gérard Ambrosio
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 mars 2026

Calendrier 2026

Publications des résultats annuels 2025

31 mars 2026

Clôture du Registre des actions

13 mai 2026

124^e Assemblée générale

27 mai 2026

Date Ex-dividende

29 mai 2026

Record Date

1^{er} juin 2026

Païement du dividende

2 juin 2026

Publication des résultats du 1^{er} semestre 2026

3 septembre 2026

Contacts

Relations avec les investisseurs

Laurent Widmer, Responsable relations investisseurs
T + 41 21 802 96 00

laurent.widmer@romande-energie.ch

Corporate governance

Marine de Geofroy, Secrétaire générale
T + 41 21 802 93 16

marine.degeofroy@romande-energie.ch

Durabilité

Florence Schmidt, Responsable de la durabilité
T + 41 21 802 97 81

florence.schmidt@romande-energie.ch

Relations médias

Michèle Cassani, Porte-parole
T + 41 21 802 95 67

michele.cassani@romande-energie.ch

Éditeur

Romande Energie Holding SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

Cheffe de projet: Dynamics Group

Graphisme: François Dumas, Dreamaxes.com

Photographies: Pedro Ribeiro et Valentin Flauraud

Soutien édition: Michèle Cassani, Fabiola Genevaz,

Sarah Jaccard et Dynamics Group

Impression: Neoprint SA Morges

Traduction: Michael Dever & Associates

Romande Energie remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration de ce rapport annuel.

Groupe Romande Energie

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

